UNIVERSITÉ DE LAUSANNE **FACULTÉ DES LETTRES**
SESSION DE SEPTEMBRE 2008

Canal 18/25 :

Les limites de la liberté d'expression à la Télévision suisse romande (1969-1970)

Section d'Histoire
Sous la direction
du Professeur François Vallotton

Mémoire présenté par

Murielle Jaton

Je remercie tout spécialement…

Le Professeur François Vallotton pour m'avoir guidée dans mes recherches ;
Irène Benz, pour m'avoir reçue et orientée dans les archives de la SSR,
Maryline Thiriot, archiviste à la TSR, pour avoir répondu avec gentillesse à mes questions et à mes demandes ;
Nathalie Nath, Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz pour m'avoir accordé un peu de leur temps et avoir si aimablement répondu à mes nombreuses questions ;
Aurore Lüscher, Thérèse Lüscher, Céline Milienne et Nathalie Lanz pour leurs relectures attentives et leurs nombreux conseils ;
Françoise Bolomey pour m'avoir accueillie lors de mes recherches à Berne, pour ses traductions et plus encore pour sa longue et patiente amitié.

1 INTRODUCTION 4

1.1 SOURCES ET MÉTHODOLOGIE 6
1.2 AXE DE QUESTIONNEMENT 12

2 LE CONTEXTE JURIDIQUE DE PRODUCTION DE *CANAL 18/25* 14

2.1 BASES JURIDIQUES DE LA TÉLÉ- ET RADIODIFFUSION 14
2.2 STRUCTURE DE LA SSR 16
2.3 LA VOIX DU TÉLÉSPECTATEUR 18
2.4 LE RÔLE DIRECT DES TÉLÉSPECTATEURS 22

3 « LES JEUNES ET LE MARIAGE » 26

3.1 LE DIRECT 26
3.2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE 27
3.3 UNE REMISE EN QUESTION DU MARIAGE ? 30
3.4 CRITIQUES DE LA PRESSE 32
3.5 IMPACT À LA SSR 45

4 « DEMAIN, LA FEMME» 47

4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROGRAMME 48
4.2 L'INTERVENTION D'ANTOINE FAVRE : ENTRE « PRESSION » ET « INFORMATION » 49
4.3 LE DÉBAT COMME GENRE TÉLÉVISUEL 52
4.4 « UNE SOLUTION HONORABLE AU RENVOI DE L'ÉMISSION » 55
4.5 LE DÉBAT SUPPLÉMENTAIRE : LE JEU DE LA FRANCHISE ? 57
4.6 RÉACTIONS DE LA PRESSE 64

5 ELARGISSEMENT À *PROFILS* ET *REGARDS* 68

5.1 PROFILS 69
5.2 UNE MISE EN ORDRE À LA SSR ? 73
5.3 RÉPERCUSSIONS SUR L'ÉQUIPE DE PROFILS 75
5.4 REGARDS : DONNER LA PAROLE AUX JEUNES DE MANIÈRE PLUS COMPLÈTE 76

6 CONCLUSION : « LA PEUR DE SON PROPRE COURAGE » ? 85

7 ANNEXES 87

7.1 ARTICLES DE PRESSE 88
7.2 SUZANNE BREUGER, « LES JEUNES ET LE MARIAGE » 90
7.3 DISCOURS DE RENÉ SCHENKER DANS LE DÉBAT SUPPLÉMENTAIRE DE « DEMAIN, LA FEMME » 91
7.4 TÉMOIGNAGES 92
7.5 TABLEAUX SYNOPTIQUES DES ÉMISSIONS PROFILS 68, PROFILS, CANAL 18/25 ET REGARDS 109
7.6 GRAPHIQUES 127

8 BIBLIOGRAPHIE 131

8.1 SOURCES 131
8.2 LITTÉRATURE SECONDAIRE 132

1 Introduction

Les années 1968 à 1971 voient la télévision suisse devenir un média incontournable auprès du public. Les demandes de concessions sont en constante augmentation, la millionième est ouverte en décembre 1968 et selon la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision (SSR), 60% des ménages suisses ont à cette date un poste de réception.[1] Cette même année voit également l'introduction officielle de la couleur ; l'année suivante, en évoquant sa participation à la construction d'un satellite européen de transmissions, le Conseil fédéral se déclare prêt à faire entrer la télévision nationale dans une nouvelle ère.[2] Si ses capacités technologiques fascinent son public qui s'émerveille devant ses images en direct de la lune, la télévision acquiert également un pouvoir toujours grandissant dont l'influence inquiète à la fois les téléspectateurs et le pouvoir politique.

Reflet savamment travaillé de la société, le petit écran diffuse davantage que de simples images ; il transmet des idées, présente des modes de vie différents parfois de celui auquel sont habitués ses spectateurs. Il peut les informer, les émouvoir, les surprendre, voire les choquer. Ses émissions n'ont pas manqué de couvrir l'intégralité de ce panel de sentiments. *Continent sans visa* tout d'abord, qui fait rêver les spectateurs devant des paysages lointains, avant de les rapprocher de la Suisse et de ses habitants en 1964.[3] L'année suivante, l'émission choque le public, notamment valaisan, en présentant le premier centre de planning familial, qui vient de s'ouvrir à Genève. Mais elle dévoile ainsi à une partie de cette population des possibilités de gestion des naissances méconnues : de nombreuses Valaisannes se rendront alors à Genève dans ce même centre.[4] Après l'émission de grands reportages, un magazine de société crée le scandale en septembre 1969 : dans le cadre de *Canal 18/25*, émission destinée à la jeunesse et présentée en direct et en duplex, « Les jeunes et le mariage » suscite une levée d'armes conservatrice dans la presse, en réaction aux propos d'une journaliste danoise présentant en direct au public d'Yverdon le « mariage collectif ».

[1] *Annuaire SSR*, 1968, p. LXVI.
[2] *Annuaire SSR*, 1969, p. 37.
[3] CORDONNIER, Gérald, *« Eduquer, informer, divertir » ; Histoire de la Télévision suisse Romande et de ses émissions, à travers la mise en place de la première grille des programmes (1954-1968)*. Université de Lausanne : Mémoire de licence (non corrigé), 2004, 2 vol., vol. 1, p. 203.
[4] VALLOTTON, François, « Anastasie ou Cassandre ? Le rôle de la radio-télévision dans la société helvétique », in MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas (dir.), *La Radio et la télévision en Suisse ; Histoire de la société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*. Baden : hier + jetzt, 2006, pp. 37-76, p. 49.

L'émission *Canal 18/25*, « soirée réservée aux jeunes adultes »[5], qui voulait ce soir-là inviter ses téléspectateurs à réfléchir au mariage et à ses formes possibles dans la société contemporaine, se retrouve au cœur d'échanges intenses, voire violents, entre quotidiens. Au centre de la polémique, le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* et son rédacteur en chef André Luisier, à qui la productrice Nathalie Nath intentera un procès pour diffamation[6] ; le direct, dont bénéficiait le magazine, n'est pas reconduit la saison suivante.

Six mois plus tard, en mars 1970, *Canal 18/25* se retrouve à nouveau au centre de controverses. Son numéro ayant pour sujet l'émancipation des femmes[7] est déprogrammé au dernier instant, laissant les spectateurs perplexes devant les explications de la speakerine : des participants au débat n'auraient pas pu défendre leur point de vue d'une manière satisfaisante ; l'émission serait complétée et diffusée à une date ultérieure.
La polémique, non moins vive, tourne cette fois-ci autour du problème du contrôle des médias. En effet, il apparaît rapidement qu'un particulier serait à l'origine de cette déprogrammation. Ayant eu écho de la teneur du débat – à nouveau un sujet sensible, en l'occurrence un couple vivant en union libre et désirant un enfant – et du sentiment d'insatisfaction de quelques participants, il aurait attiré l'attention sur l'émission de Marcel Bezençon, directeur général de la Société Suisse de Radiodiffusion et télévision. La presse est à nouveau divisée. Certains quotidiens mettent en avant la délicatesse du sujet et autorisent dès lors l'intervention de particuliers auprès d'une autorité afin d'assurer la moralité de l'émission. A l'inverse, d'autres soulignent non pas le problème de la morale à la télévision, mais l'intervention elle-même, et la personnalité de l'intervenant : l'ancien juge fédéral Antoine Favre, chargé précisément par le Conseil fédéral de rédiger une loi sur la liberté d'information à la télévision. Le débat autour de la pertinence de cette déprogrammation va jusqu'au Conseil fédéral qui est invité à se prononcer sur ce renvoi en mars 1969.
L'émission sera finalement diffusée un mois plus tard dans son intégralité, le 14 avril 1970, avec un débat supplémentaire. La Télévision fait face : la seconde partie de la soirée traite non seulement de l'union libre, mais aussi du renvoi de l'émission. Les mêmes participants sont présents, avec toutefois l'adjonction de Jean-Jacques Demartines et Jean Brolliet, respectivement le directeur adjoint à la Télévision romande et le président de la Commission

[5] *Radio-TV Je vois tout*, 17 avril 1969, n°16, p. 90.
[6] En raison des délais de prescription, ces archives n'ont pas pu être consultées.
[7] Dans « Demain, la femme ». Voir *Radio-TV Je vois tout*, 5 mars 1970, n°10, p. 36.

romande des programmes. Le directeur de la Télévision romande René Schenker, absent pour cause de maladie, prend également la parole par le biais d'une intervention filmée.

La société émettrice et le pouvoir politique ont été amenés, par ces deux événements, à s'exprimer à la fois sur le choix des sujets que la Télévision romande présente, les valeurs qu'elle défend, et sur son autonomie. « Il n'y a pas de sujets « tabous » », devra écrire René Schenker dans le journal officiel de la SSR.[8] Le mal semble pourtant fait, *Canal* n'est pas reconduite la saison suivante. L'émission qui la remplace, *Regards*, est diffusée plus tard en soirée, et elle ne bénéficie ni du direct, ni d'un horaire aussi étendu.

Pourquoi ces deux émissions ont-elles créé un si grand scandale, et comment ces deux affaires se sont-elles développées ? Les réactions reflètent-elles uniquement le traditionalisme d'une partie de la population plus conservatrice, à une époque où ces valeurs traditionnelles sont remises en question ? En quoi le contenu des deux émissions pouvait-il donner lieu à de telles polémiques ?

1.1 Sources et méthodologie

1.1.1 Les sources filmiques

Esquisser des réponses à ces questions nécessite de prendre en compte la nature des sources étudiées, en l'occurrence les sources télévisuelles. Les programmes télévisés prennent place au sein d'une grille, qui est conçue à la fois en fonction d'une journée et en fonction de temps plus longs, hebdomadaires ou mensuels par exemple.[9]

1.1.1.1 Canal 18/25 et les contraintes de la diffusion

La place d'un programme dans une journée est importante pour définir son public. *Canal 18/25*, diffusé à 20h20, était placé à une heure de grande audience et touchait donc un public important en quantité, mais aussi varié. Bien que l'émission ait été conçue pour les « jeunes », son heure de diffusion ainsi que sa longueur (deux heures vingt), tendent à indiquer qu'elle pouvait intéresser un public bien plus large. Il faut également rappeler que la Télévision romande n'était alors pas la seule chaîne disponible pour les téléspectateurs romands, qui recevaient également pour la plupart deux programmes français. Fait important pour

[8] *Radio-TV Je vois tout*, 9 octobre 1969, n° 41, p. 103.
[9] JOST, François, *Introduction à l'analyse de la télévision*. Paris: Ellipses, 1999, 158 p., p. 50.

comprendre la suite des événements, en raison de ses spécificités topographiques et des capacités des transmetteurs, le Valais faisait figure de parent pauvre au niveau de l'offre télévisuelle, il ne recevait que la Télévision romande. La qualité des programmes est donc jugée différemment par les chroniqueurs valaisans qui ressentent les programmes comme imposés plutôt que proposés. Ceux-ci le rappellent volontiers : la population est « condamnée à la chaîne romande » et doit « subir certaines médiocrités [en l'occurrence *Canal 18/25*] » proposées sur ses ondes, comme écrit un chroniqueur du *Nouvelliste*.[10]

1.1.1.2 Caractéristiques de l'émission et de son tournage

Une émission se construit aussi petit à petit, avec des variations possibles entre les différents numéros. L'émission est initialement présentée sous la forme floue du « magazine », ou de la « soirée ».[11] Cette formule offre un mélange de genres très variés – actualités, cinéma, variétés et enquêtes filmées – chapeautée par une équipe de journalistes, avec la présence d'invités et tournée en public. *Canal 18/25* se veut également un lien entre les téléspectateurs et les spécialistes, d'où la possibilité offerte au public (non limité) de poser des questions aux invités, aux spécialistes ou aux artistes.[12] Il semble que si les enquêtes, débats et variétés aient été une constante du programme, les actualités et la rubrique cinéma aient eu une diffusion moins systématique. L'édition sur le mariage par exemple ne semble pas en avoir bénéficié. La diffusion effective des émissions ne peut toutefois qu'être présentée sous forme d'hypothèse, s'il peut parfois y avoir eu des contretemps techniques, ayant par exemple empêché la transmission d'un programme – comme celui sur les femmes – la conservation des sources pose un problème supplémentaire. *Canal* mêlant plusieurs genres, il utilisait également plusieurs supports, et seuls les documents enregistrés sur support film (pellicule) ont été conservés, ceci pour des raisons essentiellement financières ; les bandes utilisées pour le direct, donc pour les débats et les variétés, étant par contre extrêmement coûteuses.

L'exploitation et la suppression du direct sont sans doute le changement majeur qui ait eu lieu dans la programmation de *Canal 18/25*. Genre télévisuel par excellence, le direct occupe une place à part : il est davantage qu'un mode de transmission d'images, il est porteur de sens par sa simple utilisation, au-delà de l'événement qu'il présente ; affirmer d'une émission qu'elle est en direct lui donne une autre densité. Ce mode implique également, pour le téléspectateur

[10] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 28 octobre 1969, p. 4.
[11] *Radio-TV Je vois tout*, 17 avril 1969, n°16, p. 90. Sur la forme de l'émission, voir également le témoignage de Nathalie Nath. Annexes, p. 93.
[12] *Radio-TV Je vois tout*, 17 avril 1969, n°16, p. 90.

et la société émettrice, un contrôle moindre de l'expression. La présentation de l'émission dans l'hebdomadaire publié par la SSR insiste par ailleurs sur ces deux points, le direct marque un « souci d'authenticité » et montre que l'émission n'est pas « pré-dirigée »[13]. Sans développer pour l'instant davantage la signification du direct, ajoutons simplement que le différé a effectivement permis le visionnement du débat de l'émission sur les femmes d'avril 1970, et donc son report.

L'évolution de l'émission ne se limite cependant pas à l'équilibre entre les rubriques et l'utilisation du direct. Si l'on tient compte du second axe de lecture d'une grille de programmation, à savoir sa place dans la longue durée, on s'aperçoit que *Canal* est très proche d'émissions antérieures et postérieures par sa forme et par la composition de son équipe de production.

Les comités de rédaction et de production auraient comporté, outre la productrice Nathalie Nath, notamment les journalistes Gérald Mury et Jo Excoffier notamment, ainsi que les réalisateurs Michel Dami et Raymond Vouillamoz, sous la direction de Robert Gerbex, chef du département « Education ».[14] Raymond Vouillamoz et Jo Excoffier rejoignent l'équipe pour *Canal*, les autres membres du comité nommés ci-dessus du comité travaillaient en revanche déjà ensemble pour les émissions *Profils 68* et *Profils*. L'émission *Profils 68*, rebaptisée *Profils* l'année suivante, traitait également de thèmes de société. Diffusé trois fois par mois, chaque programme, de quarante minutes chacun, couvrait une des trois rubriques suivantes: cinéma (dans la rubrique « écran »), variétés (« à l'affiche ») et enquête (« à témoin »). La dernière rubrique, « staccato », couvrait différents sujets, « vifs et enlevés, traités de manière insolite, ironique, farfelue, volontairement déroutante »[15]. Les enquêtes développaient des problèmes « concernant la jeunesse »[16] ; ainsi dans le premier numéro, « La Porte étroite », c'est la question des jeunes femmes universitaires qui est abordé, plus tard la carrière de mannequin ou encore les préoccupations d'un jeune ouvrier.[17] L'équipe responsable de ce programme comprend aussi les réalisateurs Pierre Nicole et Jean-Claude Deschamps, ainsi que Pierre Demont, qui rejoindront les collaborateurs de *Canal 18/25*[18],

[13] *Idem.*
[14] Archives de la SSR, Fond Bellac : 206. 02. 35. Emission du 16. 09. 1969 ; Préambule de R. Schenker au dossier des coupures de presse et des lettres de téléspectateurs.
[15] *Radio-TV Je vois tout*, 4 janvier 1968, n°1, p. 31.
[16] *Idem.*
[17] 15 janvier 1968 ; 26 février 1968 ; 13 mai 1968. L'intégralité des émissions qui seront abordées sont synthétisées dans les annexes sous forme de tableaux synoptique, p. 109.
[18] *Radio-TV Je vois tout*, 4 janvier 1968, n°1, p. 31.

émission qui n'a cependant eu ni l'apanage du direct, ni du duplex, qui ont été expérimentés dans *Profils* dès le 20 janvier 1969, au rythme d'une émission par mois.[19]

Un programme proche est aussi développé dès septembre 1970 par la même équipe pour remplacer *Canal 18/25*.[20] Intitulée *Regards*, diffusée le mardi soir également, cette émission se concentrait aussi sur les phénomènes sociologiques, les débats de société touchant les jeunes. Programmée toutes les deux semaines, durant une heure quinze environ, elle présentait en alternance un débat – basé sur un film et opposant différents invités ainsi qu'un public restreint de jeunes – et une émission d'une cinquantaine de minutes comprenant aussi des variétés.[21] L'émission a également tenté une nouvelle formule en janvier 1971 dans le but de donner la parole aux jeunes de la manière la plus authentique possible. Trois jeunes ont été invités à réaliser eux-mêmes un film, aidés par une petite équipe ; l'émission a présenté ensuite les trois documentaires et engageait leurs auteurs à confronter leurs points de vue. Cette forme n'a cependant été exploitée qu'une seule fois, sur le thème du travail.[22] Variétés, débats et prise de parole des jeunes : dans ces émissions, bien que sans direct ni duplex, il reste de *Canal* le mélange des genres, la thématique de la jeunesse et la discussion avec le public.

1.1.2 Le courrier des téléspectateurs

Canal 18/25, *Profils*, *Profils 68* et *Regards* ont comptabilisés au total septante-sept numéros programmés et diffusés. Comme ils sont de formes proches, traitant de problématiques semblables, la question se pose : pourquoi, sur une telle quantité d'éditions, les numéros sur le mariage et les femmes uniquement ont soulevé de telles polémiques ? Répondre à cette question a nécessité l'analyse d'autres types de sources. En effet, la communication télévisuelle réunit un grand nombre d'acteurs, non seulement du côté de la production et de la diffusion, mais aussi du côté de la réception. Nous avons ainsi déjà cité pour l'émission des programmes la productrice Nathalie Nath, les réalisateurs et journalistes, le chef du service et les directeurs régionaux et généraux. Il faut donc ajouter cet acteur primordial qu'est le téléspectateur, ou plutôt les téléspectateurs.

[19] *Radio-TV Je vois tout*, 16 janvier 1969, n°3, pp. 34-35.
[20] La productrice Nathalie Nath a également réalisé *Les Jeunes* auss (Voir en annexes, p. 93)i. G. Cordonnier, dans *Histoire de la Télévision suisse Romande et de ses émissions*, (op.cit.) indique qu'elle aurait également produit *Médium 16*. Nathalie Nath nous a toutefois indiqué que ce n'était pas le cas.
[21] *Radio-TV Je vois tout*, 3 septembre 1970, n°36, pp. 46-47.
[22] *Radio-TV Je vois tout*, 21 janvier 1971, n°3, p. 29. Emission du 26 janvier 1971.

Comment ont-ils ressenti ces deux numéros de *Canal* ? Les sentiments de rejet, voire de dégoût que mentionne une partie de la presse étaient-ils partagés par l'ensemble des spectateurs ? Quelles étaient les possibilités de ces derniers de faire part de leurs sentiments, positifs ou négatifs, aux émetteurs des programmes ? Dans quelle mesure ceux-ci en tenaient-ils compte ?

Les archives de la SSR contiennent non seulement un certain nombre de courriers de téléspectateurs qui s'adressaient directement à Marcel Bezençon, mais aussi d'importants dossiers de coupures de presse. Les journaux sont en effet un lien majeur entre les concessionnaires et la Société de Radiodiffusion : les quotidiens tiennent souvent des rubriques spécialisées, donnant leur avis sur tel ou tel programme diffusé la veille, et n'hésitent pas à publier l'avis de leurs lecteurs, ou même à les inciter à écrire directement aux directeurs. La taille de ces dossiers témoigne à la fois de la dimension des polémiques – le dossier sur les femmes contient des articles issus de près d'une trentaine de journaux différents – et de l'attention que leur portait l'institution. Ces archives ne contiennent toutefois pas uniquement des dossiers sur « les femmes » et « le mariage ». Des plaintes ont également été formulées à l'encontre de *Profils* et *Regards* ; elles devront être prises en compte pour comprendre comment et pourquoi les polémiques de *Canal* se sont déclenchées.

1.1.3 La presse

Les dépouillements ont porté sur les quatre émissions, *Profils 68*, *Profils*, *Canal* et *Regards*, soit de janvier 1968 à décembre 1971. Les critères pour le choix des quotidiens sont avant tout géographiques, mais aussi politiques. Les émissions étant diffusées par la Télévision romande, les journaux choisis sont édités dans des cantons romands (bien que les journaux de langue allemande s'y soient également intéressés, comme le prouvent les archives de la SSR). *Canal 18/25* ayant aussi eu pour but de se rapprocher du jeune public romand en général, et non pas seulement genevois, en se déplaçant à travers la Suisse romande avec un car de reportage, les quotidiens montrent un intérêt tout spécial aux émissions qui sont tournées sur leur sol ; afin de respecter une représentation aussi large que possible des sensibilités, nous avons donc retenu un quotidien par canton romand. Le deuxième critère retenu a été la tendance politique des quotidiens, que nous avons également souhaitée variée. Le dernier paramètre a été la publication du journal, que nous avons choisi quotidienne, pour augmenter de la sorte la probabilité qu'une rubrique télévisée les mentionne.

Les quotidiens finalement retenus ont été le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, *La Gazette de Lausanne*, *La Suisse*, *Le Peuple-la Sentinelle* et *La Liberté*. Pour certaines émissions, les dossiers des archives de la SSR ont permis d'élargir ce panel de journaux. Enfin, le *Radio-TV Je vois tout*, organe officiel de la SSR annonçant les programmes hebdomadaires, a également été dépouillé sur la même période afin reconstituer les programmes des émissions, mais aussi pour consulter une rubrique réservée à René Schenker, directeur régional.

Le résultat de ce dépouillement systématique a mis en évidence non seulement l'importance des deux émissions déjà évoquées, mais également de deux numéros supplémentaires. Tout d'abord le *Profils* du 17 février 1969, dont l'invité Maurice Clavel a fortement marqué l'opinion romande, puis deux *Regards* de mai 1971. Leurs sujets initialement retenus étaient « Les jeunes et l'armée » et « La démocratie » ; tous deux ont dû être modifiés au profit d'autres thèmes, et surtout d'un autre type de présentation, celle prévue utilisant des documentaires réalisés par les jeunes eux-mêmes. Quant à l'émission avec Clavel, elle a nécessité un numéro supplémentaire[23] et a requis une prise de position du Conseil fédéral à son propos.

Il est bien entendu que *Canal 18/25* et ses émissions sur le mariage et l'émancipation des femmes resteront au centre de cette recherche.
Mais analyser aussi le passé de cette émission a été nécessaire pour comprendre comment les autorités l'ont perçue et ont essayé de prévenir un nouveau scandale au moment de la diffusion du débat autour de « l'amour libre » en mars 1970. Les émissions postérieures à cet événement ont permis, quant à elles, de concevoir plus largement quels sujets pouvaient déranger, et ont mis en évidence l'importance de la forme des programmes en lien avec la prise de parole.

1.1.4 Les entretiens

Un dernier type de source a été utilisé, en sus des archives de la TSR, de la SSR et de la presse, il s'agit d'entretiens.[24] Les personnes interviewées sont en l'occurrence Mme Nathalie Nath et MM Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz. Leurs témoignages ont été précieux pour confirmer ou infirmer certaines hypothèses, ils ont également donné de nombreuses anecdotes

[23] Le 31 mars 1969.
[24] Les conditions d'entretien et les témoignages eux-mêmes se trouvent en annexes, p. 92.

illustrant certains thèmes qui seront abordés, mais ils ont aussi abordé ce que furent leurs rapports avec la direction, en tant que producteurs et réalisateurs. Il faut cependant souligner que ces témoignages sont apportés presque quarante ans après les événements évoqués ici et devront donc être considérés avec toute la délicatesse que la mémoire impose.

Ajoutons également que l'émission *Regards* a pris brutalement fin en octobre 1971, probablement suite au renvoi avec effet immédiat de sa productrice le même mois, en même temps que cinq autres employés, dont le réalisateur Pierre Nicole. Le dernier numéro prévu, le 2 novembre, a été remplacé au dernier instant par une émission sur *Le Père Goriot*[25], mais on aurait pu imaginer qu'elle ait été poursuivie malgré le licenciement de Nathalie Nath. Ce renvoi a suivi une grève précédée de longues tensions entre les employés de la Télévision romande et leur direction, ayant notamment comme sujets de revendication la défense insuffisante du personnel par la hiérarchie face aux pressions de l'extérieur.[26] Ces problèmes touchent donc de près notre sujet, à la fois par l'intervention du juge Favre comme exemple de pressions extérieures, ainsi que par les personnes impliquées et la contemporanéité des événements. Cependant, pour des raisons d'unité thématique, nous ne pourrons pas analyser davantage la question du malaise du personnel de la Télévision romande à cette période ; les témoignages annexés fournissent cependant de précieux renseignements à ce sujet.

Cette recherche nous a permis de constater en tous cas qu'entre les créateurs des programmes, le public et le monde politique, les émissions de la Télévision romande sont alors au cœur de jeux d'influences, chacune de ces forces en présence voyant dans les programmes un outil essentiel d'information ou d'expression. Les deux cas que nous étudierons illustrerons les limites de ces libertés par la réaction d'une presse conservatrice face à un média relativement récent, et qui plus est dont l'indépendance face au politique se trouve alors en pleine discussion, une nouvelle loi le concernant étant alors en voie de rédaction.

1.2 Axe de questionnement

Le premier chapitre de ce travail présentera le contexte juridique dans lequel s'est développée l'émission, puis la structure de la Société suisse de radio- et télédiffusion, la hiérarchie de son personnel ainsi que ses liens avec le Conseil fédéral. Ce chapitre introduira ainsi également diverses personnalités qui interviennent dans les deux émissions au centre de cette étude.

[25] *Le Nouvelliste*, 2 novembre 1971, p. 4.

[26] La situation était en effet devenue telle que la direction a demandé un rapport au réalisateur Jean-Claude Diserens. Celui-ci l'a rendu en février 1971, et l'a intitulé *Les Temps difficiles.* Il se trouve aux archives de la SSR, Fond Bellac, B 001. 203. 03. 18.

Les deux chapitres suivants traitent ainsi des deux programmes en question, soit « Les jeunes et le mariage » dans un premier temps, puis « Demain, la femme ». La partie sur « Les jeunes et le mariage » s'attachera en premier à présenter en détail l'émission du 16 septembre, en axant la lecture sur la thématique du mariage : l'union conjugale était-elle véritablement remise en question, et quelle était la place offerte à la journaliste danoise, venue pour présenter le « mariage collectif » ? Le contenu justifiait-il la campagne de presse qui s'est développée à la suite de la diffusion du programme ? Les réactions des quotidiens seront ensuite analysées, mettant en évidence les différences de place accordées à l'émission.
Ces interrogations nous mèneront ensuite à analyser l'impact qu'a eu la réception du programme au sein de la SSR, élément décisif pour le report de « Demain, la femme ».

Le troisième chapitre portera sur cette émission. Après une rapide présentation du programme, nous nous attacherons aux événements qui ont poussé au report de l'émission et à l'intervention d'Antoine Favre. Etait-elle légitime, comment a-t-elle été perçue par la presse ? Le débat, en tant que genre télévisuel, occupera une place centrale dans la suite de cette analyse, comme forme de la partie posant problème de l'émission, et comme solution proposée par René Schenker. En ajoutant à l'émission originale un débat supplémentaire en direct, avec la présence de membres de la direction, René Schenker semble jouer la carte de la franchise : la Télévision romande paraît affronter ses démons. Comment est construit cet effet ? Et finalement, comment la presse a-t-elle réagi à l'émission et au débat supplémentaire ?

La dernière partie de notre analyse offrira une ouverture à d'autres cas, antérieurs et postérieurs, d'émissions ayant également connu des difficultés. Nous présenterons brièvement ces programmes, de même que les réactions qu'elles ont soulevées.

2 Le contexte juridique de production de *Canal 18/25*

Le premier chapitre de ce travail vise à replacer *Canal 18/25* au sein de son contexte de production, à la fois sur le plan juridique, technique et social, et vise ainsi à brosser un rapide panorama des différents acteurs qui ont eu un impact sur les émissions. Ceux-ci sont aussi bien l'institut d'émission, l'Etat et la presse, que les téléspectateurs, et ces différentes forces en présence ont eu une influence plus ou moins directe sur les programmes.

Nous avons rapidement évoqué en introduction le débat concernant la liberté de programmation de la télévision ; ce débat pose à nouveau également une question qui touche de manière essentielle notre problématique : qu'attend-on de la Télévision ? Que peut-elle, ou doit-elle programmer ? Quels sont les sujets à aborder, comment doivent-ils être traités ? Ces questions essentielles sont également abordées d'un point de vue juridique : comme nous le verrons la concession accordée à la SSR par l'Etat, comme nous le verrons, fixe à celle-ci des droits et des devoirs. Quels sont-ils, et comment sont-ils compris par ces différents acteurs ? Ce chapitre s'attachera à répondre à cette dernière question dans un premier temps.

Une deuxième partie fera une présentation de l'organisme émetteur, la SSR. Cette organisation complexe et très hiérarchisée fera découvrir les différents membres de la Société ainsi que leurs places respectives. Au sein de celle-ci, comment le téléspectateur se positionne-t-il, est-il uniquement un réceptacle passif des programmes dans son domicile, ou a-t-il au contraire un pouvoir sur les émetteurs ? La Société a-t-elle prévu des représentants de son public, quels sont-ils, quelle est l'importance donnée à leur jugement ? Pour répondre à cette dernière question, nous nous appuierons sur un élément tiré de l'histoire de la diffusion de « Demain, la femme », une des émission qui sert de fil rouge à ce travail.

Enfin, nous évoquerons le rôle direct des téléspectateurs au travers de son courrier, autre moyen de faire entendre son opinion. Quel a été le succès de cette méthode ? Nous discuterons ce point en nous appuyant sur des dossiers de lettres récoltées à propos de l'autre émission prise comme sujet de notre analyse, « Les jeunes et le mariage ».

2.1 Bases juridiques de la télé- et radiodiffusion

Les bases juridiques soutenant la diffusion de programmes de télévision sont importantes, non seulement parce qu'elles entrent en jeu dans la critique des émissions, mais également en raison du grand débat qui entoure la SSR dans la période étudiée. En effet, comme il a été

rapidement dit dans l'introduction, un nouveau texte est alors en préparation à ce moment-là au Parlement, visant à donner à la Confédération la possibilité de légiférer au niveau du contenu des programmes, ce qui n'était alors pas possible. En effet, les textes juridiques relatifs à la télé- et radiodiffusion sont au nombre de deux. Le premier, et le plus ancien, est l'article 36 de la Constitution fédérale de 1874. Cet article rattache la télé– et radiodiffusion au domaine fédéral, en les comprenant dans le sens large de « télégraphes » : « Dans toute la Suisse, les postes et les télégraphes sont du domaine fédéral. »[27] Ce sont donc les transmissions, par le biais des PTT, et non le contenu de ces transmissions – donc les programmes – qui relèvent de la législation fédérale. De cette lacune vont naître plusieurs essais d'articles 36 bis. Le premier est refusé en votations en 1957, le second en 1976.[28] Les causes de ces refus sont diverses : le premier est dû à la crainte des auditeurs de voir la redevance de la radio s'élever au bénéfice des téléspectateurs[29] ; le second en revanche, selon des sondages, aurait été motivé par les nouvelles directives de programmes, jugées trop restrictives.[30]

Ces directives de programmes étaient en effet le point central de la discussion. Bien que la Constitution n'indique aucun élément à leur propos, c'est la concession alors en vigueur[31] qui indique dans quelle direction doivent s'orienter les émissions :

> « Les programmes diffusés par la SSR doivent défendre et développer les valeurs culturelles du pays et contribuer à la formation spirituelle, morale, religieuse, civique et artistique. Ils doivent donner une information aussi objective, étendue et rapide qui possible, et répondre au besoin de divertissement. Les programmes doivent servir l'intérêt du pays, renforcer l'union et la concorde nationales, et contribuer à la compréhension internationale. […] » (art. 13, §1)

Ce texte est important, car comme nous le verrons aux chapitres suivants, les critiques portées contre les différentes émissions de *Canal 18/25* font souvent référence à la concession et à une violation de la part de l'institut d'émission. Ce texte est en effet ambigu et sujet à différentes interprétations possibles : quelles sont les « valeurs culturelles » à développer ? Comment contribuer à la « formation spirituelle » ou civique des téléspectateurs ? Il faut également rappeler que si cette période voit naître une importante remise en question des valeurs dominantes de la société et de ses traditions, c'est sous l'influence d'une minorité,

[27] ROSTAN, Blaise, *Le Service public de radio et de télévision*. Lausanne : René Thonney-Dupraz, 1982, 272 p., p. 10.
[28] *Ibid*., p. 57.
[29] VALLOTTON, François, « Anastasie ou Cassandre ? … », *op. cit*., p. 43.
[30] ROSTAN, Blaise, *Le Service public de radio et de télévision*, *op.cit*.., p. 57.
[31] *Feuille Fédérale*, 1964, II, concession du 27. 10. 1964.

principalement la jeunesse estudiantine.[32] Traiter de l'objection de conscience ou du concubinage peut tout autant participer à la formation civique des téléspectateurs en leur faisant découvrir de nouvelles réalités, qu'aller à l'encontre des valeurs religieuses et culturelles des autres. Il faut aussi souligner que, parmi ces sujets sensibles, l'armée tient une place toute particulière : « les émissions critiques sur l'armée sont systématiquement l'objet de condamnations publiques de la part de groupes de citoyens ou du service de presse du Département militaire fédéral »[33]. Un des *Regards* déprogrammé ayant eu trait à ce sujet, nous reviendrons plus en détail sur les raisons de sa suppression, mais on peut d'ores et déjà souligner que c'est bien l'aspect « critique » des émissions qui a pu déranger. La SSR, entreprise privée à but non lucratif, est en effet en situation de monopole[34]: elle seule détient le droit de retransmettre des émissions, et c'est uniquement dans ses programmes – qu'ils soient radiophoniques ou télévisuels – que des opinions ou des critiques pouvaient se faire connaître sur les ondes.

2.2 Structure de la SSR

La représentativité des opinions est un problème qui n'a par ailleurs pas uniquement trait à l'article 13 de la concession. La structure même de la SSR joue aussi un rôle, puisqu'elle dépend de la Confédération : le Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie en est plus précisément son « autorité de surveillance »[35], veillant à la bonne observation de la concession. De plus, le Conseil fédéral (autorité de concession) peut nommer directement certains membres de la SSR, et ce à divers niveaux. Cette société a une structure complexe, et afin de simplifier sa lecture, nous allons la présenter en trois temps, en resserrant la présentation autour de la Suisse romande : premièrement la structure nationale, puis régionale, et enfin la Télévision romande.

2.2.1 Au niveau national

La structure de la SSR, révisée en 1964, se base sur les groupes linguistiques, les « sociétés régionales », qui sont à cette époque au nombre de trois : la « Radio-und Fernsehgesellschaft des deutschen und der rätoromanischen Schweiz » (RDRS), la « Société de radiodiffusion et

[32] GILG, Peter et HABLÜTZEL, Peter, « Une course accélérée vers l'avenir, 1945 - … », in ANDREY, Georges *et alii*, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*. Lausanne : Payot, 1983, vol. 3, pp. 179-299., pp. 842-843.
[33] VALLOTTON, François, « Anastasie ou Cassandre ?... », *op.cit.*, p. 70.
[34] MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas, « Radio, télévision et évolution de la société », in MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas (dir.), *La Radio et la télévision en Suisse ; Histoire de la société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*. Baden : hier + jetzt, 2006, pp. 20-28., p. 24.
[35] Concession du 27. 10. 1964, Art. 4.

de télévision de la Suisse romande » (SRTR) et la « Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana » (CORSI). « L'organe administratif supérieur » de la SSR, selon les termes de la concession, est le Comité central. Ses pouvoirs sont importants : il nomme le directeur général (avec l'accord du Conseil fédéral), approuve la nomination des directeurs régionaux et gère les aspects financiers de l'entreprise. Le pouvoir politique a une influence importante au sein de ce comité : le Conseil fédéral nomme directement sept membres ainsi que le président central, sur un total de dix-sept personnes.[36]

Les membres du Comité central sont également membres de l'Assemblée générale, « organe suprême de la SSR », dont le pouvoir est moindre. Elle compte cent trois membres.[37] Enfin, le Comité central et le Conseil fédéral élisent une Commission nationale des programmes. Bien que n'ayant qu'une fonction facultative, la moitié de ses membres sont élus par le Conseil fédéral.[38] L'article 8 de la Concession développe les caractéristiques des personnes à élire dans cette Commission des programmes :

> « Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentés dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. […] »

Ici aussi, on peut se demander quelle est la définition d'un « milieu » d'auditeurs et de téléspectateurs ? Et comment décider si une personne est représentative ou non du « monde spirituel et culturel » d'un pays ? Il faut également souligner que le soin de cette diversité apparente est laissé aux sociétés régionales spécifiquement, rien n'étant précisé quant aux choix du Conseil fédéral.

2.2.2 Au niveau régional

Sur le plan régional à présent, la SRTR est elle-même composée des Fondations de Radiodiffusion et Télévision, basées à Genève (FRTG) et à Lausanne (FRTL). La structure de la SRTR est similaire à celle de la SSR, comportant aussi un Comité et une Assemblée générale ; le Conseil fédéral y nomme également différents membres, en l'occurrence huit des trente-deux personnes que composent l'Assemblée. Le Comité est composé de quatorze membres, dont deux choisis parmi ceux désignés par le Conseil fédéral, mais il compte aussi des élus des villes et des cantons que couvre la diffusion. Le Comité a un pouvoir effectif, il nomme notamment les directeurs et les chefs de service et de départements. Enfin, tout

[36] CRETTAZ, Bernard et DELLEY, Jean-Daniel, « TV suisse 1952-1971 : Vers l'âge adulte », *Domaine Public*, n° 147-148, 1971, 48 p., p. 18.
[37] *Idem.*
[38] *Ibid*., pp. 18-19.

comme la Société au niveau national, la SRTR bénéficie également d'une Commission des programmes, dont la moitié des membres sont issus du Comité central.[39]

2.2.3 A la Télévision romande

C'est au niveau de la Télévision suisse romande que sont réalisés les programmes et les émissions. Le service romand, sous la direction de René Schenker, se compose de six départements, eux-mêmes subdivisés en différents services ; ces départements couvrent aussi bien les aspects techniques et administratifs que les programmes. *Canal 18/25*, *Profils* et *Regards* ont tous appartenu au Département Science et Education, dirigé par Robert Gerbex. Ce dernier, assisté par Pierre Gisling, chef du service Education, est le producteur responsable de *Canal 18/25*. Au moment qui nous intéresse, celui-ci dirige également les séances du comité de production et de rédaction pour le choix des sujets.[40]

2.3 La voix du téléspectateur

Comment le téléspectateur mécontent peut-il faire entendre sa voix au sein de ce dédale hiérarchique et juridique ? Aurait-il pu utiliser la voie juridique, en se basant sur les textes législatifs cités plus haut ? Il n'existe à ce moment aucun équivalent à l'Autorité Indépendante d'Examen des Plaintes, qui a été créée en 1984 seulement.[41] Le téléspectateur ne peut invoquer ni la Concession accordée aux PTT, ni celle de la SSR, ni les principes généraux réglementant la liberté de presse (article 55 de la Constitution).[42] La seule action possible pour le téléspectateur est de signaler une « violation de la Concession » à l'autorité concédante. Ce qui est assimilé à une dénonciation et, par conséquent, ne laisse aucun droit au dénonciateur.[43] On peut cependant imaginer qu'avant d'arriver à cette extrémité, le public peut simplement souhaiter exprimer son malaise ou sa satisfaction, face à un programme. Quelles sont alors ses possibilités ?

2.3.1 La Commission romande des programmes

Le public est indirectement présent par le biais de la Commission romande des programmes, dont il a été question précédemment, qui se veut en effet à son image et est à ce titre

[39] *Ibid.*, p. 19.
[40] Archives de la SSR, Fond Bellac : 206. 02. 35. Emission Canal 18/25 du mardi 16 septembre 1969, dossier des coupures de presse et des lettres des téléspectateurs ; Préambule de René Schenker.
[41] Site de l'administration suisse. www.ubi.admin.ch/fr/ubi_organisation.htm (consulté le 21 avril 2008).
[42] CORBOZ, Bernard, « Le Contrôle populaire des émissions de la radio et de la télévision », in *Mélange Robert Patry*. Lausanne : Payot, 1988, pp. 279-293, p. 281.
[43] *Idem.*

composée de personnes issues de « divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays », selon les termes de la Concession. Son pouvoir, comme il a également été dit, n'est que consultatif. Le directeur régional ne fait appel à la Commission que s'il le souhaite, et le fait après la diffusion de l'émission.

Qui est membre de cette commission, qui sont ces représentants du public auprès de la société émettrice ? Pour répondre à cette question, nous allons nous appuyer sur la séance extraordinaire du 9 mars 1970, qui est, rappelons-le, la première qui soit réunie pour discuter d'un programme avant sa diffusion, comme le rappelle le Président en début de session.[44] Avant d'entrer dans le vif du sujet, évoquons aussi brièvement que possible les tensions qui entourent « Demain, la femme » - sujet central du chapitre trois - afin de bien saisir les enjeux de cette réunion, ainsi que son caractère exceptionnel.

2.3.1.1 Un exemple : la réunion de mars 1970

L'émission « Demain, la femme » se centrait sur le sujet de l'émancipation féminine, et en abordait à ce titre plusieurs aspects, dont le concubinage. Ce thème était abordé par un film présentant une jeune femme qui vivait avec son compagnon, sans être mariés ; un débat suivait le film. Un des participants au débat a par la suite annoncé que le temps consacré à ce sujet aurait été trop bref, et qu'il n'aurait pas pu convenablement démontrer les défauts de ce mode de vie. Ses propos sont parvenus à Antoine Favre, ancien juge fédéral chargé d'établir un projet de nouvelle loi sur l'autonomie de la SSR. Celui-ci en a alors informé Marcel Bezençon, qui en a à son tour parlé à René Schenker. Tandis que la diffusion est prévue pour le 10 mars, elle se réunit le 9, et se prononcera contre la diffusion du programme. Comme nous l'avons vu en introduction, « Demain, la femme » est reportée d'un mois et diffusée avec un débat complémentaire.

Voyons à présent qui étaient les « représentants du public » lors de cette séance extraordinaire. *L'Annuaire SSR* présente les membres d'après leur profession et leur lieu de résidence, dans le but de montrer un échantillon représentatif des téléspectateurs romands. Ceux-ci étant supposés s'y reconnaître. Que penser alors du choix d'Henry Brandt, cinéaste, ou de Jeanne Hersch, Professeur à l'Université de Genève ?[45] Bien que leurs professions soient peu

[44] Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Commission des programmes de la SRTR […] Archives de la SSR ; Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.
[45] *Annuaire SSR*, 1969, p. 54.

communes au sein de la population, elles impliquent une familiarité avec les milieux culturels et médiatiques, aspects importants dans une telle commission.
Toutefois, certains membres peuvent occuper une position ambiguë. Ainsi, Pierre Barras, délégué du Comité central, est certes avocat et rédacteur en chef à *La Liberté* (comme indiqué dans l'*Annuaire*[46]), mais également membre du Comité directeur du Parti conservateur chrétien social de Fribourg.[47] A-t-il été choisi par le Comité central en tant qu'avocat, ou en raison de son activité de rédacteur en chef ? Son activité politique importante n'est pas mentionnée par l'*Annuaire*, mais aurait pu aussi entrer en ligne de compte pour sa délégation.

Sont également présentes quatre personnes qui n'apparaissent pas dans la liste de la Commission de l'*Annuaire*, il s'agit de Jean-Jacques Demartines, remplaçant du directeur et chef du « Département de l'Exploitation et de la production »[48], Jean-Bernard Munch, assistant du directeur[49], et finalement Pierre Gisling et Robert Gerbex, que nous avons déjà évoqués. Une autre personne présente sans appartenir à la Commission est Antoine Favre, qui avait « alerté » directement Marcel Bezençon du mécontentement de certains participants au débat. Ajoutons que l'ancien juge fédéral a également été délégué du Conseil fédéral au Comité central de 1947 à 1967.[50] Bien que sans être membre de la Commission, il « revendique la paternité de cette réunion extraordinaire » et l'on peut ajouter que son opinion occupe une place importante du procès-verbal au niveau quantitatif.

Cette commission est-elle vraiment représentative des téléspectateurs romands ? Il est évidemment difficile de dire en quoi une personne est représentative d'une profession ou d'une région. Quelle facette prime dans ces cas-là ? D'un point de vue géographique enfin, on peut noter que tous les cantons romands ne sont pas également représentés, Genève et Vaud dominant largement, avec une petite ouverture vers Fribourg et le Valais, Neuchâtel est le grand absent de cette sélection. Du point de vue générationnel finalement, la Commission inclut dès l'année suivante « quatre jeunes invités pour quatre ans »[51], dans un souci de rajeunissement ; la place exacte de ces « invités » est toutefois assez floue. L'âge devient le seul critère qui soit posé, ni la question du genre, ni celle des milieux économiques ne sont

[46] *Idem.*
[47] Lettre du 3 novembre 1969 de René Schenker à Marcel Bezençon. Archives de la SSR, Reklamationen Beschwerden Besondere Fälle 1966-1969 ; 1969 – Verschiedene Reklamationen, betr. « Canal 18/25 » vom 17. September 1969.
[48] CRETTAZ, Bernard, et DELLEY, Jean-Daniel, « TV Suisse… », *op. cit.*, p. 22.
[49] *Idem.*
[50] PÜNTNER, Otto, *Société suisse de radiodiffusion et télévision ; 1931-1970*. Berne : SSR, 1971, 228 p., p. 222.
[51] *Annuaire SSR*, 1970, Etat au 30 septembre 1970.

questionnés. Signalons enfin que le problème de la représentativité est débattu au Comité central en juin 1971. Jean Brolliet y confirme qu'« il ne sera pas possible d'arriver à une vraie représentativité des auditeurs et des téléspectateurs, même groupés en associations »[52].

2.3.2 Fonctionnement de la Commission

Quel est le fonctionnement de cette commission ? Le procès-verbal de la séance du lundi 9 mars 1970 est tout à fait instructif. Un point essentiel mérite d'être rappelé : les séances de la Commission n'avaient qu'une valeur consultative, ce qui est également le cas pour « Demain, la femme », bien que la séance précède la diffusion. Ce principe, ainsi que le caractère exceptionnel de la réunion, sont indiqués en bonne place dans le procès-verbal : « *M. Mayor de Rham* remercie les participants et exprime sa gratitude à la télévision qui, pour la première fois, propose à la Commission des programmes une émission avant son passage à l'antenne. » Puis immédiatement : « *La Commission* tient à préciser que sa compétence est consultative et qu'il appartient à la Direction de la Télévision de prendre la décision qui s'impose. »[53] Suivent les points de vue des différents participants, illustrant toutes les opinions possibles, de la suppression de la dernière partie de l'émission à son maintien tel quel, ou encore son maintien avec un nouveau débat. Le procès-verbal se termine par l'avis de René Dasen, qui estime que « l'émission est bonne ». Suit la date de rédaction, le 11 mars. La lettre introductive de René Schenker qui accompagnait les exemplaires envoyés aux membres indique un complément non négligeable. Tandis que la séance semble s'être terminée sur des opinions individuelles, René Schenker note que :

> « un procès-verbal très résumé a été rédigé et avant de vous l'adresser je l'ai soumis à M. Mayor-de-Rham qui l'accepte dans sa totalité mais qui demande l'adjonction de la phrase ci-dessous en fin de procès-verbal : En conclusion, la Commission estime que cette émission ne devrait être donnée qu'avec des commentaires de personnes compétentes. »

Comme nous venons de le voir, selon le procès-verbal, la Commission n'a pas pris de décision commune et il n'y a pas d'indication permettant de conclure qu'il y ait eu de votes ou de délibérations finales qui auraient été enregistrés. André Fasel écrit à titre individuel par la suite à René Schenker et Marcel Bezençon pour réaffirmer l'opinion contraire.[54]

Aussi, sans en déduire nécessairement que cette conclusion soit un « coup de force » du pasteur, soulignons que pour sa première session précédant une diffusion, la conclusion de la Commission romande des programmes a été donnée hors de la séance, et a été ajoutée après-

[52] Archives de la SSR ; A 009. 005. 04. 03. Kommissionen Fernseh-und Programmkommission, Programmkommission Radio/Fernsehen DRS 1971.
[53] Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Commission des programmes de la SRTR […] Archives de la SSR ; Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25. Italique dans le texte original.
[54] Archives de la SSR ; Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.

coup au procès-verbal. L'importance de la commission représentant les téléspectateurs, dont les décisions n'ont aucun effet contraignant, n'en est donc que plus relative.

2.4 Le rôle direct des téléspectateurs

Mais pour le téléspectateur qui n'est membre d'aucune commission des programmes, qu'elle soit nationale ou régionale, quelles sont ses possibilités de se faire entendre ?

Hors les associations de téléspectateurs, comme « Les Amis de la Télévision »[55], ou « L'Association de téléspectateurs et auditeurs catholiques » de Jacques Haas[56], la solution la plus simple et la plus directe semble avoir été le courrier, qu'il ait été adressé personnellement aux directeurs, ou par le biais de la presse. Ces missives paraissent avoir eu un certain poids. A noter que les dossiers de la SSR contiennent quelques lettres ainsi que des copies des réponses envoyées par le Directeur général, preuve qu'il était pris note des remarques des spectateurs.[57]

2.4.1 L'exemple du mariage

Les dossiers de coupures de presse adressés par René Schenker à la Commission romande des programmes concernant l'émission de septembre 1969 sur le mariage contiennent également des lettres, au total plus d'une vingtaine, ce qui témoigne, ici aussi, de l'attention portée à ce type de missives.[58] Quant à leur contenu, il est en l'occurrence quasiment exclusivement négatif, à l'exception d'une lettre soutenant l'émission et dénonçant le comportement rédactionnel du *Nouvelliste*, ainsi que celle qu'un des deux participants au débat, Yves de Saussure (directeur de l'Institut d'études sociales à Genève) a adressée à Nathalie Nath pour lui exprimer sa satisfaction.

L'origine géographique de leurs auteurs confirme une thèse que nous avions indiquée en introduction, à savoir la restriction des plaintes au Valais essentiellement. Sur les vingt lettres de plaintes du dossier, douze ont un rédacteur résidant en Valais, quatre de Fribourg, deux de Genève, une de Berne et une de Neuchâtel seulement. Un deuxième point important à propos du contenu des lettres est la récurrence de l'envoi d'articles de presse, mentionné dans le corps du texte. Sur le total de quatre articles annexés, trois sont de *La Liberté*, journal

[55] *Idem.*

[56] CRIVELLI, Paola, « Haas, Jacques », in *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS), version du 11. 04. 06, url : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F9860.php

[57] Archives de la SSR, Reklamationen Beschwerden besondere Fälle 1970-1971 ; 1970, Reklamationen, Verschiedene Reklamationen betr. TV Sendung : Canal 18/25.

[58] Archives de la SSR, Reklamationen Beschwerden Besondere Fälle 1966-1969 ; 1969 – Verschiedene Reklamationen, betr. « Canal 18/25 » vom 17. September 1969.

fribourgeois, et un du *Nouvelliste*. Un autre téléspectateur fait référence au journal valaisan, sans toutefois y joindre l'article en question. Sur ce point aussi, ces deux titres se distinguent. Sans vouloir toutefois faire de ce corpus un échantillon exemplaire du public qui s'est adressé au directeur (nous ne connaissons par ailleurs pas les choix qui ont motivé sa sélection, ni même ne savons si son dossier présente l'intégralité du courrier reçu), on peut noter la forte manifestation du public valaisan : dans ce petit recueil, les trois cinquième des signataires proviennent de ce canton. Un deuxième canton se distingue, cette fois-ci par l'article intitulé « Un canal pollué », envoyé par les spectateurs et résidents du canton de Fribourg. Article qui, comme nous le verrons plus loin, servira de bannière à une partie des contradicteurs. Un dernier canton soulève quelques remarques : Vaud, absent du dossier de plaintes, ainsi que de celui du soutien au directeur. Est-ce dû à la sélection de celui-ci, ou les Vaudois n'ont-ils pas jugé que le programme ait mérité une quelconque action à l'égard de la direction du studio ? Un troisième et dernier élément concernant les thèmes traités par les spectateurs : l'émission sur le mariage n'est pas toujours la seule abordée. Les rédacteurs, dans trois cas, mentionnent également un *Temps Présent* qui abordait le problème de la drogue. L'émission, diffusée le 19 septembre 1969, a aussi beaucoup fait parler d'elle, et comme nous le montrerons plus loin, a sans doute joué un rôle la sanction qui frappe *Canal 18/25* six mois plus tard : drogue et sexualité vont souvent de pair dans les critiques portées contre le studio genevois.

Ce panorama des possibilités d'expression des téléspectateurs serait incomplet sans la publication de courriers dans *Radio-TV Je vois tout*. Questions et remarques s'y succèdent, concernant programmes à venir, rediffusions, ou problèmes de réception. Aucune lettre n'est cependant publiée dans la rubrique concernant « Les jeunes et le mariage ». Est-ce parce que l'hebdomadaire n'en a reçu aucune, ce qui semble peu probable, ou est-ce par peur d'augmenter la polémique ? René Schenker, dans sa propre chronique y fait cependant indirectement allusion, répondant ainsi aux remarques qui auraient pu être adressées à la Télévision romande :

> « […] il n'y a pas de sujets « tabous », mais l'important, lorsqu'un sujet délicat est choisi, c'est la manière dont on le traitera, la manière dont on abordera le thème, dont on en fera le tour et dont les responsables le présenteront aux téléspectateurs. […] La Télévision suisse a la chance de jouir d'une très grande liberté pour réaliser ses émissions ; mais il faut éviter que cette liberté puisse un jour être limitée – comme c'est le cas dans certains pays – à la suite d'erreurs de jugement, ou en raison de la manière trop légère, voire tendancieuse, dont certains sujets pourraient être abordés. »[59]

[59] « Les sujets « tabous » », *Radio-TV Je vois tout*, 9 octobre 1969, n°41, p. 103.

N'oublions cependant pas qu'à ce moment-là *Temps Présent* est aussi dans la ligne de mire de certains téléspectateurs, qui l'accusent de promouvoir l'usage de la marijuana. « Incroyable éloge de la drogue à la TV » titre la chronique télévisuelle du *Nouvelliste*, qui accuse l'enquête de Jean-Pierre Goretta d'avoir davantage donné la parole aux usagers du stupéfiant qu'aux policiers.[60] La rubrique du directeur, qui souligne la diversité des téléspectateurs romands qui tous « n'ont pas eu l'occasion d'être renseignés sur certains aspects de notre vie », fait ainsi face aux critiques concernant les deux émissions, diffusées à seulement trois jours d'écart. Sans jamais nommer aucune émission en particulier, ni présenter d'excuse ou justifier les choix journalistiques de ses employés, René Schenker réussit tout à la fois à soutenir la liberté de ses programmes et à justifier la vivacité des réactions face à ces deux magazines. Son intervention fonctionne, *Le Nouvelliste* applaudit cette prise de position du directeur et reproduit son texte dans sa chronique « Coup d'œil sur le petit écran », soulignant que René Schenker défend là la même position que la rédaction, à savoir que tous les sujets peuvent être traités, mais avec tact.[61] Bien qu'aucun courrier de téléspectateurs n'ait été publié sur l'émission du 16 septembre, elle n'est cependant pas passée sous silence. La rédaction publie deux articles dans une autre de ses rubriques, la « Revue des critiques TV ».[62] Le premier, intitulé « Vivante, intelligente, drôle aussi » est tiré de la *Feuille d'Avis de Lausanne* ; le second, « Un canal pollué », de *La Liberté*. Nous ne développerons pas tout de suite le contenu de ces deux articles, leur titre étant suffisamment évocateur ; retenons toutefois que l'hebdomadaire officiel fait savoir qu'il a conscience qu'une de ses émissions a heurté la sensibilité d'une partie de son public.

Le téléspectateur a donc bien la possibilité de faire entendre sa voix au sein de la SSR de manière officieuse, par l'envoi de courrier. Sans avoir aucun poids juridique, cette méthode a cependant permis aux spectateurs de s'exprimer directement, et l'envoi massif de lettres n'a pas passé inaperçu, tout comme les articles des chroniqueurs. La Commission romande des programmes a aussi été une manière, officielle cette fois-ci, pour le téléspectateur de faire entendre son opinion, mais comme nous l'avons vu, elle ne visionne les programmes qu'après leur diffusion, à l'exception de la séance de mars 1970 ; de plus, son avis n'est que consultatif.

[60] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 20-21 septembre 1969, p. 34.
[61] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 10 octobre 1969, p. 39.
[62] *Radio-TV Je vois tout*, 25 septembre 1969, n°39, p. 99.

A ce point de l'analyse, nous constatons donc que la structure hiérarchique de la SSR laisse peu de place à des voix externes, et comme nous l'avons dit plus haut, le système de délégation qui fonctionne à tous les degrés assure au Conseil fédéral un poids relativement important. Gardons en mémoire pour la suite de l'analyse que le directeur régional joue un rôle essentiel, puisque c'est à lui que revient le droit de visionner et faire visionner des émissions ; c'est aussi à lui seul qu'incombe la responsabilité de les supprimer, bien qu'étant redevable de ses choix et de ses résultats devant le directeur général et le Comité central.

Après avoir vu la place que peut prendre le téléspectateur au sein de la Société émettrice, nous allons présenter « Les jeunes et le mariage », première des deux émissions au centre de notre travail.

3 « Les jeunes et le mariage »

Avant d'entrer dans le vif du sujet, à savoir le contenu de l'émission et la discussion , il faut rapidement présenter les quelques principes de *Canal 18/25* : l'enquête s'appuie sur un documentaire filmé qui est présenté au téléspectateur en même temps qu'au public. Celui-ci, composé de « jeunes » locaux, se réunit dans une ville choisie au préalable par l'équipe de tournage.

Un mot à propos de ce public : bien que *Radio-TV Je vois tout* insiste sur sa « jeunesse » dans sa présentation de l'émission, la tranche d'âge visée n'est pas celle que nous connaissons habituellement sous cette dénomination, à savoir les trois à seize ans[63], le nom de l'émission indique clairement que ce sont des jeunes, mais adultes, qui sont concernés. Pour participer à l'émission, le public se rendait simplement à la salle prévue pour le tournage, où se trouvaient également les artistes de variétés invités, ainsi que le ou les présentateur(s).[64] L'émission ne se limitait pas à ce lieu de tournage, elle était également liée au studio de Genève, en duplex avec le journaliste qui dirigeait le débat ainsi que les invités. Ceux-ci voyaient le film ainsi que le public et les artistes sur de petits écrans installés sur le plateau, et, par le même système, le public les voyait sur un écran géant placés dans la salle. Plus qu'une coquetterie technique, l'utilisation du duplex assurait surtout une sécurité à l'équipe responsable de l'émission. Comme l'explique aujourd'hui Nathalie Nath : « s'il y avait eu un débordement dans la salle communale, ce qui pouvait malgré tout arriver, on coupait sur le studio à Genève. Ainsi, l'invité et le journaliste continuaient à «tenir» l'antenne pendant que nous calmions la salle ».[65] Toutefois, selon les témoins, l'émission n'a jamais connu de problèmes avec le public présent sur les lieux de tournage.

3.1 Le direct

Un des principaux atouts de *Canal 18/25* est cependant son utilisation du direct, comme nous l'avons dit en introduction. Le direct signifie, d'un point de vue technique, que la prise de vue, le montage et la diffusion sont simultanés.[66] D'un point de vue discursif, il a cependant une tout autre dimension pour le téléspectateur. En mettant l'accent sur ce mode de transmission d'images, on souligne une possible prise de risque, puisque la diffusion et le montage sont

[63] Archives de la SSR ; Fond Bellac ; Kinder- und Jugendsendungen, 1971-1975. « Rapport sur les émissions du service jeunesse 1971 ».
[64] Voir à titre d'exemple le programme transmis au *Nouvelliste* par le président de la Commission culturelle de Monthey et publié le matin de l'émission, le 7 octobre 1969, p. 26.
[65] Voir en annexes, p. 94.
[66] DUCCINI, Hélène, *La Télévision et ses mises en scène*. Paris : Armand Colin, 2005 (Nathan, 1998[1]), 124 p., p. 30.

simultanés. Dans le cas de *Canal 18/25* et des débats en public en général, le risque provient des invités, en raison des problèmes possibles de débordements, mais de aussi des propos qu'ils peuvent tenir à l'antenne : « plus un événement semble échapper à l'intentionnalité humaine, plus sa dimension dramatique s'enfle »[67], le téléspectateur peut donc regarder son programme en s'attendant (si ce n'est en espérant) qu'un événement inattendu se produise, d'autant plus que le public est composé de « jeunes », un an et demi après mai 68. Le direct est également « porteur d'une promesse d'authenticité »[68], aux yeux du téléspectateur, ce qui passe devant son écran « est » la réalité, comme si la caméra se contentait d'enregistrer celle-ci. Cette vision du petit écran est rapidement démystifiée[69], les événements retransmis étant préparés (dans notre cas, le public est mis en garde, si l'émission se passe mal elle peut être supprimée)[70] et le tournage soigneusement planifié. L'ultime possibilité restant bien sûr de couper la retransmission, ce qui est aussi arrivé pour *Canal 18/25*.[71]

Canal 18/25 est donc diffusé en jouant à la fois sur les aspects d'authenticité et de danger du direct. L'authenticité est aussi mise en avant par le duplex : les jeunes sont chez eux, la caméra tournant en direct ils sont supposés être tels qu'elle les montre. Le danger, l'aspect dramatique, le suspens presque, est entretenu par le direct : tout peut arriver tant que le caméra tourne. Les chroniqueurs ne vont pas oublier ces dimensions dans leurs articles, en critiquant la jeunesse présentée par l'émission et le contrôle relatif de l'équipe sur leur programme. Aussi le débat sur le mariage est-il alors élevé à titre d'exemple de ce manque de contrôle sur les événements.

3.2 Présentation générale

« Les jeunes et le mariage », première de ces deux émissions ayant fait des vagues, a été diffusée le 16 septembre 1969, à 20h20, et s'est terminée à 22h15, selon le programme annoncé.[72] Selon son habitude – *Canal 18/25* en était alors à son cinquième numéro – l'émission était en direct et en duplex, en l'occurrence d'Yverdon.[73] Elle n'a comporté que deux rubriques : les variétés, assurées ce soir-là par le guitariste et chanteur argentin

[67] JOST, François, *Introduction…*, *op. cit.*, p. 63.
[68] JOST, François, *Introduction…*, *op. cit.*, p. 61.
[69] On peut lire les propos d'Umberto Eco sur ce sujet, écrits en 1962 déjà : ECO, Umberto, *L'Oeuvre ouverte*, ROUX DE BÉZIEUX, Chantal et BOUCOURECHLIEV, André (trad.). Paris: Seuil, 1965 (éd. originale italienne 1962), 293 p., pp. 145-167.
[70] Voir en annexes, p. 94.
[71] L'émission du 9 décembre 1969 a ainsi été écourtée en raison des propos tenus par le chanteur Léo Ferré. Voir à ce propos le témoignage de Nathalie Nath. Annexes, p. 94.
[72] *Radio-TV Je vois tout*, 11 septembre 1969, n°37, p. 90.
[73] Nathalie Nath et Jean-Philippe Rapp se trouvaient avec le public d'Yverdon.

Atahualpa Yupanqui ainsi que par l'humoriste Raymond Devos, et enfin une enquête portant sur le thème « Les jeunes et le mariage ».[74] Signalons dores et déjà que c'est cette seconde rubrique qui concentrera la totalité des critiques, les variétés étant unanimement reconnues comme d'excellente qualité. L'enquête était présentée sous forme de deux films réalisés par Pierre Nicole, le premier sur « le choix du conjoint et la préparation au mariage » et le second sur les « rites et les cérémonies du mariage ». Les deux « spécialistes », invités au studio de Genève avec le journaliste Jo Excoffier, étaient Yves de Saussure, directeur de l'Institut d'études sociales de Genève et Suzanne Breuger[75], journaliste danoise spécialisée dans le mariage collectif. Ce sont les propos de cette dernière, qui était comme nous le verrons, favorable au « mariage collectif » ainsi qu'aux relations sexuelles avant le mariage, qui soulèveront la majorité des critiques. Ni le public, ni l'émission n'insistent cependant sur ces deux interventions, qui sont tout à fait anecdotiques, mais s'intéressent bien au contraire à d'autres éléments.

3.2.1.1 Le choix du conjoint et la préparation au mariage

Le premier film présente en détail une agence matrimoniale formant les couples de manière « électronique », c'est-à-dire par « ordinateur », puis introduit un cours de préparation au mariage, organisé par l'Eglise ; puis, en conclusion du cours et du documentaire, deux chansons d'auteurs contemporains amorcent une réflexion sur la place de la femme au sein du couple, thème récurrent des deux films, mais qui n'est – soulignons-le – jamais mentionné par les critiques.

En studio, Jo Excoffier amorce le premier débat entre les deux invités par une question sur la place de l'épouse dans le couple. Leurs opinions concordent sur ce point, comme sur la majorité des questions, par exemple la nécessité de l'éducation sexuelle. Les questions du public, adressées à Yves de Saussure prioritairement, portent en majorité sur l'agence matrimoniale et son système « électronique », mais une des questions posée amène un sujet plus délicat, à savoir sur les relations sexuelles avant le mariage. Tandis que Suzanne Breuger y est tout à fait favorable, Yves de Saussure, sans y être totalement opposé, est plus hésitant :

> « - J'aimerais poser la question à Monsieur de Saussure s'il est pour ou contre la sexualité avant le mariage ?
>
> -[Jean-Philippe Rapp] Bien, à vous Genève.

[74] L'article introductif de *Radio-TV Je vois tout* (11 septembre 1969, n°37, p. 54) mentionne une première partie consacrée à l'actualité, portant sur un sujet encore non défini au moment de la rédaction. Les archives filmiques de la TSR, contenant l'émission dans son intégralité, ne laissent pas à penser qu'il y ait effectivement eu cette rubrique pour ce numéro.

[75] Nous respecterons ici l'orthographe de son nom utilisée en surimpression dans l'émission pour la présenter.

> -[Yves de Saussure] Vous entendez pour ou contre les relations sexuelles avant le mariage ? Vous posez là évidemment une question qui est absolument fondamentale, qui est extrêmement discutée. Nous aborderons d'ailleurs tout à l'heure le sujet de ce que l'on pourrait appeler le « mariage idéal », qui est le fait en réalité d'un très petit nombre. Je pense, si vous voulez, que dans la mesure où l'on considère le mariage comme un état parfait, proche de l'idéal, et bien effectivement, le fait que le mariage constitue en lui-même son vécu sexuel total, est proche de la perfection. Mais je pense que la nature humaine étant faillible, l'expérience sexuelle si vous voulez d'avant le mariage, tout en représentant, *à mon avis*, un handicap sérieux, quand à la suite de ce vécu, est ce que je pourrais appeler un accident de parcours.
>
> -[Jo Excoffier] Sur ce chapitre, qu'est-ce que vous pouvez dire, Suzanne Breuger ?
>
> -[Suzanne Breuger] Je pense que la sexualité, c'est quelque chose qu'il faut apprendre, c'est difficile, on n'est pas un singe. Alors il faut l'apprendre, et aussi vite que possible, pour rendre heureux les autres.
>
> -[J. E.] Donc vous êtes pour les expériences avant le mariage ?
>
> -[S.B.] Oui.
>
> -[J. E.] Et vous, Yves de Saussure, vous avez des doutes ?
>
> -[Y. de S.] J'ai des doutes. J'ai des doutes, je dirais que je suis en faveur d'une très grande liberté, même d'une très grande intimité entre jeunes dans la mesure précisément où ils envisagent le mariage – et là je fais une différence absolue entre les expériences avec X, Y ou Z, dont je ne pense pas qu'elles puissent être une préparation à vivre avec tel ou tel autre partenaire, chacun ayant tout de même enfin sa personnalité propre – et puis l'expérience de l'un par l'autre avant le mariage, en considérant finalement si vous voulez que les fiançailles font partie déjà du mariage, en sont comme l'antichambre.
>
> -[J. E.] Oui. Une autre question, à Yverdon ? »[76]

Cette discussion sera un des points essentiels de la critique de la presse conservatrice. Il faut cependant souligner la brièveté de la réponse de Suzanne Breuger, citée plus haut dans sa totalité, en comparaison à celle d'Yves de Saussure. Si l'intégralité de l'échange ne prend que deux minutes, la réponse de la journaliste danoise ne dure qu'une dizaine de seconde. De plus, personne dans le public ne réagit à sa remarque : la question suivante passe à un autre sujet, personne ne revient sur ses propos, ne les souligne ou ne s'élève contre.

3.2.1.2 Les rites et cérémonies du mariage

La seconde partie de l'enquête concerne le rite du mariage en lui-même, les cérémonies laïques et religieuses. Il présente deux jeunes couples, leur installation dans leur nouvelle vie, leur conception du mariage civil et leurs motivations pour la cérémonie religieuse. Le documentaire se termine par deux cérémonies, une catholique et une protestante et les repas des noces qui suivent. Le documentaire est conclu par la question de Jo Excoffier : « Faut-il réinventer le mariage, ou même lui substituer d'autres formes ? ».[77] Dans le débat qui s'ensuit, Suzanne Breuger présente le « mariage collectif », qu'elle perçoit comme une solution face aux problèmes que rencontre le mariage traditionnels. S'il est vrai que sa première remarque

[76] (42' 30''- 44'35'') (je mets en évidence).
[77] (01 11' 11'')

abonde en ce sens, le reste de son intervention – ici aussi, relativement courte – est bien davantage une présentation du phénomène qu'une apologie de celui-ci :

> « Oui, il faut chercher d'autres manières de vivre, parce que dans le mariage famille-cellule, l'homme se trouve seul, la femme et l'homme se trouvent seuls. Depuis l'urbanisation à grande échelle et l'industrialisation, on est atomisés dans de petites familles, et les gens, les voisins, on ne les connaît pas, et les gens qu'on connaît vivent loin. […] Il y a des jeunes qui sont en train d'inventer le « collectif », c'est-à-dire qu'au lieu de se marier à un autre, on se marie à quinze autres. […] Le collectif achète une grande maison qui convient à leur manière de vivre. […] Il y a des difficultés, mais ça existe partout. Ce n'est pas moins difficile de vivre en collectif, mais à ce qu'on m'a dit, c'est beaucoup plus drôle. »[78]

Sa brève intervention est de plus contrebalancée par celle du sociologue, qui défend le mariage traditionnel, et ne manque pas de souligner tous les aspects problématiques de l'union multiple. Le public d'Yverdon quant à lui témoigne d'un intérêt que l'on pourrait qualifier de « poli » pour ce thème. Sur les six questions posées, quatre ont trait au mariage traditionnel et deux seulement sur le mariage collectif : la manière dont sont élevés les enfants, et les réactions de la population au Danemark. Sur ces deux points, et surtout sur l'éducation des enfants, Yves de Saussure développe également son point de vue de façon très claire.

3.3 Une remise en question du mariage ?

Mis à part la présentation de Suzanne Breuger, le contenu de l'émission portait-il une forme de remise en question du mariage, et pour quelles raisons ?

Car si, en définitive, les jeunes couples présentés choisissent tous de se marier, civilement et religieusement, le mariage (civil) n'a pas à leurs yeux de signification en tant que telle, il est un acte à accomplir pour l'entourage et la société. Ainsi, pour le premier couple :

> « -[Elle] La mairie, hé bien, c'est un engagement écrit, mais… c'est une porte à passer pour pouvoir vivre ensemble.
>
> -[Lui] Pour vivre ensemble, oui. J'estime qu'on peut vivre ensemble sans passer par une signature, mais vis-à-vis de la femme, ça peut être gênant, vous voyez.
>
> -[Elle] Vivre ensemble, oui, la femme peut prendre le nom de son mari, comme ça elle pourra, je sais pas, se faire mieux voir par tout le monde. Oui, pour beaucoup de choses, on est obligés d'être mariés, pour certaines formalités. Par exemple, pour avoir un appartement, si on s'adresse à une régie, ils nous demandent si on est déjà mariés, surtout pour la femme, oui, surtout pour le « qu'en-dira-t-on ». On a beau pas vouloir y faire attention, mais c'est quand même ennuyeux. »[79]

Pour l'épouse du couple catholique, le mariage civil est davantage une formalité juridique. Mais là aussi, le regard de la société a une importance certaine. Lorsque le journaliste Jo Excoffier lui demande dans le documentaire les raisons de son mariage, elle lui répond :

> «Pourquoi je me marie ? Hé bien, premièrement, parce que j'ai envie de créer un foyer. Comme actuellement, on crée un foyer en se mariant, enfin d'après les lois disons, c'est obligatoire de se

[78] (01 10'17'' - 01 12' 03''). La retranscription intégrale de cette intervention se trouve en annexes, p. 90.
[79] (52'34'')

marier, ce n'est pas obligatoire, disons que c'est *mieux*, parce qu'il y a certains principes dans la vie qui interdisent… [voix hors-cadre : l'amour libre] « l'amour libre », oui. Alors on s'est mariés d'abord pour créer un foyer.

-[Jo Excoffier] Et ça ne vous gêne pas de vous plier à ces principes et à ces lois existantes ?

-[La jeune femme] Non, pas spécialement.

-[Jo Excoffier] A ces traditions ?

- Non, je considère que ce sont des conditions, c'est tout. » [80]

Le mariage civil est donc vécu par les deux couples comme une formalité pratique, une obligation juridique et morale imposée par la société, bien que peu gênante. Les femmes, dans ces témoignages, occupent à ce sujet une place importante, tout comme dans le reste du documentaire, le premier témoignage mettant particulièrement en avant la fragilité et l'importance de leur statut face à l'opinion publique.

3.3.1 Le mariage religieux

Qu'en est-il du mariage religieux ? A Jo Excoffier, qui continue l'entretien cité plus haut en lui demandant si le mariage n'a aucune signification personnelle à ses yeux, la jeune femme répond que la cérémonie religieuse (qui dans son cas, aura lieu le lendemain) en a « peut-être », elle serait « plus profond[e] ».[81] Notons cependant que la représentation filmique de son témoignage nuance ses propos, laissant à penser qu'elle donnerait effectivement un sens à la cérémonie religieuse sous la pression de son entourage. La caméra en effet se déplace lors de l'entretien : la jeune femme est d'abord vue de face, assise à une table, en train de préparer le repas des noces du lendemain. On aperçoit rapidement une jeune femme à sa droite, mais la caméra se concentre sur le visage de l'interlocutrice principale, puis descend sur ses mains tandis qu'elle cherche ses mots, essaie d'expliciter ses paroles, joue avec une des carottes qu'elle était en train de couper, ses gestes trahissant ainsi son hésitation, ou peut-être sa gêne de devoir s'exprimer sur ce sujet. Une voix lui souffle alors l'expression sur laquelle elle butait : « l'amour libre ». La caméra suit ensuite son mari, qui passe derrière elle pour prendre un des légumes puis s'asseoir à sa gauche. La caméra se place alors derrière lui, présentant toute la table en une seule image. Tout à gauche de l'écran, en bout de table, une femme âgée – peut-être sa mère – que l'on devine avoir soufflé l'expression sur laquelle l'interlocutrice butait. Le mouvement se termine alors que la jeune femme reconnaît que la cérémonie religieuse a davantage de sens que la cérémonie civile, l'image présente alors la mère en haut de la diagonale que forme la table, dominant la jeune génération et dispensant les réponses à donner au journaliste. La jeune épouse paraît alors encerclée, voire écrasée par ses proches, et

[80] (56'20'')
[81] (57'10'')

ses propos sur la profondeur relative du mariage religieux paraissent ainsi faussés, peu spontanés et issus de la pression familiale.

L'autre couple abordant le même propos, présenté immédiatement après cette séquence, filmés seuls, de face, semble plus direct, plus franc. Ainsi le jeune marié souligne le côté festif du rituel religieux, tandis que son épouse note, à nouveau, le poids des convenances :

> « -[Lui] Je trouve que ça fait une belle fête, ça permet de se réunir…
> -[Elle] Et puis il faut passer par l'église, vis-à-vis des parents on est vraiment mariés quand on est passés par l'église. »[82]

3.3.1.1 Un rituel questionné

Le mariage apparaît donc dans l'émission comme une formalité sans grande signification, une formalité que l'on accomplit pour satisfaire les aînés attachés aux traditions. Malgré ce détachement face aux valeurs traditionnelles incarnées par le mariage, la jeunesse telle qu'elle est présentée par l'émission n'est cependant pas prête à s'opposer à ces traditions et à faire fi de l'opinion de ses parents : tous les couples se marient selon les deux rites, civils et religieux. Est-ce en raison de la pression de la société et parce qu'eux-mêmes accordent une telle importance aux « convenances », au « qu'en dira-t-on », qui reviennent avec une telle régularité dans leur propos ? Si les couples ne défendent pas farouchement le mariage, ils ne s'y opposent pas, et l'émission ne présente pas de concubins. Le mariage, tel qu'il est évoqué par *Canal 18/25* à travers les documentaires et les débats, n'est pas anéanti, mais il est questionné.

Avant de passer aux critiques de la presse, signalons qu'au lendemain de la diffusion, le comité de rédaction de *Canal* est loin de se douter des commentaires qui seront faits sur la journaliste danoise. En effet, le compte-rendu de la séance mentionne un regret : « on aurait du [sic] accorder plus de temps à Mlle Brogger [sic] pour présenter la thèse du Mariage collectif car il semble que dû à son importance et à sa nouveauté, le sujet ait été escamoté. ».[83]

3.4 Critiques de la presse

Les critiques n'ont cependant pas tous perçu de la même manière ces différents éléments de l'émission : ainsi en est-il des images des cérémonies religieuses. Quelles ont été les

[82] (57'30)
[83] Archives TSR, « Procès-verbal de la séance du mercredi 17 septembre 1969 » ; « 1966-1969, Les Jeunes aussi, Profils 68, Canal 18/25 »

différentes approches ? Comment et quand se sont développées les critiques ? Pour répondre à ces questions, nous allons rapidement présenter les différents quotidiens sélectionnés, en commençant par les deux principaux détracteurs de l'émission : *Le Nouvelliste* et *La Liberté*.

Un accent particulier sera mis dans l'analyse des articles de presse du *Nouvelliste* en raison leur virulence et de leur nombre. Sa ligne éditoriale étant proche de celle de *La Liberté* et les deux quotidiens occupant une position dominante dans la presse francophone de leurs cantons respectifs, il est également intéressant de les comparer, car s'ils montrent des similitudes, leurs différences ne manquent pas et apparaissent de manière évidente lors de l'analyse des articles concernant *Canal 18/25*. Les autres quotidiens seront également analysés, illustrant ainsi diverses positions rédactionnelles et par là même les limites de la polémique.

3.4.1 La Liberté : insanité, bêtise et perversité

La Liberté est un quotidien fribourgeois catholique, d'un tirage, dans la période qui nous occupe, d'environ 23'000 exemplaires.[84] Il dispose, comme la plupart des quotidiens choisis pour l'analyse, d'une chronique spécialisée dans la critique des émissions télévisées diffusées la veille. L'article « Un canal pollué »[85], déjà évoqué, exprime en des termes forts le mécontentement du rédacteur : « nous ne pouvons taire notre colère et notre révolte en face de tant d'insanités, de bêtises et de perversités sciemment dispensées ». Aucun aspect de l'enquête ou du débat n'est oublié ou épargné : ni le film, qualifié de « ratage », critiqué sur le fond (« on est constamment passé à côté de l'essentiel ») et sur la forme (« les images de la noce, en particulier étaient insupportable de niaiserie, si ce n'est de vulgarité »), ni bien entendu le débat. La journaliste danoise est fortement prise à partie, et Yves de Saussure est à peine épargné :

> « Quant aux intervention du psychologue [sic] Yves de Saussure, tout en restant marquées par un certain bon sens et d'une certaine valeur humaine, elles n'ont pu contrebalancer l'imbécilité [sic] de Suzanne Brueger [sic]. Qu'on vienne, sans pudeur, prôner la nécessité des relations sexuelles avant le mariage et, comble de perversité, faire l'éloge du mariage collectif, cela dépasse les limites. »

Dernière personne directement prise à partie dans l'article, la productrice. « Nous pouvons penser que la productrice, Nathalie Nath, est suffisamment intelligente pour être pleinement consciente du mal que peut faire une telle émission […] ». Le journal fribourgeois, qui dans

[84] (Pour environ 33'000 ménages francophones) BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; structure et diversité*. Berne : Herbert Lang, 1976, 323 p., p. 69.
[85] *La Liberté*, 17 septembre 1969, p. 11. L'article se trouve en annexes, p.89.

ses critiques télévisuelles, la mentionne peu – au contraire du *Nouvelliste* – utilise ici encore des termes très forts. Comme nous le verrons avec le quotidien valaisan, la critique de l'émission peut rapidement passer à celle de la productrice, mais ici le journaliste fribourgeois établit une distinction entre la personne et son programme, malgré sa tournure dépréciative.

Les questions du public en revanche sont très souvent évoquées par les journalistes de la presse écrite. Partie intégrale du « spectacle », elles sont analysées, disséquées le lendemain. Elles sont au cœur même du direct, elles sont la raison d'être du duplex, qui n'aurait aucune fonction si les jeunes « autochtones » ne pouvaient s'exprimer. Elles sont aussi le défi lancé aux invités, qui doivent y répondre immédiatement. Les journalistes ne les interprètent bien sûr pas de la même manière, reflétant ainsi sans doute leurs sentiments envers ce public s'exprimant sur l'écran, public qui est censé être représentatif, mais aussi envers les réalisateurs de l'émission, eux aussi censés être « jeunes ». F. D., de *La Liberté*, conclut son article sur ce sujet, seul élément positif à ses yeux de l'émission : « les questions souvent intelligentes et mesurées des jeunes gens qui ont dû être les premiers ébahis et choqués qu'on leur serve une pâture aussi faisandée ». Contrairement à Jacques Pilet dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*, grand adepte de l'émission, qui les qualifie quant à lui de « gentilles petites questions »[86].

Cet article au ton dur et sa conclusion sans détour, « ce « Canal 18/25 est pollué… il faut l'assainir, ou le supprimer » a eu une postérité rédactionnelle certaine. Outre les courriers envoyés à René Schenker[87], citons également le *Nouvelliste* ainsi que *Le Pays* qui le publient en quasi-intégralité le lendemain de sa parution ; la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* en reproduira aussi de longs extraits, mais plus tardivement. F. – G. Gessler, rédacteur habituel du « Coup d'œil sur le petit écran » valaisan, la publierait suite à la demande d'un lecteur : « je suis certain que ces propos reflètent bien l'opinion de la majorité de ceux et celles qui ont vu l'émission. »[88]

[86] *Feuille d'Avis de Lausanne*, 17 septembre 1969. Archives de la SSR, Fond Bellac : 206. 02. 35
[87] Voir le chapitre 2.4.1.
[88] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18 septembre 1969, p. 19. L'article se trouve également en annexes, p. 88.

La Liberté fait paraître également trois autres articles à propos de l'émission, dont seuls deux ont un ton réellement polémique.[89] Le premier est un courrier de lecteur, choisi selon la rédaction parmi un grand nombre de lettres.[90] Ce courrier émanerait du « syndic de l'une de nos communes du district du Lac », donc d'une autorité, qui sert ainsi de caution à la rédaction auprès de ses lecteurs. Le ton du message est aussi important, car son auteur emploie des termes très forts, notamment à l'égard de la productrice :

> « Il est très regrettable qu'en de telles circonstances, trop peu nombreux soient les gens qui ont le courage de manifester leur opinion dans le but de remettre en place des Nathalie Nath et autres pauvres créatures.
>
> Dans ce but, il me semblerait utile, à une éventuelle prochaine occasion, que vous encouragiez vos lecteurs à découper votre critique dans « La Liberté » et à l'envoyer simplement à la Direction de notre TV romande en guise de réprobation. Avec le temps, cela pourrait peut-être faire réfléchir. A moins que la contamination soit déjà plus avancée qu'on ne le pense ! »[91]

« Remettre en place », « contamination », « pauvres créatures » : un lexique péjoratif dont l'article de Pierre Barras, « Pas de sujet tabou, mais des limites à tout », avait pourtant essayé de se distancer.[92] Il y rappelle en effet, et il est le seul, un élément essentiel de la production télévisuelle : les émissions sont le résultat d'un travail collectif. « Rendons une justice à Mme Nathalie Nath. Elle ne porte ni plus ni moins de responsabilité de l'émission « Canal 18/25 » consacrée au mariage que ses camarades, auteurs comme elle de cette production, montée en équipe ». Bien que cet article soit loin d'être une apologie de l'équipe (« rendons *une* justice »), il prend également ses distances par rapport à d'autres quotidiens, le *Nouvelliste* vraisemblablement : « Nous ne voulons pas non plus nous associer à toutes les critiques, que la colère suscitée par cette émission tendancieuse a pu faire exploser. » René Schenker a en effet envoyé un texte à la rédaction du *Nouvelliste*, condamnant ses « termes tout à faits déplacés » et lui rappelant le fonctionnement de la réalisation des programmes, le rôle des comités de rédaction et des chefs de service.[93] Si cette lettre n'a pas eu comme nous le verrons de grand impact auprès de la rédaction sédunoise, elle a peut-être influencé Pierre Barras dans le choix de ses termes et de ses propos.

Ses critiques par contre restent les mêmes et il développe les valeurs à défendre, ou plutôt à ne pas remettre en question, parmi celles-ci, la famille occupe une place centrale. Notons aussi

[89] Tous les articles mentionnant un numéro *identifiable* des émissions étudiées sont répertoriés dans les tableaux synoptiques déjà mentionnés.
[90] *La Liberté*, 24 septembre 1969, p. 11.
[91] *Idem.*
[92] *La Liberté*, 12 novembre 1969, p. 3.
[93] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 9 octobre 1969, p. 14.

qu'il donne à *Canal 18/25* le parrainage du *Temps Présent* sur la drogue et qu'il y ajoute des chanteurs qui ne sont certainement ni Raymond Devos, ni Atahualpa Yupanqui.

> « On a traité les protestataires de « conservateurs arriérés ». Ils sont certes des conservateurs de la famille, du foyer, et de la santé de notre jeunesse. Si c'est là être « arriérés » nous l'acceptons avec eux en relevant que les arriérés de cette espèce apportent au pays une autre vitalité et une autre santé que les apologistes de la drogue ou du mariage collectif ou les chevelus des chansons équivoques qui accompagnaient ces plats faisandés. » [94]

Sa conclusion se fait cependant plus lourde de menace – rappelons qu'il siège à la Commission nationale des programmes – alors qu'il évoque le prochain sujet qui sera traité, la Suisse. « Après la démolition du foyer, celle du pays ? […] Faudra-t-il en arriver à une intervention plus lourde de l'Etat pour assurer le respect de la concession et des limites de la liberté d'expression ? »

Le dernier article publié dans le quotidien fribourgeois, plus anecdotique, prend place dans une chronique hebdomadaire intitulée « propos rustiques ». Un personnage raconte à un autre son bonheur conjugal, malgré les difficultés que peut vivre son couple. Faisant directement référence à l'émission, « notre gaillard et son épouse avaient vu à la TV le fameux *Canal 18/25* »[95], ce récit, publié plus de six mois après l'émission, illustre à quel point celle-ci, ou sans doute plutôt la campagne de presse qui l'a suivie, a pu marquer les téléspectateurs.

3.4.2 Le Nouvelliste : « une émission scandaleuse »

Le journal fribourgeois, comme nous venons de le voir, ne publie donc au total que trois articles qui soient vraiment polémiques, sur une période de deux mois. Le *Nouvelliste*, si l'on ne tient compte que des articles qui mentionnent explicitement le numéro sur le mariage (et non l'émission en général), publie un total de quatorze articles, la grande majorité étant publiée en 1969. Sur la totalité des articles publiés par les cinq quotidiens choisis, les articles du quotidien valaisan représentent à eux seuls près de la moitié.[96]

Outre la quantité d'articles rédigés et la durée de publication, plusieurs caractéristiques distinguent le *Nouvelliste* des autres journaux opposés à l'émission, et font de l'ensemble de ces articles une véritable campagne. La place des articles est un premier critère : la rédaction en publie la moitié exactement en première page, ce que ne fait aucun autre quotidien. Les signataires de ces articles ne se limitent pas non plus au rédacteur du « coup d'œil sur le petit

[94] *La Liberté*, 12 novembre 1969, p. 3.
[95] *La Liberté*, 9-10 mai 1970, p. 41.
[96] Voir le diagramme en annexes, p. 130.

écran », puisque six de ces articles sont composés soit par André Luisier, rédacteur en chef, soit par la rédaction, ce que ne fait pas non plus *La Liberté*. Le quotidien se distingue également par la virulence du ton qu'il utilise. Citons un seul exemple, dans lequel le journaliste n'hésite pas à comparer la Télévision romande dans certaines de ses émissions à de la prostitution :

> « A plusieurs reprises, et à propos de sujets forts divers, la télévision romande se livre à une propagande délétère comme une vieille fille de rue cherche dans les contorsions les plus grotesques le renouvellement du plaisir qui inexorablement lui échappe et se fait plus mince à mesure qu'avance son âge. C'était d'abord l'apologie de la drogue, puis celle du mariage collectif […] ».[97]

3.4.2.1 L'orientation politique du *Nouvelliste*

Ses critiques sont orientées selon deux critères qu'il s'est donnés lors de sa création, lors de la fusion en 1968[98] entre le *Nouvelliste du Rhône* et la *Feuille d'Avis du Valais*. Cette fusion lui a donné une position de « quasi-monopole » dans le Valais romand[99], et sa publication atteint 28'000 exemplaires environ.[100] Dans le premier éditorial du nouveau quotidien, son rédacteur en chef, André Luisier, expose sa ligne directrice, relevant ses deux chevaux de bataille : la religion (catholique) et l'anti-« marxisme » :

> « Nous défendrons avec vigueur – mais sans passion – les options distinctes d'un canton qui se veut très moderne, certes, mais pas au détriment d'une ligne de conduite spirituelle immuable. Certaines de nos position – obligatoirement extrêmes dans le passé – vont être plus judicieusement diluées, sans toutefois rien abandonner de ce qui est essentiel. Une seule exclusive est prononcée contre le marxisme ou le matérialisme athée qui est d'ailleurs la négation même de la Vérité. »[101]

3.4.2.2 Les attaques contre Nathalie Nath

Dans ses critiques en effet, ce ne sont pas seulement les aspects moraux ou religieux qui sont soulevés, mais aussi la question de l'orientation politique, sans que ce soit le « marxisme » qui soit spécifiquement visé. Le thème de l'orientation politique supposée de l'émission se retrouve dans les critiques faites directement à l'encontre de la productrice Nathalie Nath. Si par Barras *La Liberté* essaie de se distancer de ces critiques directes, le *Nouvelliste* en revanche la rend responsable de l'intégralité de l'émission, et met en doute ses capacités professionnelles :

> « j'ai dit maintes fois, ici même, que Nathalie Nat [sic] n'est pas capable de produire une émission valable. […] Personnellement, je propose qu'on retire à Nathalie Nat [sic] des pouvoirs et des

[97] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 3 mai 1971, p. 1.
[98] En raison de cette fusion, nous avons commencé le dépouillement du journal lors de son premier numéro, publié le 1er avril 1968.
[99] BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; les faits et les opinions*, *op. cit.*, p. 122.
[100] Son tirage est de 27'000 exemplaires en 1969, contre 29'000 en 1971. BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; structure et diversité*, *op.cit.*, p. 73.
[101] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 1er avril 1968, p. 1.

> moyens qu'elle n'a jamais su mériter. Il est extrêmement dangereux de faire confiance à une telle femme. »[102]

André Luisier lui reproche également ailleurs son « incurie »[103], ainsi que sa supposée « amoralité ».[104] Un autre élément de la critique du *Nouvelliste* concerne le lien supposé entre la presse romande qui soutient l'émission et la productrice. Par exemple, dans un article contestant la prise de position de « deux quotidiens lausannois » - la *Gazette de Lausanne* et la *Feuille d'Avis de Lausanne* – la rédaction parle ainsi de « copinage, notamment avec certaine productrice de la TV »[105]. En reliant par ce « copinage » la productrice à la presse qui s'oppose au journal, la rédaction développe une théorie du complot, complot dirigé contre le journal :

> « on en vient à se demander si quelques journalistes voués au culte de certaines personnes de la TV ne se liguent pas (contre notre quotidien notamment) pour donner une critique unilatérale, inobjective et chauvine. A lire ce qu'ils ont écrit ces dernier temps contre nous, on peut le penser ! »[106]

Ces attaques répétées contre l'émission et la productrice poussent le directeur René Schenker à écrire au quotidien. Sa lettre, déjà évoquée dans le cadre des critiques de *La Liberté*, publiée le 9 octobre, rappelle le fonctionnement par équipe des émissions de la télévision. Sa conclusion à ce propos est sans équivoque :

> « Comme vous pouvez le constater par cette structure d'organisation, il n'est pas possible pour un seul de nos collaborateurs de choisir personnellement sans l'accord de son chef le sujet qu'il désirerait présenter et lui donner une forme qui lui serait personnelle. En dernier ressort, faut-il le rappeler, le directeur est responsable de toutes les émissions qui passent sur les antennes de la Télévision suisse romande. »[107]

Le ton des critiques ont également été remarqué et le directeur veut aussi « [s'] élever contre les critiques très injustifiées à l'égard de Mme Nathalie Nath » et souhaite « qu'il ne subsiste aucun malentendu et que l'on ne critique pas à tort, par des termes tout à fait déplacés, des collaborateurs participant aux travaux de cette émission, travaux qui sont effectués en équipe ». La rédaction, qui félicite le directeur « qui n'hésite pas, une fois de plus, à prendre toutes ses responsabilités », ne relève pas ses remarques concernant l'injustice des critiques ni la qualité des termes utilisés. De plus, selon la rédaction, le problème « tant du point de vue moral que qualitatif » demeure, le débat ne serait que déplacé, ce qui n'empêchera pas le quotidien de continuer ses insinuations à l'égard de la productrice.

---

[102] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18 septembre 1969, p. 19.
[103] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 19 septembre 1969, p. 1.
[104] *Idem.*
[105] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 15 octobre 1969, p. 1.
[106] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 20 octobre 1969, p. 22.
[107] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 9 octobre 1969, p. 14.

3.4.3 L'uniformité de ses interprétations

Le dernier point à souligner, concernant le style propre au *Nouvelliste*, est l'homogénéité de sa lecture. Les journalistes, et surtout le rédacteur en chef et F.-G. Gessler (rédacteur habituel du « Coup d'œil sur le petit écran »), partagent la même opinion concernant l'émission et signent, avec la rédaction, neuf des quatorze articles recueillis, auxquels on pourrait ajouter les lettres de lecteurs abondant en leur sens, publiées elles aussi en première page. Il est vrai que le journal publie deux lettres de lecteurs sous le titre « libre opinion de lecteurs contestataires », mais elles sont longuement introduites et discutées point par point, la rédaction signalant de plus qu'elle n'aurait reçu que cinq lettres s'opposant totalement à son jugement.[108]

Un des collaborateurs du quotidien a toutefois exprimé un avis différent de la rédaction sur l'émission du 16 septembre. En effet, la première chronique publiée à ce propos date du lendemain de la diffusion, et ce n'est que le 18 qu'est publié le premier article négatif, intitulé « une émission scandaleuse ». Cet article de Gessler, publié dans la chronique télévisuelle, reprend le « canal pollué » de *La Liberté*, et l'introduit en essayant de remplacer la chronique de la veille, sans toutefois jamais la mentionner. Cette première chronique était étonnamment favorable à l'émission. Bien que le film soit jugé peu novateur, le rédacteur M. G. loue en effet l'émission sous tous ses aspects ; variétés, questions du public et débat, à propos duquel il écrit : « Nous avons beaucoup apprécié les avis donnés par M. de Saussure, mais encore beaucoup plus ceux émis par Mlle Brogger [sic], qui apporta une note nouvelle, dans un fatras de banalités »[109]. On est en effet loin des « imbécillités » évoquées par *La Liberté*, et même la *Feuille d'Avis de Lausanne*, sous la plume de Jacques Pilet, pourtant très enthousiaste, a plus de retenue face aux suggestions de la journaliste danoise :

> « de tels propos n'avaient aucun caractère de provocation. Suzanne Brogger [sic] est si profondément libérée des lourds héritages de la tradition qu'elle en arrive à considérer toutes les solutions possibles avec le même naturel, je dirais presque, la même sérénité. Que ses propositions soient les bonnes, c'est une autre affaire ».[110]

Ajoutons que jamais plus le *Nouvelliste* ne mentionnera cette première chronique louangeuse, les écrits suivants étant uniformément négatifs. Après s'être distancé de la chronique précédente en rappelant qu'il n'en est pas l'auteur, n'ayant pas vu l'émission, Gessler

[108] La première lettre uniquement concerne Canal 18/25, la seconde évoque le reportage de Goretta sur Lourdes. *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 4 novembre 1969, p. 20.
[109] Archives de la SSR, Fond Bellac : 206. 02. 35
[110] *Idem.*

s'associe à ceux qu'il suppose être la majorité des téléspectateurs et des lecteurs : les détracteurs de l'émission. Quant à ceux qui ont apprécié le programme, dont fait partie M. G., leur cas relèverait de la pathologie : « N'ayant pas rédigé la chronique de cette émission, je me fais quand même l'interprète des personnes encore saines d'esprit et de corps exaspérées par ce qu'elles ont vu et entendu mardi soir »[111]. Il va sans dire que M.G. n'a plus signé de « Coup d'œil sur le petit écran ».[112]

Le *Nouvelliste* se fait donc l'écho d'une seule opinion, mais il donne de plus le sens dans lequel interpréter les informations fournies par l'extérieur. A titre d'exemple, citons un article qui fournit les résultats d'un sondage effectué par la SSR en 1971 et qui illustre la façon dont le journal verrouille littéralement la signification des informations qu'il transmet :

> « A la question : « A l'égard des autorités, estimez-vous que la Télévision suisse est « assez indépendante » ? […] La langue française est faite de subtilités, qui peuvent s'exprimer dans le langage parlé, mais qui demeurent obscures écrites. Ainsi, « assez indépendante » peut traduire une sorte de satisfaction mitigée… mais aussi trahir un point de saturation : « bien assez indépendante ». Dans le cas présent, les télespectateurs [sic] romands seront sans doute d'accord avec nous, lorsque nous optons pour cette dernière signification. […]
>
> « Estimez-vous que la Télévision suisse donne aux minorités politiques, religieuses et culturelles « assez d'importance » ? Ce 49% de la Suisse romande est lourd de sens, en démocratie. Encore une fois, il veut dire « bien assez d'importance ». Que l'on songe à tous ces gauchistes, nihilistes, trotskystes, maoïstes, qui demeurent heureusement d'infimes minorités dans notre pays, et à qui notre Télévision accorde complaisamment l'antenne à tout moment. […] En ce qui concerne les minorités, relevons encore le fort pourcentage de la Suisse allemande, qui s'inquiète aussi de l'importance donnée au premier farfelu venu : qu'il réclame un Bunker, le mariage collectif, ou un centre autonome. »[113]

Dans le cas ci-dessus, il inverse la signification de la question. On voit également que les minorités ne sont que (de la gauche) politique, contrairement à ce qu'annonçait le questionnaire, qui présentait aussi les minorités religieuses et culturelles. On voit ce que pense d'elle le quotidien (« heureusement minoritaires »), ainsi que la place trop importante que leur accorderait la télévision (« à tout moment », « complaisamment »). Finalement, *Canal 18/25*, plus d'un an et demi après l'émission sur le mariage, figure encore en bonne place parmi des « farfelus » minoritaires et « gauchistes », qui inquiètent également la Suisse alémanique et non pas seulement romande.

[111] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18 septembre 1969, p. 19.
[112] Si la vérification a été systématique pour cette chronique, elle ne l'a pas été pour l'ensemble des articles, mais il semblerait qu'il n'ait plus rien publié.
[113] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 16 juin 1971, p. 29.

3.4.4 *La* Feuille d'Avis de Neuchâtel *et la* Gazette de Lausanne : réactions plus tardives

Tous les quotidiens, contrairement au *Nouvelliste* et à *La Liberté*, ne réagissent pas immédiatement après la diffusion de l'émission. Parmi eux, la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* et la *Gazette de Lausanne*.

3.4.4.1 La Feuille d'Avis de Neuchâtel : « venue tout exprès de Copenhague »

Le premier article de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, qui n'en rédige que cinq mentionnant cet épisode, est publié le 27 octobre 1969, soit près d'un mois après l'émission.[114] Le quotidien neuchâtelois de « droite conservatrice »[115], titre en moyenne trente-cinq mille exemplaires.[116] Il publie également une chronique télévisuelle régulière qui ne mentionne cependant jamais cette édition de *Canal 18/25*. Le premier article qui l'évoque prend pour sujet une réunion des délégués du parti conservateur chrétien-social fribourgeois durant laquelle trois émissions de la télévision romande furent abordées : outre le mariage, le *Temps Présent* sur la drogue et une troisième émission traitant de l'amour libre[117] et note l'intervention de Pierre Barras, journaliste à *La Liberté* et membre de la Commission nationale des programmes, qui approuve la condamnation de l'émission.

Eddy Bauer a rédigé l'article suivant, qui fait partie d'une série intitulée « Récidives de la radio et de la télévision romande ».[118] Cette série se veut une dénonciation du supposé disfonctionnement de la télévision et de la radio romande. L'auteur énumère des émissions radiophoniques et télévisuelles illustrant le « « bla-bla » contestataire »[119], l'émission sur le mariage n'arrivant que dans le deuxième article, mais y étant le seul sujet abordé. L'auteur a lui aussi comme point de départ la réunion du parti conservateur fribourgeois, mais il la développe davantage :

> « on incrimina le fait qu'à la présidence de cette discussion, cette dame [Nathalie Nath] avait convié […] une journaliste danoise, venue tout exprès de Copenhague, où se tenait la foire mondiale de la pornographie, pour exposer à nos jeunes gens, le sujet du « mariage collectif », soit encore promiscuité sexuelle. »[120]

[114] La liste des articles publiés sur l'émission du 16 septembre 1969 se trouve en **annexes, page.**
[115] BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; les faits et les opinions, op. cit.*, p.129.
[116] BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; structure et diversité, op. cit.*, p.64.
[117] Feuille d'Avis de Neuchâtel, 27 octobre 1969, p. 8.
[118] Publiés les 13 et 14 novembre 1969. L'article du 14 mentionne une suite qui n'a cependant pas été trouvée.
[119] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 13 novembre 1969, p. 27.
[120] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 14 novembre 1969, p. 39.

Ici encore, c'est le débat ayant trait au mariage collectif qui est le premier visé. L'auteur donne cependant un rôle majeur à la productrice et tisse des liens entre celle-ci et son invitée, qui devient « sa consœur scandinave ». Eddy Bauer relie surtout la journaliste à sa ville d'origine, Copenhague, qui a vu s'ouvrir en octobre 1969 le « Sex 69 »[121], premier salon consacré à la sexualité : l'insertion de ce détail, sans aucun lien avec la personnalité de la jeune femme la connote évidemment fortement, d'autant plus qu'elle serait venue « tout exprès » du Danemark qui profite à cette époque de la réputation de pays le plus libéral en matière de publication d'ouvrages (au sens large) à caractère pornographique.[122] Etre la « consœur » de la journaliste devient évidemment dans ce contexte une accusation de tentative de perversion de « nos jeunes gens ».

L'article suivant, rédigé un an plus tard, en réaction à une intervention du socialiste Jean Ziegler au Conseil National concernant les campagnes de presse ayant suivi l'émission va encore plus loin encore en associant *Canal 18/25* à Charles Manson par le thème du « mariage collectif » :

> « Doivent-ils [les journalistes de la presse écrite] encourir quelque blâme en raison du fait qu'ils se sont élevés contre l'apologie télévisée de cette négation du mariage tel que le conçoit la législation suisse, que constitue cette forme de concubinage, hypocritement baptisée « mariage multiple », et dont, voici peu le tueur Charles Manson nous fournissait un lumineux exemple en Californie ? »[123]

Les deux derniers articles mentionnant cette émission datent de mai et décembre 1971. Comme tous les articles publiés à cette date, ils relatent une partie du procès pour diffamation opposant Nathalie Nath à André Luisier, soit l'acceptation de la demande en appel de la productrice et l'attente de la conclusion de l'affaire ; les articles évoquent donc à nouveau les accusations portées contre l'émission par le rédacteur du *Nouvelliste*.[124] La position de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* se situe entre l'indifférence du chroniqueur spécialisé qui ne juge pas nécessaire de publier sa position et la virulence d'Eddy Bauer, grandement favorable au *Nouvelliste* et à *La Liberté.*

3.4.4.2 La *Gazette de Lausanne* : « une télévision libre et impertinente »

La *Gazette de Lausanne*, tout comme la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, ne prend pas immédiatement part à la polémique, mais ses articles défendent l'émission en s'axant sur le « devoir d'information ». Cette série de trois articles (le quatrième, de mai 1971, traite du

[121] Ce salon s'est ouvert le 21 octobre 1969. http://archives.arte.tv/fr/archive_271127.html. Consulté en mai 2008.
[122] http://archives.arte.tv/fr/archive_271127.html. Consulté en mai 2008.
[123] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 2 novembre 1970, p. 23. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette intervention.
[124] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 15-16 mai 1971, p. 35 et 20 décembre 1971 p. 11.

procès en diffamation[125]) est intégralement rédigée par Freddy Landry, chroniqueur attitré de la *Gazette* depuis le 18 novembre 1968, date à laquelle il remplace le précédent chroniqueur. Bien que la *Gazette* soit proche du parti libéral[126], le journaliste rédige également des articles sur la télévision pour des quotidiens d'autres tendances, parmi lesquels *L'Impartial* et *La Sentinelle*. A la différence des journalistes précédents, Freddy Landry ne discute pas le contenu de l'émission, mais il élargit le débat au problème de l'autocensure ; la thèse qu'il défend étant que de telles réactions de la presse conservatrice entraîneront de l'autocensure de la part des journalistes de l'audio-visuel. Son premier article, intitulé « Intolérance »[127] prend comme principal propos une émission de la série *Aujourd'hui* traitant du pèlerinage à Lourdes, émission de Claude Goretta et Michel Boujut qui a elle aussi beaucoup fait parler d'elle dans le *Nouvelliste*. Il repose l'émission dans le contexte de programmes précédents ayant eu les mêmes difficultés, celui sur Maurice Clavel, dont nous parlerons plus tard, l'amour libre, *Temps présent* et *Canal 18/25*. Il analyse également l'article du directeur René Schenker, dont il note l'aspect équivoque : « Le directeur de la TV romande doit rappeler comment il conçoit la liberté d'information, en un texte légèrement ambigu paru dans « Radio-TV-je vois tout ». »

Landry prône l'information complétée par le débat ; il perçoit également le petit écran comme un outil d'information générale, ce qu'il explique dans la chronique suivante. La télévision ne devrait pas être systématiquement remise en cause lorsqu'une opinion personnelle s'y manifeste : « Permettre à des opinions personnelles de s'exprimer, c'est tout simplement se borner à remplir un devoir d'information »[128].

L'année suivante, dans son dernier article mentionnant l'épisode du mariage, intitulé « le cancer de la prudence », force lui est pourtant de déchanter, la liste des émissions ayant subi de fortes pressions s'est allongée : à celle consacrée à Clavel et à celle sur le mariage se sont ajouté le *25 fois la Suisse* présentant Neuchâtel et « L'engrenage », un documentaire présentant une détenue. Mais ce sont les récentes précautions excessives que prend *Temps Présent* qui sont finalement visées. « La prudence n'est qu'une étape indispensable vers l'insignifiance. Accumulons-nous ces exemples récents par hasard ? Nous craignons que la TV romande ne soit en train de s'approcher de l'insignifiance ».[129]

---

[125] *Gazette de Lausanne*, 15-16 mai 1971, p. 23.
[126] BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; les faits et les opinions, op. cit.*, p. 92.
[127] *Gazette de Lausanne*, 1er-2 novembre 1969, p. 19.
[128] *Gazette de Lausanne*, 8-9 novembre 1969, p. 15.
[129] *Gazette de Lausanne*, 14-15 novembre 1970, p. 15.

Son intérêt pour *Canal 18/25* s'inscrit donc dans cette réflexion sur la télévision, mais pas uniquement, car il suit avec attention le travail sur la forme que réalise l'équipe de l'émission. Le numéro sur le mariage apparaît donc dans sa chronique au titre d'exemple de la télévision qu'il prône, « une télévision libre et impertinente »[130], et c'est uniquement dans le cadre d'une mise en garde contre la montée de la censure, ou de l'autocensure, qu'il est mentionné.

3.4.5 *La Suisse* et *La Sentinelle*: l'indifférence

Le quotidien genevois ne témoigne d'aucun intérêt particulier envers cette édition de *Canal 18/25*. Parmi les trois articles publiés abordant ce sujet, l'un est la chronique quotidienne habituelle. Son appréciation générale est très positive, mais l'auteur n'oublie pas de souligner quelques défauts mineurs, « des détails seulement »[131]. Il admet avoir été « surpris » par l'idée du mariage collectif, mais « moins toutefois que [par] la réaction des jeunes d'Yverdon dont aucun n'a posé la question : « Et l'amour dans tout cela ? ». Le thème de l'émission et son traitement ont également été appréciés, « d'autant plus qu'il fut abordé sans égards pour les tabous ou les coutumes de notre société ». Le procès entre Nathalie Nath et André Luisier fait revenir indirectement le quotidien sur l'émission, le journal y consacre deux articles, à l'image des autres quotidiens dépouillés.

La Sentinelle, journal du parti socialiste romand, témoigne quant à lui d'un désintérêt total face à la polémique, puisqu'aucun article n'aborde ce sujet. Signalons en premier lieu que *La Sentinelle* ne dispose pas d'une chronique télévisuelle quotidienne, bien que Freddy Landry y écrive épisodiquement. Le quotidien ne fait toutefois pas montre d'indifférence face au petit écran, puisque quelques émissions interpellent les rédacteurs. Les questions relatives au travail occupent logiquement une place importante dans les sujets traités ; le mariage, qu'il soit multiple ou non, n'est donc pas au cœur de ses thématiques habituelles. Signalons aussi que le journal vit de graves difficultés durant la période analysée, puisqu'il disparaît en mai 1971 ; le dépouillement ayant été poursuivi jusqu'en décembre de la même année pour tous les quotidiens, il n'a pas bénéficié de la même couverture. Son format pourrait également entrer en ligne de compte, le quotidien ne totalisant que six ou huit pages au maximum, on peut imaginer que la rédaction fasse une stricte sélection des sujets traités ; mais comme nous l'avons vu auparavant, *La Suisse*, qui comptabilise plus de cinquante à soixante pages par édition – et ce sept fois par semaine – ne s'y intéresse guère plus.

[130] *Gazette de Lausanne*, 14-15 novembre 1970, p. 15.
[131] *La Suisse*, 17 septembre 1969, p. 7.

3.4.6 Pour conclure

Si l'émission a suscité un certain scandale, l'analyse de la presse montre que la vivacité de ces réactions est limitée à un quotidien, le *Nouvelliste*, même s'il est vrai que la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* et *La Liberté* ont rejoint sa position. La critique atteint toutefois des proportions très différentes dans les trois quotidiens conservateurs. Elle reste confinée, dans les journaux neuchâtelois et fribourgeois, au courrier des lecteurs et aux chroniques spécialisées, avec quelques incursions dans des articles consacrés à la télévision, lui donnant ainsi une place limitée, qui ne dépasse pas celle qui reviendrait à un phénomène somme toute ponctuel : celle d'*une* émission d'*un* programme télévisuel. Le quotidien valaisan la met par contre littéralement à « la une » et lui consacre un nombre élevé d'articles, signés par la rédaction et non par quelques journalistes dont les positions sont connues des lecteurs.

3.5 Impact à la SSR

La réaction des journalistes fribourgeois et valaisans n'est pas passée inaperçue auprès de la direction de la Télévision romande. Le directeur René Schenker a non seulement rédigé une lettre pour le *Nouvelliste* et un article pour le *Radio-TV Je vois tout*, comme nous l'avons dit précédemment, mais il a également convoqué la Commission romande des programmes le 25 septembre 1969. S'il est impossible de dire quelle a été la conclusion de la Commission[132], et quelle était sa connaissance des critiques envers l'émission, le dossier rédigé à son attention était en revanche composé d'articles de presse ainsi que de lettres de téléspectateurs, prouvant par là que ces critiques ont été débattues.

La SSR s'est également penchée sur cette question. Le Comité central, dont fait partie Pierre Barras, a discuté de l'émission lors de sa séance du 6 octobre. Le journaliste n'y évoque pas seulement *Canal 18/25*, mais aussi *Temps Présent* et l'émission radiophonique sur l'amour libre, déjà citée plus haut. Le procès-verbal témoigne de l'opinion de différents membres concernant l'émission sur le mariage: « MM. Barras, Brolliet et Bezençon, qui ont vu l'émission, estiment qu'elle était superficielle et maladroite ».[133] L'opinion du Comité est transmis à René Schenker par Marcel Bezençon qui le développe toutefois : « Selon l'avis des membres du Comité central, cette émission était non seulement superficielle, relâchée, mal

[132] Il ne se trouve pas dans les archives de la SSR.
[133] Archives de la SSR, Kommissionen Fernseh-und Programmkommission Radio/Fernsehen DRS 1969-1970, A 009. 005. 04. 02

composée, mais aussi maladroite, choquante et néfaste ».[134] L'intervention du directeur général amplifie ainsi la critique, qui passe de l'insuffisance à la nocivité, et il ajoute aussi une série de recommandations pour les prochaines émissions qui n'apparaissent pas non plus dans le procès-verbal :

> « Etant moi-même responsable des programmes, selon la concession et nos statuts, je vous demande :
>
> 1. D'attirer l'attention de tous vos collaborateurs au programme sur la responsabilité réelle qui est la leur, face au public ;
> 2. d'étudier une réforme de « Canal 18-25 », dans le sens sus-indiqué et pour une meilleure préparation de l'émission ;
> 3. de faire visionner, avant l'émission, les productions qui vous paraissent sujettes à caution et, éventuellement, d'en appeler au jugement de membres de la commission des programmes au préalable. »[135]

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, et comme nous l'avons dit au chapitre précédent, la Commission romande des programmes, qui a pu visionner l'émission sur les femmes avant sa diffusion, a joué un rôle dans l'annulation de l'émission de mars 1970. La dernière directive donnée par Marcel Bezençon est sans doute la plus importante : jusqu'à cette émission, la Commission romande n'a visionné les programmes qu'après leur diffusion. La polémique déclenchée par ce *Canal 18/25* a donc joué un rôle majeur dans l'attitude de la SSR et du studio de Genève pour gérer le conflit qu'aurait pu entraîner l'émission « Demain, la femme ».

[134] Lettre de Marcel Bezençon à René Schenker, 7 octobre 1969. Archives de la SSR, Reklamationen Beschwerden Besondere Fälle 1966-1969 ; 1969 – Verschiedene Reklamationen, betr. « Canal 18/25 » vom 17. September 1969.
[135] *Idem.*

4 « Demain, la femme»

Cette émission est la seconde de *Canal 18/25* qui ait déclenché une importante polémique dans la presse ; du point de vue quantitatif, le nombre d'article évoquant l'émission est par ailleurs plus important que ceux consacrés au « mariage ».[136] Rappelons toutefois que la partie la plus importante du débat l'ayant entourée se fait avant sa diffusion, donc sans qu'aucun journaliste n'ait eu directement connaissance des images ou des propos tenus. En effet, ce soir-là, en lieu et place du générique de *Canal*, une speakerine a annoncé :

> « Mesdames et messieurs, nous aurions dû vous présenter ce soir l'émission Canal 18/25 enregistré mardi dernier. Or, à la suite de protestations de certains participants au débat qui devait clore l'émission, la direction de la télévision a décidé d'inviter à nouveau les mêmes participants à ce débat afin qu'ils puissent défendre leur point de vue respectif d'une manière plus totale. En effet, les débats enregistrés la semaine dernière n'étaient peut-être pas d'une durée suffisante pour que chaque participant ait l'occasion de s'exprimer complètement. Il nous a été impossible de réunir les participants ce soir : c'est pourquoi l'émission Canal 18/25 sera diffusée ultérieurement à une date que nous vous communiquerons. Nous vous prions d'excuser ce changement de programme. »[137]

La question s'est donc rapidement portée sur l'identité des participants insatisfaits, et sur les motifs qui ont amené à l'annulation de l'émission, les validant ou les invalidant, suivant les valeurs défendues par les différents quotidiens ; la polémique porte donc à un niveau différent de celui de l'émission précédente, puisque ce n'est pas tant le contenu du programme qui est visé que la mise en question de la liberté d'expression et d'information dont fait montre la SSR.

Ce chapitre va en conséquence dans un premier temps faire une présentation générale du programme de l'émission du 10 mars, puis étudier de manière plus détaillée la partie s'articulant autour du couple de concubins, dont les propos sont au centre de la polémique. Dans un second temps, nous allons revenir sur les événements qui ont amené à suppression temporaire de l'émission, et notamment sur l'intervention d'Antoine Favre auprès de Marcel Bezençon. Comment l'ancien juge a-t-il eu vent du contenu de l'émission ? Pour mettre en perspective le poids de ses remarques, nous soulignerons également ses liens avec la SSR. Les critiques portées à l'encontre de l'émission seront ensuite discutées ; nous avons vu que c'est le débat qui a posé problème, nous présenterons donc rapidement ce genre spécifique et les

[136] On peut voir à ce propos le graphique page 127.
[137] Télex de René Schenker à Marcel Bezençon, « annonce speakerine pour la suppression de Canal 18-25 », 10 mars 1970. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.

contraintes qu'il implique au niveau discursif, et examinerons ainsi la pertinence des remarques des participants à l'encontre de l'émission.

La section suivante s'axera sur la solution proposée par René Schenker, à savoir le tournage d'un débat complémentaire à celui du mois de mars. Ce débat nous intéressera à plus d'un titre, non seulement en raison de l'identité de ses participant – parmi lesquels se trouvent Jean Brolliet et Jean-Jacques Demartines – mais aussi en raison de sa présentation, de sa gestion, et de son montage. Ces différents éléments mettront en évidence l'effet principalement recherché par la Télévision romande : l'effet de franchise ; mais il montreront parallèlement la place qu'offre la Télévision romande à ses téléspectateurs dans le débat entourant la liberté d'expression. Cette troisième partie se terminera par les réactions de la presse suite à la diffusion de l'émission : comment les chroniqueurs ont-ils réagi aux propos tenus dans le programme ? Ont-ils justifié la condamnation de l'émission, qu'ont-ils pensé du débat supplémentaire, et comment leurs réflexions s'insèrent-elles dans leurs thématiques, présentées au chapitre précédent ?

4.1 Présentation générale du programme

L'émission portait sur trois thématiques, ou situations, auxquelles sont confrontées les femmes : le monde professionnel, le monde politique et la « morale ». Les deux premiers sujets n'ont soulevé aucune discussion, ni avant ni après la diffusion de l'émission : deux jeunes filles y présentaient leur situation et leurs intérêts dans des enquêtes filmées et suivies de débats. La première jeune femme était étudiante en médecine, elle souhaitait continuer à exercer sa profession même après s'être mariée ; la seconde, fille d'un député au Grand Conseil valaisan, s'intéressait à la politique, alors que les femmes valaisannes n'avaient le droit de vote sur aucun plan, ni fédéral ni cantonal.[138] Chacun de ces films était suivi d'un débat sous la direction de Jo Excoffier, mais dont les participants variaient. Le troisième sujet, le seul donc à avoir soulevé des contestations, était consacré à l'amour et la morale. Le film présentait une jeune femme de vingt-cinq ans, Louise, qui vivait en concubinage avec son compagnon Philipe ; tous deux souhaitaient avoir un enfant. Louise, placée au centre du documentaire, a refusé le mariage pour des raisons intellectuelles et morales, que Jo Excoffier a présentées comme « la conscience des aliénations »[139], essentiellement dues à son éducation et à ses lectures :

[138] La jeune femme présentée dans cette partie de l'émission, Marie-France, est la fille de Gérard Perraudin, qui intervient au débat suivant.
[139] (01 21')

> « l'amour éternel ? […] tenir ce genre de raisonnements, c'est donner une espèce de définition a priori de l'amour. Il y aurait l'amour avec un grand A, ce serait : « Amour, deux points, ceci ceci ceci cela. » Et il faut que je réussisse à coller avec ce concept, à matérialiser un concept, comme ça, que j'aurais – enfin, que je n'aurais pas complètement imaginé, justement – il me viendra de certaines lectures malsaines et d'une éducation complètement conne. »[140]

L'éducation des jeunes filles est un élément central de la prise de position de Louise ; la présentation de ce couple aborde cependant non seulement les sujets du mariage et de l'éducation, mais aussi de la sexualité. En effet, la remise en question de la morale de Louise et de son compagnon les a amené à accepter que chacun d'eux puisse rencontrer d'autres personnes.[141] Comme la sexualité, la légitimité du mariage et la « liberté sexuelle », sujets « délicats », avaient déjà été abordés avec le résultat que l'on sait six mois auparavant dans *Canal 18/25*, et l'on comprend que le fait que ces sujets soient thématisés à nouveau ait pu créer des tensions. Mais en fait c'est le débat qui, comme le dit René Schenker, pose véritablement problème et pousse Antoine Favre à intervenir auprès de Marcel Bezençon.

4.2 L'intervention d'Antoine Favre : entre « pression » et « information »

Nous avons dit, dans notre première partie, que *Canal 18/25* était sous la responsabilité du chef du service « Education » qui validait le choix des sujets et acceptait les émissions une fois réalisées ; celui-ci pouvait également demander l'assentiment d'autres personnes en cas de doute. René Schenker a donc visionné l'émission avec Jean-Jacques Demartines et Pierre Gisling le 6 mars ; elle a été acceptée sans aucune modification.[142] Bien que le directeur ait affirmé plus tard que le troisième débat lors de cette séance lui avait paru « déséquilibré en raison de sa brièveté et d'une conclusion trop brusque »[143], sa diffusion avait été acceptée sans modification aucune, et ce n'est qu'après que René Schenker en ait validé la diffusion que sont intervenus Marcel Bezençon et Antoine Favre.

Soulignons également que la majeure partie du processus ayant amené René Schenker à reporter l'émission s'est fait oralement ; les seules traces rédigées mentionnant l'appel de l'ancien juge se trouvent dans les courriers de René Schenker à Marcel Bezençon, et ces documents n'indiquent pas le contenu exact de ses remarques ; nous ne pouvons donc

[140] (01 23')
[141] Les archives filmiques de la TSR ne contiennent ni cette partie du film, ni le dernier débat. Des retranscriptions ont toutefois été faites à la demande de Marcel Bezençon et se trouvent dans le dossier « Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25 » des archives de la SSR.
[142] Télex du 10 mars de Nathalie Nath, Michel Dami, etc. à Marcel Bezençon. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.
[143] *Radio-TV Je vois tout*, 9 avril 1970, n°15, p. 80.

qu'émettre des suppositions quant à leur teneur. Quant aux griefs que des participants auraient exprimés à l'encontre du programme, il ne les aurait pas même entendus directement, et ce serait en réalité sa fille qui les lui a rapportés.[144] L'ancien juge qui les aurait ensuite transmises au directeur général, qui à son tour a prévenu René Schenker. Ce jeu de bouche-à-oreille a sans aucun doute amplifié les critiques initiales, puisqu'en réalité aucun des participants ne se serait plaint du débat, n'aurait souhaité qu'il soit supprimé, complété ou reporté, ce que le directeur du studio n'a pas vérifié – ou n'a pas pu vérifier – avant d'annuler la diffusion :

> « Un fait est certain : nous avons été informés par M. Antoine Favre du fait que certains participants à l'émission avaient protesté, notamment M[e] Perraudin et Mme Bornet,[145] ce qui a eu pour conséquence le renvoi du programme à une date ultérieure. Il est vrai qu'au moment où j'ai prié la speakerine de faire une annonce j'étais persuadé qu'il y avait des protestataires dans les participants et que la solution consistait à refaire le dernier débat suivant immédiatement le 3[ème] volet consacré à l'émancipation de la femme. J'ai des témoignages écrits, et je crois que vous en avez des copies, des participants au 3[ème] débat relevant d'une manière très précise que jamais ils n'ont protesté contre cette émission. Il est vrai, et il faut le souligner, que M[e] Perraudin a estimé le dernier débat trop bref et qu'il aurait voulu s'exprimer d'une manière plus complète et Mme Sullerot soulignait également que l'on aurait pu consacrer davantage de temps à ce thème. »[146]

Ce sont ces deux derniers éléments qui seront retenus comme motifs du renvoi de l'émission, et qui seront mis en évidence lors de la diffusion. L'extrait ci-dessus met en évidence le point central du problème que soulève la suppression du programme aux yeux de la presse : c'est l'intervention d'Antoine Favre qui est à l'origine de la suppression temporaire de « Demain, la femme » ; une remarque de sa part, quelle qu'elle soit, ne peut pas être reçue innocemment. Antoine Favre a en effet des liens étroits à la fois avec la Société de radiodiffusion et le monde politique : il a non seulement été juge fédéral, Conseiller national de 1943 à 1952,[147] mais il préside aussi à ce moment la commission pour la rédaction du nouvel article 36 concernant la liberté d'information.[148] Il connaît également personnellement Marcel Bezençon, puisqu'il a été délégué du Conseil fédéral au Comité central de la SSR pendant vingt ans, et l'a quitté en 1967 seulement.[149] Une remarque émanant d'une telle personnalité pèse donc certainement d'un poids particulier auprès du directeur général ; et ce que Bezençon qualifie « d'information » peut donc bien cacher une « pression ». La limite qui les sépare est mince et

---

[144] Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Commission des programmes de la SRTR, p. 1 ; Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25

[145] Renée Bornet est invitée au second débat en tant que membre du comité cantonal pour le suffrage féminin en Valais.

[146] Lettre de René Schenker à Marcel Bezençon du 23 mars 1970. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25

[147] FOURNIER, Yves, « Favre, Antoine », in *Dictionnaire Historique de la Suisse*, url : http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F4988.php, version du 17.01.2006.

[148] *Annuaire SSR*, 1968, p. 6.

[149] PÜNTER, Otto, *Société Suisse de radiodiffusion et télévision ; 1931-1970*, *op.cit.*, p. 222.

la presse n'interprète pas toujours cette « information » de la même manière que le directeur général, qui se défend dans *Radio-TV Je vois tout* d'être victime de « pressions » :

> « M. A. Favre se garde de juger un programme qu'il n'a pas vu. Il estime toutefois honnête de renseigner le directeur général de la SSR, responsable des émissions, sur les remarques qui lui sont parvenues, il laisse à la SSR le soin d'en examiner le bien-fondé et de prendre la décision qu'elle jugera bonne.
>
> Il ne s'agit donc pas d'une « pression », comme on l'a parfois prétendu, mais d'une information. »[150]

Si la teneur de la communication passée à Marcel Bezençon est aujourd'hui impossible à définir, l'ancien juge se défend d'avoir usé de son autorité et de sa position : « je suis intervenu en vertu du droit accordé à chaque citoyen de s'adresser aux dirigeants d'un service publique ».[151] Les journalistes et chroniqueurs défavorables à la suppression de l'émission en raison de l'intervention d'Antoine Favre mettent en avant avec ironie l'importance de ce « simple citoyen », voire même, à l'exemple du chroniqueur Jack Rollan, invitent leur lecteurs à imiter l'exemple du juge et appeler Marcel Bezençon… « Sans piston, ni pression, le directeur général vous répondra sans tarder, puisque nous savons maintenant qu'il est à la disposition des « simples citoyens » mécontents, et vous pourrez lui donner la liste des émissions qui vous cassent les pieds ».[152] Ajoutons également que le débat monte jusqu'au Conseil national par les petites questions de Pierre Chavanne et Jean Ziegler le 12 mars 1970. Les députés socialistes y dénoncent l'intervention du « simple citoyen » comme une entrave à la liberté d'information.[153]

Quelles étaient les motivations de Marcel Bezençon pour transmettre les reproches supposés à René Schenker ? Une fois l'émission diffusée, le directeur général s'exprime à ce propos à la Commission nationale des programmes : le Président [M. Bezençon] « estime qu'elle a permis de détendre une atmosphère et d'apaiser l'opinion à un moment précisément où l'autorité de surveillance était susceptible de revenir à son idée de commission de contrôle qui abolirait les prérogatives des commissions de programmes ».[154]

La personnalité d'Antoine Favre a donc bien été un élément déterminant dans le mécanisme de report, mais les journalistes et quotidiens favorables à son intervention mettent, au

---

[150] *Radio-TV Je vois tout*, 19 mars 1970, n°12, p. 61.
[151] *La Suisse*, 12 mars 1970.
[152] *La Suisse*, 13 mars 1970, p. 63. Freddy Landry, dans *l'Impartial* du 21 mars 1970, propose la même expérience. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206.02.35.
[153] Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.
[154] Compte-rendu de la séance du 29 avril 1970 de la Commission nationale des programmes. Archives de la SSR, Kommissionnen, Fernseh-und Programmkommission (Nationale) Fernseh-Programmkommission, 1968-1971. A 009. 005. 01. 06

contraire, l'accent sur la délicatesse du contenu de l'émission ; contenu qui justifierait à lui seul l'intervention de Favre. Le *Nouvelliste* approuve ainsi sans restriction aucune le déplacement sans préavis du programme et n'y voit aucun conflit d'intérêt, seule comptant finalement sa « moralité ». L'honnêteté supposée de l'ancien juge n'est pas discutée non plus par le quotidien, le *Nouvelliste* compte en effet Antoine Favre parmi ses journalistes occasionnels.[155] La justesse des critiques émises par l'ancien juge et le directeur général n'entre pas non plus en ligne de compte face aux membres de l'équipe de production, dont le professionnalisme est d'emblée remis en question : « remercions plutôt MM. Bezençon et Schenker d'être résolus à prendre sans cesse leurs responsabilités en mettant finalement au pas des subordonnés coupables ou plutôt incapables », écrit le rédacteur en chef.[156]

Que retenir de l'intervention d'Antoine Favre ? Il est impossible aujourd'hui de retracer ses propos exacts, mais nous avons vu qu'il n'a pas recueilli lui-même les propos qu'il rapporte. Etait-il alors légitime qu'il les transmette au directeur général – il aurait pu les communiquer à René Schenker – et était-il correct que Marcel Bezençon en informe le directeur régional ? Et au vu des critiques que l'ancien juge aurait formulé, et du genre de l'émission incriminée, était-il tout simplement pertinent de transmettre ses remarques ?

4.3 Le débat comme genre télévisuel

Comme nous l'avons dit plus haut, la speakerine évoque la durée des débats : Gérard Perraudin se serait plaint de ne pas avoir pu s'exprimer de manière complète, selon une lettre de René Schenker également citée auparavant. Evelyne Sullerot aurait aussi apprécié que le dernier débat ait été plus long, de même que Renée Bornet.[157] Mais aucun d'entre eux ne s'est manifesté ni à la direction genevoise, ni à la direction genevoise pour manifester un quelconque sentiment. De plus le directeur René Schenker a demandé par la suite qu'ils lui écrivent à ce propos : personne n'a émis de récrimination. Quant à la critique de Gérard Perraudin, elle est la seule directement reprise par Marcel Bezençon : « je pense que pour un sujet aussi grave le temps consacré au débat était bien court ».[158]

[155] L'ancien juge (valaisan) rédige justement deux articles publiés en première page durant cette période, à savoir les 24 mars et 7 avril 1970, portant sur le suffrage féminin.
[156] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 20 mars 1970, p. 1.
[157] Voir p. 50
[158] Lettre de Gérard Perraudin à Nathalie Nath, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25

Un reproche somme toute bien léger : la dernière discussion a tout de même une durée de vingt minutes. Si ces reproches, peu précis et assez flous ont été transmis à René Schenker, comment les a-t-il compris ? Le débat est un genre particulier, il prend place dans un programme télévisé dont la limite temporelle a été fixée par avance.[159] Le temps imparti à « Demain, la femme» était de deux heures, l'émission abordait trois aspects de l'émancipation des femmes, il était donc normal que le temps accordé à chacun des trois débats paraisse court à leurs participants ; il paraît pareillement logique qu'un sujet comme « l'émancipation des femmes » ne puisse être épuisé en deux heures d'émission.[160] De plus, le débat est par sa définition même une confrontation, un échange d'idées, la parole y est multiple et donc partagée. Le meneur occupe dans ce genre la fonction délicate d'assurer à chaque participant le droit de s'exprimer et de garder à la discussion une certaine vivacité : si tous les intervenants veulent présenter leur opinion, ils ne peuvent en revanche accaparer le temps de parole ; pour cette autre raison, elle aussi intrinsèque au genre, le temps de parole de chaque participant est donc doublement limité.

La qualité d'un débat dépend également des participants eux-mêmes, de leur maîtrise du sujet de leur habitude de parler en public, de défendre leurs idées. Le meneur du débat travaille dans ce but, il peut donc inviter une personne à s'exprimer, lui demander des précisions, ou au contraire l'interrompre, il peut également réorienter la discussion. Bien que les participants soient préparés au débat, une partie importante de celui-ci dépend des participants eux-mêmes, les arguments se construisant en écho à ceux des autres débateurs, tout au long de la discussion et de l'enregistrement. A propos de celui-ci, rappelons que l'émission ne bénéficie alors plus du direct, supprimé au début de l'année 1970. Les débats sont toutefois enregistrés dans les conditions du direct, ce qui ne permet pas tant le montage des discussions, mais leur visionnement avant diffusion… comme le prouve le cas que nous étudions ici. Les reproches qu'auraient faits les participants, à savoir le manque de temps et l'insuffisante présentation des arguments en faveur de l'un ou l'autre point de vue sont des reproches que l'on pourrait adresser par définition à la plupart des débats. La lettre envoyée par Renée Bornet pour assurer de sa satisfaction la Télévision romande abonde en ce sens : « Nous n'avons

[159] Sur le débat comme genre, voir DUCCINI, Hélène, *La Télévision et ses mises en scène*, *op. cit.*, p. 59.
[160] Ainsi Evelyne Sullerot, à la question de Jo Excoffier de savoir si elle voudrait ajouter quelque chose à ses déclarations du mois précédent, lui répond avec humour qu'elle « aurai[t] des choses à ajouter aux trois débats ». (04' 50'').

aucunement protesté contre « Canal ». Nous savions que les débats seraient courts, nous en avions accepté la règle du jeu. »[161]

Un seul point aurait toutefois pu être contesté par les invités, à savoir la répartition de la parole par le meneur, le journaliste Jo Excoffier. La lettre de Maître Gérard Perraudin, lorsqu'il écrit qu'il « aurai[t] aimé pouvoir mieux démontrer l'imperfection du mode de vie prôné par Mlle Denaux, ses conséquences humaines et sociales néfastes »[162] pourrait aussi laisser penser qu'il aurait été activement empêché de s'exprimer. Ce reproche est en effet formulé, mais non de la part de l'avocat valaisan, c'est le *Nouvelliste* qui le rapporte dans son résumé de l'affaire : « des membres de la commission furent particulièrement choqués de la façon scandaleuse avec laquelle [Gérard Perraudin] fut interrompu à deux reprises par le meneur de jeu Escoffier [sic]. »[163] Le procès-verbal de la Commission comprend en effet une référence au journaliste, mais elle est émise par Antoine Favre uniquement et concerne non le débat, mais l'interview, qu'il aurait dirigée « de manière tendancieuse ».[164] Si le procès-verbal ne contient bien sûr pas l'intégralité des remarques émises par les dix-sept membres présents, celles concernant la gestion du débat n'ont pas été jugées suffisamment importantes pour être ajoutées au procès-verbal lu par René Schenker qui n'était pas présent lors de la réunion. Le rédacteur en chef donne une place capitale à ces interventions dans l'orientation du débat, elles auraient permis à Evelyne Sullerot de « contester l'incontestable déclaration de Me Perraudin », qui était intervenu « de façon irréprochable, prônant l'universalité du mariage, sa dignité et sa sécurité ».[165] Le quotidien valaisan donne donc une place majeure à deux interventions qui rentrent elles aussi dans les règles du débat, puisque le journaliste, comme l'indique bien la retranscription, l'interrompt non pas pour l'empêcher de s'exprimer, mais bien pour laisser les autres participants prendre la parole : « Me Perraudin, je m'excuse, mais je crois qu'il faut que toute le monde puisse prendre la parole, et sur ce que vous venez de dire, je voudrais entendre M. Jaccard ».[166] Mais répétons que René Schenker ne fait jamais allusion à un problème de ce genre quant à ses remarques sur le film, nous avons également vu, dans la deuxième partie, l'attitude que peut avoir ce journal et son rédacteur en chef envers le personnel de l'émission.

[161] *Tribune - Le Matin*, 12 mars 1970. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 35.
[162] Lettre de Gérard Perraudin à Nathalie Nath, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25
[163] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 12 mars 1970, p. 1.
[164] Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25
[165] *Idem.*
[166] *Idem.*

4.4 « Une solution honorable au renvoi de l'émission »

C'est à René Schenker que revient la tâche de trouver « une solution honorable au renvoi de l'émission »[167], formule qui traduit bien sa gêne face à ce dilemme, c'est-à-dire la décision de supprimer l'émission, de la diffuser partiellement ou encore de la compléter. Il choisit rapidement de la diffuser en entier, mais de lui adjoindre un débat supplémentaire. Le sujet et le choix des participants à ce nouveau débat sont l'objet de longues réflexions :

> « […] je me permets de vous proposer, quitte à revoir ma position […] de diffuser intégralement l'émission « Canal 18/25 » le 14 avril et de faire suivre cette émission d'un débat soit avec un ou plusieurs participants au 3ème débat et d'autres personnes, soit exclusivement avec d'autres personnes, notamment M. Jean Brolliet en sa qualité de Président de la Commission des programmes, M. Brolliet ce matin était d'accord mais il pourra peut-être changer d'avis lorsqu'il aura vu l'émission, et il pense qu'il serait souhaitable que dans ce dernier débat on invite M. Antoine Favre, ancien juge fédéral, pour qu'il défende sa position, et qu'éventuellement je participe à cette émission. »[168]

C'est finalement la première possibilité qui sera retenue, avec quelques différences importantes toutefois. La présence d'Antoine Favre est définitivement écartée le 9 avril, et le directeur hésite encore entre intervenir directement ou dire quelques mots en avant-propos.[169] Et c'est une solution intermédiaire que pourront voir les téléspectateurs : René Schenker sera absent, mais s'expliquera par quelques mots en débuts du débat supplémentaire où il sera représenté par Jean-Jacques Demartines. Le débat comportera deux volets, un premier qui est la suite de la discussion sur les femmes et la morale, avec les mêmes invités, à savoir la sociologue Evelyne Sullerot, le psychologue Roland Jaccard, Me Gérard Perraudin, le pasteur Jean-Marc Chappuis ainsi que le jeune couple, Louise et Philippe ; et le deuxième qui inclut J.-J. Demartines et J. Brolliet, et porte sur les raisons du report de l'émission. Cette deuxième partie n'est toutefois pas censé être un débat contradictoire, elle est plutôt une mise au point dont l'objet est très limité :

> « nous nous efforcerons dans toute la mesure du possible de ne pas aborder du tout le problème de la liberté d'information, et chaque fois qu'un des participants pourrait poser une question semblable, soit M. Brolliet, soit moi-même répondrions pour ne pas parler de ce sujet ».[170]

Ces hésitations se traduisent encore dans le *Radio-TV Je vois tout* du 9 avril 1970. Le directeur, dans sa chronique hebdomadaire, revient encore sur les événements qui ont conduit au renvoi du programme, il précise que Jean Brolliet, Marcel Bezençon et Charles Gilliéron

---

[167] Lettre de René Schenker à Marcel Bezençon, 23 mars 1970, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.
[168] *Idem.*
[169] Lettre de René Schenker à Marcel Bezençon, 9 avril 1970, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.
[170] Lettre de René Schenker à Marcel Bezençon, 23 mars 1970, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.

(président de la SRTR) ont visionné l'émission le 25 mars et décidé de la diffuser le 14. Il présente ensuit partiellement aux téléspectateurs la formule retenue, soit le débat supplémentaire placé immédiatement à la fin de l'émission. Seul Jean Brolliet est toutefois mentionné comme participant additionnel. Le directeur prend soin de préciser au public l'orientation de ce nouveau débat : « le thème de ce nouveau débat en direct sera, bien entendu, le troisième sujet de l'émission – et non pas une discussion portant sur les raisons ayant amené la TV romande à renvoyer ce programme ».[171] Il est donc paradoxal qu'il choisisse un invité extérieur au troisième débat, qui n'est pas un spécialiste ou une personne qui ait un avis spécialement éclairé sur le concubinage, tout en précisant qu'il ne parlera pas du report de l'émission, alors qu'il est justement le président de la Commission qui a pu se prononcer à ce sujet. Il précise également que le débat est en direct, et d'une durée illimitée : ces deux éléments, en sus de la présence de Jean Brolliet, veulent rassurer le public sur la liberté de la Télévision romande. Si la durée illimitée du débat n'est par rappelée par la suite – le programme annonce par ailleurs le *Téléjournal* à 23h30 et la fin des programmes à 23h40– l'utilisation du direct sera à plusieurs reprises citée comme une preuve de la liberté d'expression, tant par le meneur du débat que par Demartines.[172]

Ce débat en direct, avec la présence ambiguë de Jean Brolliet, présente de ce fait des risques de confrontation élevés. Le choix du meneur du débat est un donc élément important, puisqu'il assure non seulement la répartition des tours de parole, mais aussi la direction du débat. Dès qu'il imagine l'ajout d'un débat supplémentaire, René Schenker se décide sur le choix de la personne la plus propre à assumer ce rôle, Claude Torracinta.[173] René Schenker justifie ce choix en raison du fait qu'il « a une très grande habitude des débats »[174], mais la question de la confiance entre aussi probablement en jeu ; le rédacteur en chef de *Temps Présent* est connu et respecté, tant par les téléspectateurs que par les employés et dirigeant de la Télévision.[175] La première partie du débat sera cependant laissée sous la direction de Jo Excoffier, dont la participation n'est décidée que le 9 avril.[176] Elle semble presque être décidée à contrecoeur et relever de choix stratégiques uniquement. Le journaliste sera présent pour que les participants ne s'étonnent pas de son absence, puisqu'il a dirigé le débat initial, et

[171] *Radio-TV Je vois tout*, 9 avril 1970, n°15, p. 80.
[172] (43' 23'')
[173] Lettre de René Schenker à Marcel Bezençon, 23 mars 1970,Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25
[174] *Idem.*
[175] On peut voir à son propos les témoignages de Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz en annexes, chap. 7.4.
[176] René Schenker à Marcel Bezençon, lettre du 9 avril 1970 ; Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Canal 18/25.

pour qu'il puisse répondre s'ils l'accusent de ne pas les avoir laissé s'exprimer. Sa présence est aussi un geste d'apaisement envers le reste de l'équipe et une partie des employés de la Télévision romande, ce qui illustre bien les tensions qu'a créées la suppression de l'émission :

> « P.S. Je n'ai pas encore pris contact avec M. Excoffier pour lui demander d'être présent dans ce débat final. Il n'y a pas mal de remous dans le cadre de la maison, auprès de certains collaborateurs qui estimeraient la mesure prise à l'égard de Jo Excoffier très injuste s'il n'est pas présent dans ce débat, sans pour autant le présider. »[177]

Le fait qu'il ne puisse diriger l'intégralité du débat s'explique par la position qu'il occupe face à Jean Brolliet et Jean-Jacques Demartines. Tandis que les deux hommes défendent l'opinion de la direction et celle de la Commission des programmes, le journaliste se doit de défendre l'équipe de réalisation, c'est leur professionnalisme qui a été remis en question par le déplacement de l'émission.[178] Jo Excoffier, dans le deuxième volet de la discussion est donc le seul participant qui ait des raisons de s'opposer frontalement au jugement des deux défenseurs de la suppression du programme. De plus, on doit prendre en considération le fait que Jo Excoffier a aussi participé à l'enquête sur le mariage de septembre 1969 dont il a également animé le débat, Torracinta apparaissant alors d'autant plus comme un gage de confiance et d'objectivité auprès du public.

4.5 Le débat supplémentaire : le jeu de la franchise ?

La mise en scène du débat et la confrontation des opinions des participants sont révélatrices des tensions vécues par la Télévision romande et de sa volonté d'éclaircir sa situation. Le lieu du débat, le décor imposé aux téléspectateurs a une influence certaine, il fait pleinement partie de cette mise en scène. Le débat de l'émission originale avait eu lieu dans la maison d'un couple de médecins fribourgeois, les Spreng ; mais un studio est utilisé pour la discussion supplémentaire, sans doute parce que le couple n'est pas invité à y participer. La transition entre la fin de l'émission originale et son complément est brutale, le téléspectateur passe de la confortable et conviviale demeure du couple au studio qui, mis à part une table et des chaises, n'a aucun décor. Le studio est neutre, voire vide et contraste avec les pièces meublées de la maison familiale, qui mettaient les invités – et par leur biais, le téléspectateur – à l'aise. Le studio fait donc passer le téléspectateur d'un espace privé à un espace propre à la télévision, un espace qu'elle maîtrise et qui la représente tout à la fois. Cet espace standardisé et vide n'a pas besoin de chercher à imiter une réalité quelconque : il est un studio, il est le média. Le

[177] *Idem.*
[178] Ainsi que l'introduit C. Torracinta pour la seconde partie du débat : « maintenant Jo Excoffier est un participant au débat, en quelque sorte, c'est un représentant de *Canal*, de *Canal 18/25*, c'est lui qui a fait l'émission » (24' 01'').

téléspectateur comprend ainsi immédiatement que la télévision va parler de chez elle, dans son domaine, c'est elle qui dirigera le débat. La nudité de cette absence de décor crée aussi une atmosphère d'austérité et de gravité ; ni le téléspectateur ni les participants ne doivent être distraits ou dissipés ; l'heure est grave et le sujet mérite la pleine attention de tous. Ajoutons toutefois que la seule pièce de mobilier importante, à savoir la table autour de laquelle sont réunis les débatteurs, n'est pas choisie au hasard. De forme ronde, évidée en son milieu, elle évoque une certaine égalité entre les participants réunis en cercle[179], venus non pas pour s'opposer les uns aux autres, mais pour s'expliquer, pour discuter. Jo Excoffier parle ainsi d'une « conversation » en deux parties.[180]

Le nouveau débat est introduit par son meneur, Claude Torracinta. Filmé en plan poitrine et en regard caméra, celui-ci s'adresse aux téléspectateurs (« vous »), allant directement à l'essentiel, à savoir que l'émission n'a pas été censurée :

> « Bonsoir. Hé bien, vous venez d'assister, dans sa version intégrale, générique compris, rien n'a été changé, pas une image n'a disparu, à la diffusion de l'émission *Canal 18/25* qui est consacrée à l'émancipation de la femme. Rien, je vous l'ai dit, n'a été changé à l'enregistrement qui avait été réalisé au début du mois de mars. »

Le message est répété et complété à la fin de l'émission, insistant cette fois-ci sur le choix du sujet, allant à nouveau de paire avec l'idée qu'il n'y a pas de sujets tabous à la Télévision romande, et que celle-ci est consciente de son devoir d'information :

> « Il faut préciser que la Télévision romande a estimé qu'un sujet comme l'émancipation de la femme pouvait, devait être traité à la télévision, comme l'a traité l'équipe de *Canal 18/25* ; elle a estimé que vous pouviez être entièrement juge et témoin du travail de l'équipe de *Canal 18/25*, c'est maintenant en quelque sorte à vous de juger, d'estimer, d'apprécier. »

Tout en assurant le téléspectateur de la qualité de l'émission, Torracinta place le public dans un rôle actif, celui de juge du programme, il lui donne ainsi un rôle honorifique et rappelle de manière indirecte que la Télévision n'est pas victime de censure, puisque c'est son public qui la juge « entièrement ». Nous avons signalé auparavant que le directeur, « qui malheureusement est alité et retenu par la maladie »[181], est absent du débat, mais il prononce quelques mots dans un petit film placé après l'introduction du journaliste.

Ce petit discours d'une durée de deux minutes environ[182] est d'abord diffusé pour un effet de transparence, d'honnêteté. Le directeur y retrace les événements que nous avons mentionnés

[179] DUCCINI, Hélène, *La Télévision et ses mises en scène, op.cit.*, p. 51.
[180] « Je passe la parole à Claude Torracinta pour la deuxième partie de la conversation » (23' 43'').
[181] Claude Torracinta, (01'02'')
[182] (1'29''-3'38''). Sa retranscription est en annexes, p. 91.

plus haut et rappelle de façon insistante que l'émission a été diffusée dans son intégralité[183] et que ce n'était pas le sujet de l'émission qui avait empêché sa diffusion, mais bien la brièveté du dernier débat. Son résumé des événements est toutefois orienté de manière à assurer sa responsabilité dans le report de l'émission. La tournure de ses phrases participe à cet effet. « J'avais visionné cette émission […] j'ai eu quelques doutes […] j'ai enregistré quelques réactions […] j'ai préféré renvoyer l'émission […] » : en mettant ainsi en avant sa propre personne dans des attitudes actives, il écarte entièrement Marcel Bezençon et Antoine Favre dont les noms ne sont jamais mentionnés. Les deux seules références à des interventions extérieures sont signalées par « quelques réactions » et par le pronom impersonnel « on » (« on m'a fait remarquer »), mais il insiste là aussi sur le fait que ces interventions n'ont fait que « confirmer » ses premières impressions, impact de plus relativisé par un « peut-être » (« quelques réactions qui m'ont peut-être confirmé, dans ce sentiment ») et par le terme « enregistrer », qui minimise également leur influence. René Schenker apparaît dans ce discours comme un directeur dont le jugement concernant ses programmes est indépendant et qui ne subit aucune influence, mais qui se permet d'écouter des avis extérieurs.

L'absence du directeur du débat est toutefois un handicap à l'esprit de franchise que développe le complément à l'émission. La solution retenue, le discours filmé avant le débat, permet son absence, et supprime donc le risque que des questions délicates lui soient directement adressées, tout en faisant un lien indirect avec le débat et ses participants. Les images participent pleinement à la construction du thème de la franchise et de la participation du directeur. Son discours, comme nous l'avons vu, est introduit par Claude Torracinta et est filmé avec le même cadrage que celui utilisé pour le journaliste, le plan poitrine en regard caméra, sans aucune transition. Claude Torracinta justifie son absence par une maladie, qui le retiendrait chez lui. Les images de son discours soulignent cette thèse, on devine des voilages et une plante verte en arrière-plan, décor qui peut faire penser à un espace privé, mais c'est surtout l'épaisse robe de chambre en fourrure du directeur qui atteste de la véracité de sa maladie. Le débat étant tourné en direct, le téléspectateur peut supposer que cette séquence est en direct également : René Schenker est malade, chez lui, maintenant ; il le dit et les images sont là pour le prouver. L'authenticité de sa maladie n'a pas à être remise en question par le public, c'est par nécessité uniquement que le directeur est absent, et non par crainte de questions déplacées ou d'être pris à partie.

[183] « Vous l' [le troisième volet] avez suivi intégralement ce soir, nous n'avons pas enlevé une image, un mot, vous l'avez vu donc dans sa version intégrale. » (02'04'')

Le spectateur occupe un rôle central dans l'établissement du discours télévisuel. Le débat a été complété pour les participants insatisfaits, mais ce sont la presse, le monde politique et les téléspectateurs qui sont visés par sa diffusion et son message, ce sont eux qui doivent être rassurés quant à l'autonomie de leur Télévision et sa liberté de diffusion. Le public, absent de l'image puisqu'il n'est pas présent lors du débat, doit donc se sentir être associé aussi étroitement que possible aux personnes présentes dans le studio. Les paroles et les images permettent la construction de cette association, mais elles jouent sur les destinataires de l'émission, soit les participants et les téléspectateurs, exploitant et créant une ambiguïté qui sert le propos du message. Ainsi, le cadrage en regard caméra est utilisé tant pour Claude Torracinta et René Schenker, qui utilisent tous deux le pronom « vous », qui peut désigner soit les personnes en studio, soit le public. René Schenker débute son discours : « Mesdames et Messieurs, je tiens à vous dire, tout d'abord, combien je regrette de ne pas être des vôtres ce soir ».[184] Cette formule pourrait s'adresser en toute logique aux personnes réunies en studio, mais l'image de celui qui la prononce correspond tout à fait à celle que l'on aurait d'un interlocuteur qui partage le même espace que nous et qui se trouve à une courte distance. La fin du discours confirme cette interprétation, puisque le directeur parle de « chaque participant ».[185] Claude Torracinta joue sur la même ambiguïté, bien qu'en essayant d'être plus clair. Tandis que son premier « vous » s'adresse aux téléspectateurs qui viennent de voir l'émission, et que le dernier peut s'adresser tant au public qu'aux participants, il éprouve le besoin de spécifier que les deux invités supplémentaires – et les plus importants pour le thème du report de l'émission – sont venus pour répondre aux question des débatteurs, et non de celles du public :

> « Bonsoir. Hé bien, vous venez d'assister, dans sa version intégrale […] à la diffusion de l'émission *Canal 18/25* […] deux autres personnes sont là ce soir, tout d'abord Monsieur Jean-Jacques Demartines, qui est le remplaçant du directeur de la Télévision romande […] et M. Jean Brolliet, qui est président de la Commission des programmes de la Télévision romande. Tous les deux, Mesdames - Messieurs qui êtes autour de moi et Jo Excoffier, tous les deux sont là pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser concernant le report de l'émission auquel [sic] vous avez participé. Cependant, avant de permettre à Jo Excoffier de reprendre son débat, je vous propose d'écouter une déclaration de M. Schenker. »[186]

Sa formulation permet à la fois de souligner que la seconde partie de la soirée aura la forme d'un débat (et non d'une présentation unilatérale) auquel prendront part tous les participants,

[184] (01' 28'')
[185] « Je pense que le débat de ce soir va permettre à chaque participant […] de compléter ce qu'ils avaient à dire ». (03' 18'')
[186] (00 – 01' 28'')

même si seul Jo Excoffier a, comme nous l'avons vu, des motifs de s'opposer véritablement aux deux hommes. Le public est donc exclu *ipso facto* de ceux qui peuvent interroger les deux responsables, à la fois d'une manière pratique, puisqu'il n'est pas présent dans le studio et n'est donc pas représenté, mais d'une manière métaphorique aussi, les téléspectateurs ne peuvent pas se poser de questions.[187] Il serait toutefois maladroit, au vu du contexte spécialement tendu de cette diffusion, d'écarter trop ostensiblement le public. Les images permettent d'adoucir ces propos, car tandis que la caméra montre des plans généraux de l'ensemble des participants et en les présentant aux spectateurs, sur ses dernières paroles, elle se recentre sur Claude Torracinta sur ses dernières paroles. Il les prononce dans un cadrage similaire au cadrage initial, en plan poitrine et regard caméra, en accentuant les deux pronoms « vous », ainsi même s'ils ne comprennent pas téléspectateurs, ceux-ci se sentent impliqués et inclus.[188] Si les plans poitrine et regard caméra sont moins systématiquement utilisés par la suite, ce sentiment est renforcé et travaillé l'utilisation d'amorces qui placent le téléspectateur parmi les participants, à leur table.[189]

4.5.1 Le pourquoi d'une émission reportée, arguments et contre-arguments

Nous allons à présent nous concentrer sur la seconde partie du débat, qui concerne spécifiquement le report de l'émission. Un premier mouvement se dessine, centré sur l'exposition des arguments des deux délégués de la Télévision, Jean-Jacques Demartines et Jean Brolliet. Celui-ci, à la demande de Claude Torracinta, explique ce qu'est la Commission romande des programmes, et insiste sur sa fonction consultative. Jean-Jacques Demartines quant à lui insiste sur la liberté de la Télévision, dont les programmes doivent être jugés dans leur ensemble, et se réfère à titre de preuve à des émissions ayant abordé le sujet de la sexualité ou de mouvements marginaux :

> « On a parlé de censure à la télévision, j'aimerais dire que c'est faux. La meilleure preuve qu'il n'y a pas de censure à la télévision, c'est que nous avons passé récemment une émission sur l'anarchisme, nous avons passé des émissions il y a quelques années sur le planning familial, où l'on présentait d'une manière extrêmement réaliste tous les contraceptifs, et certains appareils, et je pense qu'il y a une question de présentation des choses, il n'y a pas de sujets tabous. Je ne veux pas être trop long, je voudrais simplement dire qu'il faut distinguer à mon avis le renvoi de cette

[187] Soulignons également que le journaliste utilise le conditionnel pour le verbe « pouvoir », il minimalise ainsi la possibilité qu'ont les participants de s'interroger.
[188] « tous les deux sont là pour répondre aux questions que *vous* pourriez *vous* poser concernant le report de l'émission auquel [sic] vous avez participé ».
[189] Ajoutons, à propos du cadrage, que son utilisation peu permettre une à distance des propos tenus. Cet emploi se remarque clairement lors de la première prise de parole de Gérard Perraudin. Tandis que l'avocat prend la parole pour critiquer la position de la jeune femme, la caméra se déplace légèrement pour mettre dans le cadre la jeune femme, assise à sa droite, qui lève les yeux au ciel, mettant ainsi en image une critique implicite de ses propos. Les plans d'ensemble sont toutefois rares par la suite.

> émission, que je qualifie comme un accident de parcours, du problème de la liberté d'expression, de la liberté de la télévision. […] J'insiste sur ce phénomène de liberté, parce que nos amis français nous disaient l'autre jour que une émission comme le planning familial par exemple, ils n'auraient pas pu la… enfin ils n'auraient pas osé la passer telle quelle à la télévision française. »[190]

La principale motivation avancée pour le report de la diffusion est le déséquilibre entre les trois volets. Evelyne Sullerot, qui rejoint la discussion, appuie Demartines à ce propos. Gérard Perraudin fournit une autre raison à la nécessité du report du programme, les votations valaisannes, qui validèrent le suffrage féminin le 12 avril. Voir présentés côte à côte droit de vote, droit au travail et concubinage aurait pu entraîner, au dire de l'avocat, un refus du suffrage féminin ; Claude Torracinta défend toutefois la Télévision d'avoir retenu la diffusion du programme pour ce motif, mais uniquement en raison de la brièveté du débat, argument avancé par René Schenker et Demartines.

Le psychologue Roland Jaccard est le premier à rompre cette ambiance consensuelle :

> « [il y a bien un lien entre libération économique et sexuelle, de plus] quand on essaie de nous présenter le report de cette émission au sujet de laquelle on aurait eu certains doutes, alors que finalement les propos qui ont été tenus ont été extrêmement anodins, comme chaque téléspectateur a pu s'en rendre compte, il me semble qu'il y a là quelque chose qui ne joue pas. Parce qu'en fait, il s'est passé me semble-t-il, en tout cas d'après ce que j'ai pu lire dans la presse, quelque chose de tout à fait différent. C'est sur l'intervention d'une personne bien précise, personnalité conservatrice connue, à savoir le juge Favre […] qui par le biais de relations personnelles avec Monsieur Bezençon, a réussi à faire retarder le passage de cette émission sur l'antenne. Que s'est-il passé par la suite ? Eh bien, c'est parce que la presse et l'opinion publique ont réagi violemment que finalement nous nous sommes retrouvés tous ici. Alors ce serait quand même un petit peu dommage [….] de ne pas voir quand même qu'il y a là des problèmes assez cruciaux qui se posent […] et qu'il ne faut pas réduire cela à un malentendu. »[191]

Il s'ensuit une discussion hachée entre les deux hommes. Le remplaçant de René Schenker réfute l'argument selon lequel l'émission aurait été diffusée suite à la réaction de la presse et rappelle qu'ils avaient accepté l'émission « mais non sans réserve ».[192] La discussion s'éloigne de ce sujet lorsque Roland Jaccard revient sur le fait qu'il n'y a, selon lui, rien qui ne soit anodin :

> « Je ne vois pas ce qui, dans cette émission, pouvait justifier des doutes ou des réserves. A moins de considérer le téléspectateur suisse comme un débile mental, un imbécile ou un être qu'il faut protéger à tout prix, ce qui entre dans la conception de Maître Perraudin ; conception très alarmiste, mais qui n'est pas la mienne. »[193]

---

[190] (27' 01''-28' 17'') L'émission sur le planning familial est un *Continent sans Visa*, mentionné en introduction. Demartines mentionne plus tard un dossier sur l'érotisme et une *Table ouverte* sur la « foire pornographique » de Copenhague. (51' 00'')
[191] (39' 28'' - 40' 35'')
[192] (42' 58'')
[193] (43' 05'')

Suite à une intervention de Gérard Perraudin, qui justifie sa position – et celle d'Antoine Favre – par le fait que le concubinage est un délit en Valais, Jo Excoffier prend à son tour la parole. Sa position, qui soutient celle du psychologue, est, rappelons-le, représentative de celle de l'équipe de *Canal 18/25*. Elle s'appuie sur deux axes, premièrement la distinction entre le plaidoyer pour un comportement et l'information de tendances auprès du public, et deuxièmement une éthique professionnelle, qui est de laisser les spectateurs juges de leur travail :

> « […] ce que je voudrais préciser, c'est qu'il ne s'agissait pas d'apologie, je crois que vous avez réutilisé le mot de « mise en vedette » d'une femme qui ne vivait pas selon les conceptions que vous avez [contrechamps sur G. Perraudin qui acquiesce] de la vie conjugale. Je voudrais préciser cette chose, parce qu'on voit sans cesse revenir l'expression apologie de ceci, ou apologie de cela à l'instant où l'on traite un problème qui n'est pas absolument dans l'ordre. Je crois que les téléspectateurs qui on pu voir l'émission ce soir ont pu juger qu'il ne s'agissait pas d'apologie, il s'agissait simplement de mettre sur le tapis un problème, et de laisser aux gens le soin de *réfléchir* à ce problème. Je voudrais ajouter encore qu'une de nos base, disons, d'éthique professionnelle c'est de considérer le téléspectateur comme adulte, je voudrais citer à ce propos les paroles d'un réalisateur français qui s'appelle Claude Otsenberger : « le téléspectateur doit être considéré comme une grande personne responsable », et je vous rappelle aussi que Sir Hugues Green, qui est l'ancien directeur général de la BBC a écrit : « les grandes organisation de diffusion ont le devoir de tenir compte des changements intervenus dans notre société, d'être à l'avant-garde de l'opinion publique, plutôt que de se laisser conduire par elle. » »[194]

Suite à ces arguments, appuyés qui plus est par deux références en matière d'information télévisuelle, Demartines rappelle que l'émission est diffusée en raison de sa qualité, et non sous la pression d'interventions extérieures. Il donne également un contre-exemple, une émission présentant un « happening » qui malgré les protestations de la presse, n'a pas été rajoutée au programme :

> « Nous avions une émission sur le « happening » qui ne nous a pas plu, et nous ne l'avons pas diffusée. Je conteste à quiconque le droit de venir nous dire de la diffuser. […] Or ce soir, nous diffusons l'émission. Pourquoi ? Parce qu'il y a un critère de qualité qui entre en ligne de compte pour nous, et c'est la raison pour laquelle l'émission sur le « happening » n'a pas été diffusée, parce que nous estimions qu'elle était mauvaise […] »[195]

Jean-Jacques Demartines, dans sa dernière intervention, met donc l'accent sur la diffusion de l'émission, et non son report, ou les raisons de celui-ci. La question de la qualité primerait également face aux « tabous » du public ou aux pressions de l'extérieur. Il réaffirme donc les priorités de la Télévision et son autonomie, mais n'évoque plus l'intervention d'Antoine Favre.

---

[194] (48' 18'' – 49' 34'')

[195] (49' 47''). Ce numéro des *Jeunes aussi*, produit par Nathalie Nath et réalisé par Pierre Nicole, aurait dû être diffusé le 11 septembre 1967, il a effectivement été supprimé, mais la Télévision romande avait annoncé qu'elle le diffuserait à une heure plus tardive, ce qui n'a apparemment pas été le cas. Voir à ce propos le témoignage de Pierre Nicole, en annexes p. 99, et la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 07. 10. 1967 (Archives de la SSR, Fond Bellac, 206.02.28).

4.6 Réactions de la presse

Quel a été le succès de cette émission, et comment a été perçu le débat complémentaire ? Cette opération de « franchise » a-t-elle convaincu les journalistes de la presse écrite ?

L'attention portée à l'émission n'est sans doute pas à la hauteur de celle portée à sa suppression : tous les quotidiens dépouillés n'ont ainsi pas jugé nécessaire de faire un compte-rendu du programme, à l'exemple de la *Gazette de Lausanne* ou de la *Sentinelle,* alors qu'ils avaient rédigé un ou des articles sur l'annulation du numéro du mois de mars. Quant aux autres quotidiens, ils y consacrent un ou deux articles, tous placés dans le cadre des chroniques spécialisées, à l'exception toutefois du *Nouvelliste*, qui publie des lettres de lecteurs.[196] *La Suisse*, qui publie également deux chroniques sur ce sujet, le fait pour des raisons pratiques : le dernier débat étant diffusé tardivement, la journaliste préfère lui consacrer un article entier le surlendemain.[197] Seule la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* lui réserve véritablement deux articles entiers, le premier sur l'émission de manière globale, le second sur le débat complémentaire. La quantité d'articles traitant du contenu de l'émission n'est donc absolument pas comparable à celle traitant de sa suppression.[198]

Mis à part le *Nouvelliste*, l'opinion partagée par tous les quotidiens est que le débat supplémentaire n'a rien apporté, et que le complément était superflu. Seule *La Liberté* juge que le report de l'émission était justifiable, tout en estimant, elle aussi, que la dernière partie n'apportait rien de plus :

> « il faut louer la Télévision Romande pour la sage décision qu'elle a prise de prolonger le débat, tout en reconnaissant que ce débat n'a guère apporté d'éléments nouveaux, et que la conclusion aura été tirée par chacun des téléspectateurs selon ses convictions profondes »[199]

Les critiques concernant le contenu de la discussion sur le report de l'émission (et non sur le concubinage) ne sont par contre pas homogènes, ni dans leurs appréciations, ni dans l'intérêt qu'elles lui portent. Ainsi, si *La Liberté* n'aborde pas du tout ce sujet, *La Suisse* s'y intéresse peu et ne lui consacre qu'un dernier petit paragraphe ; elle ne détaille pas son contenu, mais le qualifie de « parfaitement superflu ». La journaliste précise même « [qu'] il dégénéra très vite en polémiques grinçantes et en dialogues fumeux bien propices à aggraver la confusion des esprits ». Plus que superflue, la discussion aurait donc plutôt été néfaste.[200] La *Feuille d'Avis de Neuchâtel* témoigne du plus grand intérêt à l'égard du dernier échange, bien que le

[196] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18-19 avril 1970, p. 35.
[197] *La Suisse*, 15 et 16 avril 1970, p. 7.
[198] Voir le tableau en annexes, p. 127, illustrant graphiquement la quantité d'articles publiés (*Canal* 12 et 12bis).
[199] *La Liberté*, 15 avril 1970, p. 13.
[200] *La Suisse*, 16 avril 1970, p. 7.

quotidien ne soit pas non plus convaincu par sa pertinence, ni surtout par sa franchise. Bien qu'il reconnaisse à la SSR le droit de supprimer un programme qu'il juge incomplet, il lui reproche de le faire si peu de temps avant sa diffusion et dans des conditions si peu claires. Il salue à ce titre l'intervention du « sociologue » [sic] – le quotidien neuchâtelois est sur ce point le seul – qui aurait permis d'éclaircir une petite partie des événements. Le report de l'émission est pour le chroniqueur l'occasion de questionner le fonctionnement de la Commission romande des programmes et son pouvoir décisionnel au sein de la Télévision. La Commission aurait en effet, selon lui, autorisé la diffusion de « Demain, la femme » et regrette le manque d'information à ce propos de la part de Jean Brolliet. Il conclut : « Pourquoi nous cache-t-on la vérité profonde ? »[201]

Loin de ces remises en questions, le *Nouvelliste,* par le biais de son chroniqueur habituel, F.-G. Gessler, se trouve tout à fait satisfait et du report de l'émission, et des interventions des deux représentants. Ce long article parcourt l'intégralité de la soirée, résumant et critiquant chacune des trois parties, mais en développant plus longuement la dernière, ainsi que le second débat. A propos de celui-ci, le journal insiste sur l'intervention de Rolland Jaccard, mais en dénonçant ses questions, qualifiées « [d'] attaques insidieuses et imprévues », alors que comme nous l'avons vu, elles étaient tout à fait prévisibles.[202] Le journaliste félicite Demartines et Brolliet de leur réponses, tout en soulignant que la position qu'ils défendent est la même que celle du quotidien : « pas plus qu'il ne peut y avoir de sujets tabous, à condition que – comme nous l'avons toujours demandé – les sujets traités le soient objectivement, de qualité et équilibrés. »[203] Le journal se positionne donc avec les représentants de la Télévision, ainsi que son directeur, puisque selon lui, l'article de René Schenker appuierait leur version des événements, contre les autres quotidiens. L'opposition entre le journal et les valeurs qu'il représente, que nous avons abordées au chapitre précédent, parmi lesquelles figurent la famille et le mariage, est aussi développée dans cet article. En effet, l'intervention de Rolland Jaccard est analysée dans cet angle de vue. Le psychologue a déjà été présenté dans un article du 12 mars. Dès la première occurrence de son nom, André Luisier précise « [qu'il] s'est distingué autrefois dans le « Mouvement démocratique des étudiants » à direction

[201] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 15 avril 1970, p. 25.
[202] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 17 avril 1970, p. 23.
[203] *Idem.*

marxiste ».[204] Le même stratagème est utilisé dans la chronique du 15 avril, dans laquelle le psychologue est cité pour avoir abordé le sujet des motifs du report de l'émission :

> « Or, il a fallu que le dénommé Roland Jaccard, psychologue et ancien membre ou militant des groupes estudiantins d'extrême-gauche, battît en brèche cet arrangement et partît en guerre d'une manière inadmissible sur les raisons du renvoi de l'émission. Il était inévitable que cet individu, que MM. Brolliet et Desmartine [sic] ont dû remettre vigoureusement à l'ordre afin qu'il ne trompât point les auditeurs-téléspectateurs, en vint à dire des âneries monumentales. »[205]

Si la tendance politique qui lui est attribuée n'est pas davantage spécifiée, le lexique utilisé pour décrire son intervention (« partir en guerre », « tromper ») dénonce une lutte supposée du psychologue – et donc de « l'extrême gauche » par son biais – contre la Télévision et ses deux représentants, et donc le quotidien qui appuie leurs valeurs. Le journaliste, qui ne cite par ailleurs jamais les questions du psychologue et ne les détaille pas, va plus loin en prenant position activement contre lui et le mouvement qu'il est censé incarner : « ce genre d'hommes que nous combattons précisément parce qu'ils confondent tout et manquent totalement d'équilibre dans leur raisonnement ».[206] L'émission, si son contenu, à l'exception du troisième sujet, n'est pas davantage critiqué, permet au quotidien de valider sa position favorable à l'auto-censure, à « l'équilibre » tels qu'ils sont défendus par René Schenker, Marcel Bezençon et Jean-Jacques Demartines. Le journal, en insistant sur la similitude de leurs discours, s'attribue indirectement les compliments et louange qu'il adresse aux directeurs. Les lettres de lecteurs, publiées sans aucun commentaire de la rédaction, occupent les trois-quarts d'une page sous le titre « le contact avec nos abonnés : Canal 18/25 jugé par des lectrices et lecteurs » sont toutes opposées au mode de vie défendu par Louise Denaux.[207] Le quotidien réaffirme indirectement la validité de ses opinions et leur généralité en les faisant émettre par des personnes étrangères à la rédaction.

Le report de l'émission et son complément ont-ils vraiment eu l'effet désiré ? Les quotidiens, comme nous venons de le voir, sont quelques peu mitigés, mais jugent généralement que le téléspectateur est tout à fait capable de juger seul l'émission. Il faut également rappeler que la seconde partie s'est terminée avec la fin du programme, vers minuit.[208] Si les chroniqueurs spécialisés ont suivi l'émission jusqu'au bout, on peut légitimement se poser la question de l'attention du public, un soir de semaine ; de même, les interventions de Jean Brolliet et Jean-

[204] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 12 mars 1970, p. 1.
[205] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 17 avril 1970, p. 23.
[206] *Idem.*
[207] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18-19 avril 1970, p. 35.
[208] *La Liberté*, 15 avril 1970, p. 13.

Jacques Demartines étaient réservées à la seconde partie du débat complémentaire, soit la partie la plus tardive de la soirée, et la moins suivie. Etait-ce une manière de limiter autant que possible l'étendue du débat au sein de la SSR ? Il est vrai que Marcel Bezençon n'a pas encouragé les différents services de la SSR à aborder le problème de la liberté d'expression, comme en témoigne une lettre du directeur de la Radio romande. J.-P. Méroz lui fait parvenir, à sa demande, la copie d'un sketch de « Demain dimanche » qui avait fait allusion à l'intervention d'Antoine Favre. La conclusion du directeur de la Radio est sans appel :

> « Tout ce que je puis ajouter c'est que, comme je vous l'ai déjà dit, j'ai eu une explication à ce propos avec Voumard et Gardaz et je les ai invités à renoncer, dorénavant, à faire des allusion à la Radio, de quelque nature que ce soit, concernant la SSR. Et soyez persuadé que je veillerai personnellement à l'observance de ces instructions. »[209]

[209] Lettre du 7 avril 1970, Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969 – Dez. 1969, Fälle Canal 18/25.

5 Elargissement à *Profils* et *Regards*

Les émissions sur le mariage et sur les femmes ne sont cependant pas les seules ayant posé problèmes avant ou après leur diffusion. En effet, deux numéros de *Regards* ont par la suite également connu des difficultés. Contrairement à ceux de *Canal*, ces numéros n'ont été ni pris à partie, ni reportés, mais ont dû traiter d'autres sujets que ceux initialement prévus, en l'occurrence la démocratie et l'armée. Mais avant ceux-ci et avant même l'émission sur le mariage, était passé un *Profils* qui avait eu un fort retentissement. Diffusé le 17 février 1969, il avait eu comme invité et centre de la discussion Maurice Clavel, philosophe et journaliste venu pour s'exprimer sur le thème de la révolte des jeunes. Cette émission a donné lieu à presque autant d'articles que « Demain, la femme », [210] et a aussi fait l'objet d'une intervention de Pierre Barras auprès du Conseil fédéral ; intervention présentée au chapitre 5.2.

Que s'est-il passé durant ce *Profils* pour qu'il mérite une telle attention ? Comment la presse a-t-elle réagi à l'émission et à l'intervention du Conseiller national ? Comme nous le verrons, la réaction des quotidiens diffère selon les titres, et c'est à nouveau le *Nouvelliste* qui se montre le plus critique. Quels sont ses reproches, en quoi se rapprochent-ils ou diffèrent-ils de ceux portés contre les deux numéros de *Canal* ? Et surtout, en quoi peuvent-ils expliquer les réactions contre les numéros suivants ? Ces émissions n'ayant pas été diffusées, les films qui avaient pu être tournés n'ont pas été conservés aux archives de la Télévision romande et les archives de la SSR n'en ont pas conservé de traces, si ce n'est par les quelques articles de presse du Fond Bellac. Le dépouillement de la presse montre par ailleurs que les quotidiens se sont moins intéressés à ces deux suppressions qu'au report du *Canal* sur les femmes. [211] Comment expliquer ce désintérêt de la presse face à ces événements et quelles ont été les raisons avancées pour la suppression de ces sujets ?

Cette dernière partie, en abordant ces trois émissions – Maurice Clavel, l'armée et la démocratie – mettra également en avant des spécificités du média télévisuel, comme les heures de diffusion et le rôle du public, qui de spectateur devient réalisateur dans *Regards*. L'émission, dans un souci de proximité avec son public-cible, les jeunes, lui donne une place de plus en plus importante, jusqu'à le faire participer à la création du programme. C'est à

[210] Dans le cadre des quotidiens dépouillés. Voir le graphique en annexes, p. 127.
[211] « Les jeunes et l'armée » aurait dû être diffusé le 4 mai 1971 (*Regards* n°17). Le graphique en annexes, p. 127, tient toutefois compte à la fois des articles traitant de sa suppression et de ceux sur l'émission effectivement diffusée.

cette évolution, qui suit le développement de l'émission et transparaît dans les critiques, que nous nous attacherons.

5.1 Profils

Profils, diffusé de janvier à mars 1969, se distingue essentiellement de *Profils 68*, que nous avons déjà présenté, par les introductions du direct et du duplex, utilisés alors pour une édition sur deux. *Canal* reprendra d'ailleurs de la même façon le système du duplex où l'invité principal est en studio à Genève, tandis que l'artiste de variétés est avec le public.[212] L'utilisation du direct est diversement interprétée par les chroniqueurs. Pour le journaliste de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, le direct est « le genre le plus difficile de la télévision lorsque l'on se propose d'aller au-delà de l'actualité », mais le journal se révèle « conquis, car le contact est créé », bien qu'il note encore des défauts.[213] Pour d'autres au contraire, ce sont des amusements techniques qui n'apportent rien à l'émission, voire même la ralentissent, car mal maîtrisés par l'équipe.[214]

Le numéro avec Maurice Clavel, réalisé à Crissier, est le deuxième tourné en direct. Dans cette émission présentée par Lova Golovtchiner depuis Crissier, Maurice Clavel est invité à se prononcer sur les mouvements contestataires de la jeunesse. Le philosophe, alors interdit d'antenne à la télévision française et à la radio luxembourgeoise, était en effet connu pour sa position favorable aux mouvements estudiantins de 1968.

Pour re-placer cette thématique dans le cadre suisse, les réalisateurs de l'émission ont choisi d'intégrer au programme différents entretiens avec des « personnalités » suisses : un pasteur, un colonel, un syndic, un juge pour mineurs, le recteur du Collège Saint-Michel de Fribourg, et André Luisier.[215] Un montage les présente s'exprimant alternativement sur l'origine de cette « crise de la jeunesse »[216] ; puis le journaliste Gérald Mury invite au studio Clavel à commenter leurs propos. C'est ce point précisément qui a posé problème, car les personnes interviewées n'ont pas eu la possibilité de répondre, n'étant pas sur le plateau. Maurice Clavel commence d'ailleurs par souligner ce problème, avant de développer sa réponse :

> « J'ai pris quelques notes, mais je serai très bref. En effet si ces personnages étaient en état à discuter avec moi et à me répondre, ma réplique instantanée serait très vive et peut-être même très violente. Je ne peux pas en user par courtoisie. Je dirais que cela me semble simplement

[212] Le studio genevois est de plus le même que celui qui sera utilisé pour *Canal* 18/25.
[213] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 18 février 1969, p. 21.
[214] Voir par exemple *Gazette de Lausanne*, 22 janvier 1969, p. 13.
[215] Respectivement : Henri Chavannes, Col. Bach, René Dussère, M[e] Girardin, Mgr Cantini.
[216] Je remercie à nouveau Mme Thiriot, qui a fait la demande de restauration de l'émission à l'occasion de ce travail. La bande ayant été consultée sans minutage, nous ne pouvons l'indiquer.

> d'honnêtes, de très honnêtes propos de notables, c'est-à-dire de gens qui dans le conflit actuel par définition, à moins d'être férocement répressifs – ce que ces gens-là ne sont pas - ces gens-là ne sont pas dans le coup, selon l'expression vulgaire. Donc je relève toutefois deux petits points. »

Le premier de ces points, la distinction entre « ceux qui veulent travailler et participer, les autres professionnels de la bagarre et du chahut », fait directement référence aux paroles d'André Luisier. L'autre argument que le philosophe discute et développe bien plus longuement est un élément théologique avancé par le pasteur, soit le rapport entre la condition humaine et la participation au divin, mais seul André Luisier pourtant se plaindra de l'émission.

Après l'intervention de Clavel, ce sont les jeunes qui sont invités à s'exprimer et à poser des questions. L'un des membres du public fait ensuite à nouveau référence aux propos du rédacteur en chef :

> « Le camarade Clavel a parlé de mouvements non-violents. Moi, j'ai fait partie des résistants à la guerre, et c'est réellement une résistance passive, mais violente. Mais il y a un moment où la révolte atteint un tel point, qu'il n'y a plus à discuter sur des mouvements non-violents, il n'y a que la violence, une violence révolutionnaire qui répond à la violence de chaque jour, à la violence de la répression de chaque jour. Et alors là j'aimerais répondre au phénomène, enfin Luisier, qui a parlé de l'influence étrangère, *et caetera*, téléguidée, qui a pris les théories de tous les flics français, alors celui là, j'aimerais lui dire qu'il est ridicule, parce que c'est vraiment une révolte qui nous amène à prendre cette position. »

Le philosophe abonde en son sens et développe ses propos : « Justement, ce mot de téléguidé est absolument ridicule, et justement, si cet honorable Monsieur était français, il serait donc gouvernemental, et s'il était français gouvernemental, je lui dirais cher Monsieur, pour un peu de pensée, référez-vous à André Malraux, et je cite. » Ces deux prises à partie directes et peu valorisantes sur ses propos expliquent probablement la réaction du rédacteur en chef du *Nouvelliste*.

5.1.1 Réactions des quotidiens

Le quotidien, dès le lendemain, publie un compte-rendu virulent de la soirée sous le titre « L'émission de « Profils », avec le communiste Clavel, un scandale dans lequel a été entraîné – malgré lui – notre rédacteur en chef ».[217] La chronique télévisuelle, signée par Gessler, insiste sur le montage du film, qui aurait tronqué les propos du rédacteur : « lors des enregistrements, ces personnalités ont parlé pendant 8 minutes. Or, à l'émission il n'en restaient qu'une ou deux. Ce qui a été arraché au contexte de chaque interviewé ne pouvait pas refléter entièrement leur point de vue et leurs appréciations. On a mutilé leurs déclarations. » Ce premier argument sera mis de côté par la suite par le quotidien valaisan, au

[217] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18 février 1969, p. 10.

profit de critiques plus générales sur la Télévision romande et sur l'invité. Avant de revenir sur l'évolution des critiques du Nouvelliste, voyons quelles ont été celles des autres chroniques ? La réaction du Nouvelliste était-elle partagée ?

Contrairement au journal d'André Luisier, la plupart des quotidiens félicitent la Télévision romande de l'émission tout en mettant en avant la personnalité de l'invité et le caractère polémique de ses propos. Ainsi le *Courrier* juge que « l'émission a été l'une des plus passionnantes depuis fort longtemps», et regrette, avec Clavel, qu'il n'ait pas pu répondre en direct aux personnalités filmées.[218] *La Tribune de Lausanne* et *La Tribune de Genève* remercient l'émission d'avoir présenté un tel programme avec « quelqu'un qui […] sorte du ronron »[219] de cette « sage TV romande ».[220] Le *Journal de Genève* va au-delà du caractère polémique de l'invité et de la teneur de ses propos, il félicite l'émission et la Télévision pour son « geste digne d'estime » et voit définitivement *Profils* comme « la seule tribune ouverte, sur cette chaîne, aux jeunes ». Il conclut en souhaitant que l'émission prenne de l'ampleur, au vu de sa qualité, de sa capacité à faire s'exprimer le public.[221] La *Feuille d'Avis de Lausanne* souligne aussi la vivacité des propos tenus durant la soirée, mais pour Jacques Pilet, l'intervention de Clavel montre ce qu'est « une télévision vivante, courageuse » : « c'est admettre qu'une conviction profonde et particulière puisse s'exprimer sans frein, sans alibi, dans la mesure où elle peut vraiment susciter une réflexion ».[222] La *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, si elle qualifie les deux invités de « personnalités attachantes », s'intéresse essentiellement à l'utilisation du direct et félicite la productrice pour son « courage ».[223]

Freddy Landry dans *La Gazette de Lausanne* se penche sur la forme novatrice du duplex, mais insiste cependant, tout comme le font *La Suisse* et le *Nouvelliste* sur le déséquilibre créé par l'utilisation du film :

> « […] l'équipe de *Profils* a commis une gaffe presque scandaleuse : quelques personnalités ont été priées de s'exprimer sur les jeunes. Ces déclarations ont été montrées à Clavel […] Clavel eut la sagesse de signaler qu'il était mal à l'aise de répondre à des gens qui ne pouvaient pas lui répondre. Clavel eut raison : son honnêteté lui imposait de faire cette mise au point. Je trouve inadmissible le

[218] *Le Courrier*, 18 février 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[219] *La Tribune de Genève*, 18 février 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[220] *La Tribune de Lausanne*, 18 février 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[221] *Le Journal de Genève*, 18 février 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[222] *La Feuille d'Avis de Lausanne*, 18 février 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[223] *La Suisse*, 18 février 1969, p. 7.

> procédé employé […] A ces personnalités, avait-on dit l'usage que l'on ferait de leur déclaration ? Avait-on obtenu leur accord ? Si oui, *Profils* serait couvert… ce qui ne change pas le problème ! »[224]

5.1.2 La polémique

Il faut cependant préciser que *La Gazette* et le *Nouvelliste* ne s'accordent que sur ce point précisément, à savoir l'utilisation des entretiens. Les critiques du quotidien valaisan ne se portent pas que sur cet élément précis, car comme nous l'avons dit auparavant, ces critiques se focalisent ensuite sur d'autres aspects. Ainsi, tout comme il le fera plus tard dans sa présentation du psychologue Roland Jaccard[225], le quotidien valaisan souligne et insiste sur les tendances politiques supposées de l'émission, à savoir le communisme. Le titre du premier article publié sur l'émission, que nous avons cité ci-dessus, qualifie d'amblée l'invité de « communiste », il est ensuite décrit comme « l'écrivain de gauche », « interdit à la Télévision française ». Le présentateur, Lova Golovtchiner (dont on peut souligner la transformation du nom vers une consonance plus « slave »), est aussi stigmatisé dans un long post-scriptum :

> « P. S. Est-il nécessaire de rappeler que l'animateur Lova Golovtchinev [sic] était déjà malheureusement connu des auditeurs de la radio romande puisqu'il animait l'émission « Pointes sèches » qui a vécu ce que peuvent vivre les émissions qui manquent totalement d'impartialité. Depuis lors, cet individu a été engagé par le cabaret « Boulimie » pour y animer le « secteur politique ».
>
> Enfin, en 1960-1961, Golovtchinev [sic] était un des responsables de la célèbre Union démocrate des étudiants lausannois, groupuscule affilé à l'Union internationale des étudiants, d'obédience communiste et dont le siège se trouve à Prague. »[226]

Mais finalement, c'est contre la Télévision romande que se portent les critiques du quotidien valaisan. En effet, celle-ci laisserait s'exprimer non seulement le journaliste français, mais aussi le jeune homme qui a pris la parole pour contester les propos du rédacteur en chef, et qui a annoncé avoir fait partie des « résistants à la guerre ». A ces critiques se mêle également la question de la nationalité de Maurice Clavel. Rappelons que dans l'optique du journal, l'opinion du rédacteur du *Nouvelliste* représente celui de la majorité ; des avis divergeant de ceux du quotidien sont donc ceux de marginaux, mais Gessler associe les opinions contraires aux siennes (et à celles du journal) à la question de la nationalité :

> « [Clavel] a démoli tout ce qu'il a entendu de la part des Suisses parlant chez eux. Voilà donc un Français ne manquant pas de culot. Et que dire de la Télévision romande qui ouvre ses portes, largement, à un étranger pour lui permettre de critiquer et de condamner des personnalités suisses ? On admet qu'un Clavel, champion et protagoniste de la contestation violente, vienne propager tout de go des idées qui ne sont pas celles de la majorité du peuple suisse. Enfin, on donne la parole à des jeunes appartenant à des micros-mini-groupes dans lesquels sont infiltrés des éléments

[224] *Gazette de Lausanne*, 22-23 février 1969, p. 19. *La Suisse*, 18 février 1969, p. 7.
[225] Comme nous l'avons vu précédemment, chap. 4.6.
[226] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 18 février 1969, p. 10.

d'extrême-gauche qui, eux aussi, ne sont pas Suisses. Il y a là un scandale consommé qui appelle des réactions de la part des hautes autorités. La TV romande ne remplit pas sa mission. »[227]

Le lendemain, en première page, Gessler va plus loin en portant ses critiques contre la Télévision en s'appuyant sur la concession et l'article 13 et en l'accusant de laisser propager ou de développer des idées allant à l'encontre de la sécurité et des intérêts du pays :

> « […] C'est certainement Clavel avec ses théories révolutionnaires qui sert les intérêts de la Suisse ! On est résolument stupide ou inconscient à la TV ou alors on sait ce que l'on veut et l'on favorise le développement de ces idées en bonne connaissance de cause. Et dans ce cas, nous devons réagir fermement et exiger des sanctions, car on met en danger la sûreté intérieure du pays en exaltant des principes de révolution ou de contestation violents. Nous ne voulons pas que se produise [sic] en Suisse les mêmes événements qui ont secoué la France au mois de mai 1968. Or c'est cela que veut Clavel […] La TV romande est en contradiction flagrante avec les termes de la concession établie par le Conseil fédéral avec la SSR. J'ose penser qu'il y aura un conseiller national assez courageux pour dénoncer l'attitude de la TV romande dont les écarts répétés constituent des violations de la concession. […] Il y a aujourd'hui trop d'étrangers qui ont champ libre à la TV romande. Ces gens-là ne peuvent pas penser suisse [sic]. Ils sont, pour la plupart, des gens de gauche, des résidus de l'ORTF ou des communistes notoires relevés de leurs fonctions dans leur pays. Et même en dehors…. puisque Clavel a également été congédié de la Radio-Télévision luxembourgeoise. Or cela finit par former chez nous un ramassis d'individus qui imposent des vues qui ne sont pas les nôtres. Cela doit cesser. Il devient urgent de mettre fin à des engagements qui ne correspondent pas à nos besoins. Et de renvoyer chez eux ceux qui sapent directement ou indirectement nos institutions.
>
> Il faut mettre de l'ordre à la TV romande avant qu'il ne soit trop tard. »[228]

Pour le quotidien valaisan, l'émission du 17 février devient emblématique d'une invasion de « gens de gauche », invasion qui a pour but de troubler la sécurité et l'ordre du pays ; il n'en rend toutefois pas encore la productrice responsable, puisque c'est la Télévision romande tout entière qui est accusée de participer, involontairement ou non, à une révolution.

5.2 Une mise en ordre à la SSR ?

Gessler semble ne pas avoir été le seul à s'inquiéter pour l'ordre intérieur du pays. Son appel a porté des fruits, le Commandant de la Police cantonale a en effet écrit le 22 février au Président du gouvernement du canton du Valais (et Conseiller d'Etat) – avec copie au Chef du Département de justice et police et au Chef de la Police fédérale – à propos de l'émission qui l'a « scandalisé », et pour appuyer ses dires, a joint à sa lettre deux articles du *Nouvelliste*.[229] La lettre du Commandant de la Police cantonale Ernest Schmid, par le biais du Chef de la Police fédérale est ensuite transmise au Secrétaire général du Département fédéral de justice et police, avec le commentaire suivant : « Nous estimons que de telles incartades de la part de la TV sont fâcheuses et ne devraient pas se reproduire. Nous vous laissons le soin, si vous le jugez opportun, de porter cette affaire à la connaissance de Monsieur le Chef du Département

[227] *Idem.*
[228] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 19 février 1969, p. 31.
[229] Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.

[…]»[230]. Le Secrétaire général et le Chef du Département semblent en effet avoir jugé nécessaire de s'informer à ce propos. Le 3 mars, soit le même jour qu'était rédigée la lettre du Chef de la Police fédéral, le Chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, Roger Bonvin, au nom du Conseil fédéral, écrit à Marcel Bezençon pour avoir les retranscriptions complètes de deux émissions auxquelles aurait participé Maurice Clavel.[231]

Il n'est pas possible, au vu des documents récoltés par les Archives de la SSR, de savoir sur quoi aurait débouché l'intervention du Conseil fédéral. Il devra cependant prendre publiquement position sur la qualité de l'émission et son respect de la concession, car Pierre Barras, le Conseiller national fribourgeois – qui interviendra également à propos de *Canal 18/25*[232] – questionne le Conseil fédéral sur *Profils*. Sa petite question du 19 mars s'oriente sur la forme, contestable selon lui, donnée au montage des interviews, sur le choix de l'invité et sur le respect de la concession.[233] Parallèlement, la Télévision romande doit faire face aux récriminations d'André Luisier, qui la menace de procès pour « abus de confiance et tort moral ».[234] Le rédacteur accepte de retirer sa plainte si la Télévision fait une nouvelle émission complémentaire dans laquelle les personnes interviewées pourront s'exprimer directement, comme le proposait René Schenker.[235] La proposition du directeur sera retenue, le 31 mars 1969, la dernière émission de *Profils* reprend le thème de la contestation estudiantine.[236]

Pour répondre à Pierre Barras, le Conseil fédéral fait appel à Marcel Bezençon, qui suit l'avis de la Commission des programmes et de René Schenker ; le directeur général, dans sa réponse insiste sur le fait que la forme de l'émission était une erreur, mais qu'elle ne contrevenait pas à la concession. De plus, le directeur rappelle que les participants avaient eu la possibilité de visionner le film avant sa diffusion, et que le seul qui l'ait fait en ait été satisfait :

---

[230] *Idem.*
[231] René Schenker envoie à Marcel Bezençon le 10 mars les retranscriptions de *Profils* et *La Vie littéraire*, où était invité Bernard Clavel. Le directeur général les renvoie cependant au Conseiller fédéral comme étant toutes deux avec ce dernier. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[232] En 1969, à propos de l'émission « Les jeunes et le mariage ».
[233] Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[234] André Luisier à René Schenker, 2 mars 1969. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[235] *Idem.*
[236] *Radio-TV Je vois tout* n'annonce pas le nom des participants et les archives de la TSR n'ayant pas conservé l'émission, il n'a pas été possible de savoir qui exactement y a participé.

> « […] La TV suisse romande, de l'avis même de son directeur, a commis une erreur dans le mécanisme de cette émission sur le plan de l'éthique journalistique […] Informées par lettre, les personnalités suisses ont eu la possibilité de contrôler le montage de l'émission incriminée avant sa diffusion. Une seule a accepté de se déplacer au studio pour visionner l'enregistrement qu'elle considéra comme satisfaisant. […] La Télévision romande, consciente de cette erreur, proposa immédiatement aux 6 personnalités suisses de participer à une nouvelle émission, sous forme d'un débat. Quatre d'entre elles acceptèrent de s'entretenir à nouveau du problème de la contestation des jeunes, émission qui fut diffusée […] dans la case habituelle de l'émission « Profils ».
>
> La Commission des programmes de la radio et de la télévision dont les membres se sont réunis à Sion le 26 mars, a étudié le problème posé par cette émission. Si elle a déploré le fâcheux mécanisme du programme, elle a affirmé en revanche d'une manière très nette que cette émission n'était pas en contradiction avec l'article 13 de la Concession. »[237]

La réponse du 2 juin du Conseil fédéral diffère cependant beaucoup de celle de la Société de radiodiffusion. Le Conseil fédéral, qui reconnaît la « forme regrettable » du programme, ne rappelle pas que le studio genevois avait proposé aux invités de voir le montage des entretiens, et surtout n'affirme pas, comme le faisait le directeur général, que l'émission « n'était pas en contradiction avec l'article 13 de la Concession ». Bien au contraire, il déclare de façon sibylline que « l'émission en cause est difficilement compatible avec l'esprit de la concession ».[238] Ce commentaire équivoque, peut-être motivé par certaines réticences dues à la présence dans l'émission du professeur de philosophie et de ses propos si contestés, se clôt toutefois par la mention de la discussion complémentaire, diffusée depuis trois mois. Une manière, peut-être, de clore aussi le débat au Parlement, et de ne pas l'entraîner sur le thème de la liberté d'expression à la Télévision.

5.3 Répercussions sur l'équipe de Profils

Quels ont été les effets de ce *Profils* sur l'équipe qui le réalisait ? Aucun des documents consultés ne mentionne de sanctions ou de blâmes. Marcel Bezençon signale toutefois à René Schenker en post-scriptum de « tenir au courant de tous ces ennuis les réalisateur de « Profils » »[239]. Il s'agit dans ce cas des menaces de procès d'André Luisier, mais l'équipe a donc dû être aussi mise « au courant » de la question de Pierre Barras et de la position du Conseil fédéral. Les répercussions de cette émission ont peut-être aussi conduit à un remaniement de l'équipe qui travaillera à *Canal 18/25*. Le nouveau programme occupe une « soirée-bloc » de plus de deux heures, il est donc cohérent d'avoir augmenté le personnel de l'équipe. Le choix des collaborateurs supplémentaire est toutefois révélateur. Parmi ceux-ci se trouve par exemple Jo Excoffier, dont il a déjà été question auparavant. Reporter, comédien, journaliste et homme de radio à laquelle il collabore depuis 1950, il est bien connu et apprécié

[237] Lettre du 2 avril de Marcel Bezençon à Roger Bonvin. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[238] Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.
[239] Télex du 21 février. Archives de la SSR, Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969 ; Fälle Luisier/Clavel.

du public.[240] Les chroniqueurs de la presse ne manquent pas de s'interroger sur sa présence, ainsi que sur celle de quelques autres de ces « nouveaux » collaborateurs. Quelle est leur fonction précise au sein de l'équipe ? J.-C. Leuba, dans la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, ne manque pas de s'interroger, ni de proposer son interprétations : « […] la direction a adjoint, à l'équipe de base [de *Profils*], des journalistes chevronnés et moins exubérants chargés de réfréner les ardeurs juvéniles de leurs confrères. En fait, c'est une mise sous tutelle plus ou moins camouflée. »[241] Freddy Landry dans la *Gazette*, arrive à une conclusion similaire à propos de Jo Excoffier, Guy Ackermann et Pierre Gysling qui sont qualifiés de « chaperons ».[242]

Quelle a été leur influence ? Au dire des témoins interrogés pour ce travail, faible, si ce n'est nulle.[243] On peut en effet noter que Jo Excoffier fait partie de l'équipe qui a réalisé « les jeunes et le mariage », ainsi que « Demain, la femme », les deux émissions les plus controversées de tout *Canal 18/25*. Mais la présence de ces journalistes témoigne toutefois d'un début de surveillance du programme, d'un essai « d'encadrement » de l'équipe.

5.4 Regards *: donner la parole aux jeunes de manière plus complète*

Le dernier numéro de *Canal 18/25* est diffusé en juillet 1970. Lui succède à la rentrée de septembre *Regards*, produit par Nathalie Nath, et toujours, selon le programme officiel, « une émission de jeunes pour les jeunes ».[244] Tout comme les émissions qui ont l'ont précédée, *Regards* réunit des enquêtes, des débats, et une fois sur deux, des variétés.

Sa forme change toutefois en janvier 1971. Dans la volonté d'une toujours plus grande collaboration entre l'équipe et son public, c'est celui-ci qui est invité à réaliser, scénario et tournage compris, de petits documentaires de dix minutes sur un sujet proposé. Cette expérience comporte une dimension participative pour le public, mais elle représente aussi un travail sur la forme et le langage télévisuel, les réalisateurs n'étant pas des professionnels. Le premier et unique numéro de ce type, qui porte sur le thème du travail, est diffusé le 26 janvier 1971. Une étudiante, un enseignant et un ouvrier ont réalisé chacun un film pour

[240] http://www.histoiredelatsr.ch/bio-excoffier. Consulté en mai 2008.
[241] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 14 juin 1969, p. 15.
[242] *La Gazette de Lausanne*, 1er avril 1969, p. 11.
[243] Voir les témoignages de N. Nath et P. Nicole, pp. 93-103.
[244] *Radio-TV Je vois tout*, 3 septembre 1970, n°36, p. 47.

illustrer leurs préoccupations et interrogations. Les trois documentaires ont été présentés en mêmes temps à leurs auteurs, aux invités et aux téléspectateurs et ont été suivis d'un débat.[245]

La formule a rencontré un certain succès auprès des chroniqueurs spécialisés de *La Suisse* et de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, qui tous deux espèrent voir se réitérer l'expérience.[246] Le *Nouvelliste* seul se plaint de la forme l'émission et surtout de son contenu :

> « Ce soir, oh surprise, l'émission « Regards » change. Plus de reportage, plus d'enquête, simplement, à la bonne franquette, on invite trois téléspectateurs à réaliser un film sur un sujet donné […] Le premier film fut un résumé du « Capital », en dix minutes. Bien sûr, les images nous montraient des scènes du travail quotidien, bien sûr l'interview du début était réalisée dans une ferme de notre bonne Suisse. Mais la caméra, mais le micro, c'était Marx qui les tenait, avec tout ce que cela sous-entend. »[247]

La formule ne sera cependant pas reconduite. Les deux numéros déjà mentionnés qui auraient dû porter sur l'armée et la démocratie auraient pourtant dû prendre cette forme, et c'est justement la présentation choisie qui a posé problème. La productrice de *Regards* voyait dans cette mise en image une forme plus totale de liberté d'expression, car « jusqu'à présent, les problèmes des jeunes étaient empoignés et traités par des adultes, des professionnels de la TV. Donc dans leur optique, qu'on le veuille ou non, même lorsqu'il y avait participation des intéressés ».[248] Pour les deux émissions qui n'ont pas été diffusées, ou dont le sujet a été changé par la suite, le débat s'était situé au niveau de la légitimité de cette prise de parole et de la qualité des films présentés : la Télévision suisse romande a-t-elle le droit de présenter par des images le point de vue de quelqu'un d'extérieur ?

5.4.1 « Les jeunes et l'armée » : pédagogie insuffisante et contenu déterminé

Ce numéro avait été programmé le 4 mai 1971. Bernard Béguin, directeur des programmes, choisit de ne pas le diffuser. L'émission aurait contenu trois films, le premier réalisé par le lieutenant DCA Per Amann, le deuxième par le vice-président du Conseil suisse des Associations pour la paix et membre du Service civil communautaire, Benoît Magnat. Le dernier film avait été réalisé par une jeune femme, mais il aurait été supprimé par la productrice, car trop proche de celui de l'objecteur de conscience.[249] Il serait donc resté au

[245] *Radio-TV Je vois tout*, 21 janvier 1971, n°3, p. 29.
[246] *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, 28 janvier 1971, p. 6. *La Suisse*, 27 janvier 1971, p. 7. Bernard Béguin, directeur des programmes, déclare aussi que « la formule avait bien réussi », *Gazette de Lausanne*, 23 avril 1971, p. 3.
[247] *Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 27 janvier 1971, p. 22.
[248] *La Suisse*, 26 janvier 1971, p. 7.
[249] *La Suisse*, 22 avril 1971, p. 7.

final deux documentaires, tous deux jugés indiffusables selon le directeur des programmes. C'est principalement le film de Benoît Magnat qui serait allé à l'encontre de la Concession :

> « […] son auteur en a fait un véritable tract politique diffamant l'armée. [Il] y exprime en effet un profond mépris du service armé et même civil et présente l'armée comme l'instrument de répression de la bourgeoisie [et posait donc le problème de l'institution au lieu de traiter de l'objection de conscience]. […] J'ai donc dû refuser l'insertion sur les antennes de dix minutes d'émission, visiblement non-conformes « aux dispositions de la concession ». Dix minutes au cours desquelles on aurait pu voir des soldats remplacer la police lors de manifestations, défiler en tenue d'assaut, etc…. images vraies, certes, mais déformées à tel point qu'elles en deviennent véritablement diffamatoires. En un mot, ce film permettrait à chacun des soldats qui y figurent d'intenter un procès à la SSR pour diffamation. »[250]

Quant au film du lieutenant, « sa pédagogie était nettement insuffisante »[251], sans que ce jugement ne soit jamais développé. Un an seulement après le report de « Demain, la femme », la non-diffusion de l'émission pouvait être très mal perçue par la presse, d'autant plus que l'armée est un sujet délicat à une époque où l'objection de conscience est de plus en plus débattue. Bernard Béguin rassure donc les téléspectateurs et lecteurs en ajoutant que « l'armée n'est pas un tabou, [il] estime au contraire qu'il faut parler de ce problème et en faire prendre conscience à la population. Mais il y a la manière. Une manière professionnelle de traiter un tel sujet. »[252] C'est donc la forme même de l'émission, qui prévoyait justement que ce ne soient pas des professionnels qui présentent leur point de vue par des films, qui est remise en cause.[253]

Ce dernier point a bien été perçu par les deux réalisateurs. Ceux-ci écrivent une lettre commune à la presse, dénonçant la suppression de l'émission et réclamant son rétablissement, avançant que la Télévision romande en avait accepté « le principe et la forme »[254] et que si on leur avait garanti la liberté d'expression, la présentation des deux films aurait été suivie par un débat contradictoire, avec Denis de Rougemont, et sous la direction de Pierre-Pascal Rossi, journaliste.[255] L'émission n'aurait donc pu être accusée de présenter une vision unilatérale de la question.

La plupart des quotidiens rapportent les arguments avancés par le directeur des programmes sans les discuter, voire même l'appuient. *La Sentinelle* fait donc figure d'exception, en

[250] *Idem.*
[251] *Nouvelle revue de Lausanne*, 22 avril 1971, p. 16. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 14.
[252] *La Suisse*, 22 avril 1971, p. 7.
[253] *Nouvelle revue de Lausanne*, 22 avril 1971, p. 16. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 14.
[254] Titre et page du journal inconnus. 22 avril 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 14. Ce journal est le seul à avoir publié la lettre commune en entier.
[255] *Idem.*

prenant un parti-pris très marqué contre la décision du directeur des programmes, dans un article intitulé « *TV sana in populo sano* ».[256]

Le quotidien socialiste, comme nous l'avons remarqué, évoque peu les problèmes concernant les émissions étudiées ici ; seule l'émission sur les femmes dispose de quelques articles. Des trois articles publiés par le quotidien sur « les jeunes et l'armée », deux concernent directement l'action de Bernard Béguin.[257] Le premier de ces articles critique les arguments du directeur des programmes directement, ainsi que l'article 13, faisant remarquer : « Car, enfin, où irions-nous si la TV helvétique se mettait à diffuser des idées déterminées ? On risquerait seulement d'en donner à quelques citoyens helvétiques ».[258] *La Sentinelle* souligne ainsi que les termes de la concession peuvent empêcher la formation du sens critique, et elle va même plus loin en évoquant ensuite que Béguin lui-même n'est pas dépourvu « d'idées déterminées », tout comme les programmes que diffuse la Télévision.

L'article suivant, écrit par Freddy Landry, évoque notamment la façon dont la Télévision aurait pu signaler, de manière pratique, qu'elle ne prenait pas la responsabilité des deux films diffusés, le signaler par un commentaire, ou en faisant participer Bernard Béguin au débat. Mais surtout, il signale que la suppression d'un débat contradictoire est bien une marque de censure, bien qu'indirecte. De plus, le directeur des programmes a pris soin de préciser qu'au moment où les termes de la concession de la SSR sont discutés, la Télévision se doit de jouer la prudence. Ce qui, selon le chroniqueur, pourrait relever de l'opportunisme.[259] Rappelons toutefois que cette position, très critique, est également soutenue par le journaliste dans la *Gazette de Lausanne*, bien que dans des articles moins détaillés ; rappelons aussi que le tirage de *La Sentinelle* lui fournissait un lectorat presque confidentiel avec neuf mille exemplaires pour l'ensemble de la Suisse romande[260], mais le parti socialiste s'est également directement exprimé sur ce sujet auprès des élus au Grand Conseil genevois en demandant la programmation de l'émission.[261]

Le deuxième essai de programme laissant une quasi-complète liberté d'expression à des jeunes du public se solde donc par un échec. S'il est difficile d'évaluer les arguments avancés par Bernard Béguin, ainsi que la pertinence des exemples de scènes qu'il donne, en raison de

[256] *Le Peuple – La Sentinelle*, 22 avril 1971, p. 6.
[257] Le troisième article est une critique du programme effectivement diffusé.
[258] *Le Peuple – La Sentinelle*, 22 avril 1971, p. 6.
[259] *Le Peuple – La Sentinelle*, 4 mai 1971, p. 2.
[260] BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; les faits et les opinions*, *op. cit*., p. 91.
[261] Proposition qui n'est pas retenue. *Journal de Genève*, 1-2 mai 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac 206. 02. 32.

l'absence de l'émission dans les archives[262], il faut cependant également souligner plusieurs similitudes avec « Demain, la femme ». La troisième partie de l'émission de mars 1970 était elle aussi accusée de présenter des idées choquantes, extrêmes. Dans le cas de *Regards*, ces idées étaient justement présentées dans des conditions identiques à celles que le lieutenant avait eues pour présenter les siennes : deux films de dix minutes, créés avec des moyens similaires, on ne pouvait donc pas faire le reproche à la Télévision de favoriser l'une des deux thèses. L'émission, d'une durée totale de septante minutes, pouvait donc en réserver cinquante pour le débat contradictoire. « Demain, la femme » avait amené Jean-Jacques Demartines et Jean Brolliet dans les studios afin d'expliciter leurs rôles et leur position. Au moment où Bernard Béguin avait décidé le changement de thème de l'émission, le débat n'avait pas encore été tourné, il aurait donc aussi pu y intervenir et expliquer son point de vue au public.

Enfin, René Schenker s'est exprimé par le biais de *Radio-TV Je vois tout* à propos des deux émissions, bien qu'il ne nomme en revanche jamais spécifiquement *Regards*. Dans son article intitulé « Est-ce une censure ? »[263], le directeur répète ce qu'il avait déjà annoncé à propos de « Demain, la femme », à savoir qu'il n'existe pas d'organisme de censure à la Télévision romande, que les rédacteurs en chef de journaux interviennent régulièrement pour modifier ou supprimer des article et « [que l'] on confond un peu trop facilement le terme de censure avec celui de contrôle et de respect de la concession. », point central de son argumentation. En affirmant que les responsables des programmes ne font que « procéder à des contrôles réguliers » pour que les émissions « soient faites dans l'esprit de la charte […] accordée par l'autorité fédérale », René Schenker justifie la décision de Bernard Béguin par sa volonté de respecter les plus hautes autorités du pays et explique la récurrence des interventions contre le même type d'émission en raison de la régularité (supposée) des contrôles. Le directeur prend ainsi publiquement position sur ce nouveau « scandale », ce qu'il ne fera pas pour la prochaine émission dont le sujet sera changé, « les jeunes et la démocratie ».

5.4.2 « Les jeunes et la démocratie » : porte-parole d'un groupe organisé

Le dernier essai de l'équipe de *Profils* pour installer cette prise de parole par le public se soldera par un résultat similaire, bien que pour des raisons légèrement différentes. Signalons dores et déjà que la suppression des « jeunes et la démocratie » ayant reçu un écho encore plus faible que celui de l'armée, il ne nous a par ailleurs pas été possible de déterminer à

[262] Freddy Landry rédige toutefois son article la veille d'une mise à disposition pour la presse de cassettes contenant les deux films. Aucun article publié par la suite ne revient dessus.
[263] *Radio-TV Je vois tout*, 6 mai 1971, n°18, p. 82.

quelle date il aurait dû être diffusé, et donc quel sujet l'a remplacé. La presse est en effet passablement silencieuse sur ce sujet de la « démocratie » et les raisons qui ont motivé le changement de thématique du programme. Seuls le *National-Zeitung*[264] et la *Feuille d'Avis de Lausanne*[265] développent ce problème et expliquent les motifs de Bernard Béguin pour ce changement. Selon les deux quotidiens, l'émission aurait à nouveau présenté trois films, réalisés par un chrétien-social, une socialiste et un militant des Jeunesses progressistes, Jacques Depallens. C'est le film de ce dernier qui a posé problème. Il aurait d'abord choisi comme thème l'article 13 de la concession et la démocratie à la Télévision suisse, sujet qui lui aurait été refusé, puis aurait choisi de traiter du « militant extra-parlementaire », mais aurait par la suite filmé une intervention de Bernard Béguin alors invité à l'université pour s'exprimer sur les médias. Celui-ci lui aurait demandé le scénario de son film, qui reprenait en fin de compte le projet initial de critique de la concession, ce qui aurait entraîné l'annulation de l'émission.[266]

5.4.2.1 Prise de position de la presse

Deux quotidiens occupent des positions opposées sur cette affaire. La *Feuille d'Avis de Lausanne* approuve la décision de Bernard Béguin. Pour le journal lausannois, avoir accepté cette formule était une erreur de la part du directeur des programmes : « son rôle consiste, entre autres, à ne pas laisser des groupes organisés s'exprimer à la manière d'un pamphlet politique ».[267] Pour le quotidien, le système mis en place par *Regards* - dans le but de donner la parole le plus complètement possible à son public – était donc une erreur, car elle aurait donné la parole à des « groupes organisés » n'exprimant pas la pensée d'un individu. Le quotidien cite à ce titre la première émission, traitant du travail. Comme nous l'avons vu, l'émission du 26 janvier avait remporté un certain succès. La *Feuille d'Avis* ne dément pas cette réussite, mais l'utilise en contre-exemple : « « Regards », dans sa forme actuelle, a donc vécu. C'est regrettable, car Noverraz, ce jeune Jurassien, avait su […] trouver le ton juste. C'était un problème qui lui tenait à cœur. Il n'était pas le porte-parole d'un groupe. Là est toute la différence. »[268] Soulignons également que le quotidien ne définit jamais quel groupe aurait pu s'exprimer à travers le (ou les) films présentés ; rappelons que la présentation du jeune typographe jurassien est justement celle critiquée par le *Nouvelliste*, selon lequel dans

[264] *National-Zeitung*, 11 mai 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 32.
[265] *Feuille d'Avis de Lausanne*, 12 mai 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 32.
[266] *Feuille d'Avis de Lausanne*, 12 mai 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 32.
[267] *Idem.*
[268] *Idem.*

ce film « la caméra, […] le micro, c'était Marx qui les tenait »[269], et qui sous-entend qu'il y a un groupe organisé et une doctrine derrière le jeune homme. La notion de « groupe organisé » et de « porte-parole » est donc tout à fait fluctuante et indéfinie ; de plus, le concept même de l'émission n'est-il pas de donner la parole à un « groupe », à savoir les « jeunes » ?

Le *National-Zeitung*[270], dont la conclusion est très différente, prend quant à lui un angle de vue beaucoup plus général. Il décrit à ses lecteurs la formule développée par l'émission et le succès de son premier essai, en insistant sur les légitimité et pertinence de la démarche de l'équipe : « Anhand dieser ersten Sendung neuen Stils konnte sich die Fernsehleitung davon überzeugen, dass die nathsche Formel gelungen war und jedenfalls zu keiner fachlichen Kritik Anlass gab ».[271] L'article revient sur l'émission consacrée à l'armée, en soulevant un paradoxe central : tandis que la formule est jugée bonne pour traiter du travail, elle ne l'est plus pour traiter de l'armée, sujet « plus chaud ».[272] Il souligne également le fait que Bernard Béguin se soit positionné contre l'émission uniquement après avoir vu le film de l'objecteur de conscience et qu'il ait jugé à ce moment-là seulement celui du lieutenant insuffisant pour le contrebalancer. Le journal cite alors abondamment les arguments du directeur des programmes dans un paragraphe intitulé « Angst vor der eigenen Courage », « la peur de son propre courage ». Il questionne aussi l'indépendance et l'honnêteté des débats. En effet, l'émission bénéficiait du direct dans ses premiers numéros, mais celui-ci aurait été supprimé en raison d'une prestation du chanteur Léo Ferré le 9 décembre 1970.[273] Suite à cet épisode, tous les entretiens auraient été pré-visionnés. Comment pourrait-on alors garantir la liberté d'expression des participant aux débats ?

Après avoir évoqué « les jeunes et la démocratie », l'article du *National-Zeitung* se conclut par une évocation d'une manifestation genevoise. Ce rassemblement, qui a eu lieu le jour de la diffusion initialement prévue pour « Les jeunes et l'armée », avait pour thème la censure à la Télévision romande, et aurait réuni environ deux cent manifestants ; le quotidien souligne son importance et son sérieux de part la participation de la « Société des auteurs dramatiques de la Suisse romande ». Le quotidien bâlois pose donc un regard critique sur l'émission et suit

[269] Voir plus haut, p. 54 (ou mettre le chapitre)
[270] Journal proche du parti radical bâlois, bien que souvent plus progressiste. BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; structure et diversité, op. cit.*, p. 45.
[271] *National-Zeitung*, 11 mai 1971. Archives de la SSR, Fond Bellac, 206. 02. 32.
[272] « heissere Thema ».
[273] La fin de l'émission, alors que s'exprimait le chanteur français a également été coupée lors de sa diffusion. Voir à ce propos le témoignage de Nathalie Nath, Annexes, p. 94.

de près les réactions des dirigeants de la Télévision romande. Il faut toutefois souligner qu'il est curieux que ce soit un journal alémanique qui évoque de façon aussi grave l'émission de la Télévision romande, puisque les lecteurs du *National-Zeitung*, à moins qu'ils ne résident dans la partie francophone du pays, ne sont pas familiers du programme, d'autant plus que le quotidien ne dresse aucun parallèle avec une émission alémanique ou avec la direction du programme germanophone. Mais on pourrait attribuer cet intérêt à l'anxiété ressentie par une partie du monde journalistique face à la censure ou, du moins, face à la pratique de l'autocensure.

La manifestation genevoise est également loin du lectorat traditionnel du journal bâlois, il faut par ailleurs remarquer que le quotidien ne relève de celle-ci que le motif initial au rassemblement, la liberté d'expression à la Télévision. En effet, la demande de libération d'une troupe de théâtre marginal, « Les Tréteaux libres », incarcérée par la police genevoise le matin même, se serait ajoutée au thème initial. Les quotidiens romands, s'ils évoquent la veille de la manifestation « Les jeunes et l'armée » et éventuellement « la démocratie », parlent bien davantage de l'importante intervention policière à l'ancien temple désaffecté où avaient été arrêtés les comédiens.[274] De plus, si l'arrestation des « Tréteaux libres » pourrait relever d'un acte de censure, celle-ci est due à des motifs complètement différents de ceux de *Regards* : les inculpations qui pourraient être retenus au moment de leur arrestation sont l'outrage aux mœurs, l'usage de drogue, la violation de domicile et le vol à l'étalage.[275] Associer l'émission et les problèmes de liberté d'expression qu'elle a eus à l'arrestation de la troupe de théâtre et mettre l'accent sur l'intervention policière a également pu entraîner une certaine confusion chez quelques lecteurs.

De *Profils* à *Regards*, l'attitude de la société émettrice se durcit envers les initiatives de l'équipe pour donner la parole à ses jeunes téléspectateurs, ou à ses porte-parole, comme Maurice Clavel. Ce travail a été poussé au maximum pour *Regards,* en laissant les jeunes réaliser des documentaires et en supprimant le plus grand nombre d'intermédiaires entre leurs représentations du monde, et les images et sons donnés par l'écran. La Télévision romande a accepté une première émission avec cette forme, mais l'a par la suite refusée ; nous avons vu que les critiques émises par Bernard Béguin pour motiver ce refus sont peu claires. La

[274] Voir par exemple *La Suisse*, 5 mai 1971, p. 39.
[275] *Le Peuple - La Sentinelle*, 5 mai 1971, p. 6.

majorité de la presse a cependant acquiescé à ses arguments ; à l'image de la *Feuille d'Avis de Lausanne*, elle a refusé la prise de parole à des minorités représentant des opinions contestataires, et ne les a pas laissé discuter dans le cadre de débats, même contradictoires, d'éléments institutionnels importants. Seule *La Sentinelle* critique la décision de Bernard Béguin, mais nous avons vu qu'elle ne peut le faire que d'une petite voix ; le *National-Zeitung* porte bien davantage, mais ne semble pas avoir reçu d'écho en Suisse romande ; quant à la manifestation organisée devant la Télévision romande contre la censure dont elle est victime, elle tourne au profit des « Tréteaux libres » dont la presse préfère évoquer les frasques. La parole peut donc être donnée à des minorités, mais non sur un pied d'égalité avec l'opinion majoritaire, et de manière indirecte, institutionnalisée.

6 Conclusion : « la peur de son propre courage » ?

Ce travail, en présentant deux numéros d'émissions de la Télévision romande ayant posé problème à une partie du public et à certains membres du pouvoir politique, a voulu éclairer les tensions régnant autour du sujet de la liberté d'expression et de la liberté d'information.

Notre analyse a montré que les polémiques développées autour de ces deux émissions ne touchent pas aux mêmes sujets : le débat autour de « Les jeunes et le mariage » est essentiellement créé par le *Nouvelliste* – les autres quotidiens lui répondant et prenant position à sa suite – et porte sur le caractère « moral » des propos tenus et développés tout au long de l'émission. La controverse développée autour de « Demain, la femme » a certes aussi porté sur la moralité du contenu, mais surtout sur l'autonomie de la Télévision romande ; nous avons montré l'influence qu'a effectivement eue Antoine Favre sur le report du programme. Puis nous avons élargi notre propos en tenant compte des émissions précédant et suivant *Canal*. *Profils* s'est révélé avoir lui aussi eu un effet fort sur le public et sur le Conseil fédéral. Celui-ci, loin de reconnaître les éloges qu'une partie de la presse adresse à la Télévision romande pour avoir reçu un invité tel que Maurice Clavel, désavoue l'émission, sans toutefois affirmer qu'elle ne respectait pas la Concession.

Est-ce en raison de cet incident que René Schenker ajoute des « chaperons » pour la réalisation de *Canal 18/25* ? Cet ajout à l'équipe marque une première étape dans le contrôle de l'émission ; suivent l'intervention coupée de Léo Ferré en décembre 1969, la suppression du direct en janvier 1970, le report de « Demain, la femme ». *Regards* se voit contrainte de n'aborder ni l'objection de conscience, ni l'armée ; et comme nous l'avons vu, l'émission est raccourcie et diffusée plus tard dans la soirée ; une manière, peut-être, d'étouffer son propos ? Un sondage publié par la *Gazette de Lausanne* révèle toutefois que *Regards* arrive en troisième position des émissions favorites des téléspectateurs romands, immédiatement après le prestigieux *Temps Présent*.[276] Ainsi malgré son heure de diffusion et ses handicaps, *Regards* a continué à intéresser le public.

On peut se demander ce qui provoquait cet intérêt ? L'écho médiatique dont ont profité (à leurs dépens) *Profils*, *Canal 18/25* et *Regards* n'est sans doute pas étranger à leur succès. Mais il faut aussi prendre en compte la nouveauté de la formule proposée par ces émissions. En effet, l'équipe responsable de ces programmes a souhaité offrir à son public non seulement

[276] Sondage téléphonique réalisé en automne 1970. La première place est occupée par un feuilleton, *Noele* [sic] *aux Quatre-Vents*. *Gazette de Lausanne*, 6 juillet 1971, p. 7.

des thèmes de société polémiques, et proche du quotidien des jeunes téléspectateurs. L'originalité des émissions ne repose pas uniquement sur ce point. *Temps Présent*, que nous avons déjà mentionné dans notre travail, traite aussi de sujets délicats, à l'exemple de l'émission sur la drogue. Cette dernière, diffusée à quelques jours d'intervalle de l'émission sur le mariage, a également déclenché les foudres du *Nouvelliste*. Les critiques de l'émission de Nathalie Nath, comme nous l'avons mentionné, évoquent régulièrement la drogue, en plus du mariage collectif. Parallèlement, les quotidiens conservateurs, à l'exemple du *Nouvelliste* et de la *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, font part de leurs critiques sur de nombreuses émissions polémiques. Il semble donc que ce ne soit pas tant les sujets abordés que la forme donnée à l'émission – qui offrait aux téléspectateurs la possibilité de s'exprimer à l'écran, en direct – qui ait posé problème. Rappelons que le public n'était pas filtré. A l'exemple du jeune homme qui apostrophe le « Camarade Clavel » dans *Profils*, chaque téléspectateur aurait pu potentiellement prendre la parole sur les ondes de la Télévision romande.

De *Profils* à *Regards*, ce ne sont pas moins de cinq émissions qui ont défrayé la chronique, et dans plusieurs cas, fait parler d'elles au Conseil fédéral. On peut dès lors aisément imaginer qu'au vu de cette accumulation de scandales, les dirigeants de la Télévision romande soient devenus méfiants face à de nouvelles propositions pour donner la parole aux jeunes. De plus, elles étaient d'une certaine manière associées dans l'esprit d'une partie du public, à ces autres émissions, comme *Temps Présent*, qui abordaient des sujets controversés. La partie la plus conservatrice du public critique régulièrement la Télévision romande pour ces mêmes programmes, et fait en quelque sorte de *Canal 18/25* le catalyseur de ses diatribes.

Après le renvoi de sa productrice, *Regards* n'a pas été poursuivi. La Télévision suisse romande a préféré ne pas continuer dans cette voie et ne pas accorder tant de place à la liberté d'expression des téléspectateurs. Comme l'avait écrit le *National-Zeitung*, elle a eu « peur de son propre courage ».[277]

[277] Voir plus haut, note 271.

7 Annexes

7.1 Articles de presse

Coup d'œil sur le petit écran

UNE EMISSION SCANDALEUSE

Retenu par mon travail en un lieu dépourvu de télévision, je n'ai pas suivi l'émission « Canal 18/25 ». D'après les échos qui ne cessent de me parvenir cette production a révolté d'innombrables télespectateurs et télespectatrices. Des gens littéralement scandalisés m'ont interpellé par téléphone pour me dire leur colère et leur indignation. N'ayant pas rédigé la chronique de cette émission, je me fais quand même l'interprète des personnes encore saines d'esprit et de corps exaspérées par ce qu'elles ont vu et entendu mardi soir, parce que j'ai dit maintes fois, ici même, que Nathalie Nat n'est pas capable de produire une émission valable. Je suis donc à l'aise pour demander, avec un autre confrère, que l'on assainisse cette émission ou qu'on la supprime. Personnellement, je propose qu'on retire à Nathalie Nat des pouvoirs et des moyens qu'elle n'a jamais su mériter. Il est extrêmement dangereux de faire confiance à une telle femme.

Un lecteur me demande de mettre sous les yeux des Valaisans la critique parue dans « La Liberté » et intitulée : « Un canal pollué ». Je pense qu'il est bon d'en prendre connaissance pour l'essentiel :

« Le sujet choisi : « Les jeunes et le mariage » aurait pu être magnifiquement traité. Or, déjà l'enquête filmée est un ratage, aussi bien sur le plan de la forme — que venaient faire ces lectures de textes plus ahurissants les uns que les autres entrecoupant les séquences d'un reportage décevant — que sur celui du fond : on a passé systématiquement à côté de l'essentiel et les images de la noce, en particulier, étaient insupportables de niaiserie, si ce n'est le vulgarité. Il fallait bien sûr ne pas oublier la pilule et faire un sort à l'agence matrimoniale organisée à coups d'ordinateur. Quelle indigence !

Quant aux interventions du psychologue, Yves de Saussure, tout en restant marquées par certain bon sens et d'une certaine valeur humaines, elles n'ont pu contrebalancer l'imbécillité de Suzanne Brueger. Qu'on vienne, sans pudeur, prôner la nécessité des relations sexuelles avant le mariage et, comble de perversité, faire l'éloge du mariage collectif, cela dépasse les limites. Et nous disons que cela est intolérable et qu'on ne peut continuer à passer ainsi impudiquement les bornes d'une élémentaire bienséance. Nous voudrions nuancer notre pensée, mais il est des circonstances où il n'est plus permis d'être lénifiant. Un seul aspect positif : les questions souvent intelligentes et mesurées des jeunes gens qui ont dû être les premiers ébahis et choqués qu'on leur serve une pâture aussi faisandée. Nous le répétons sans ambages : la TV romande a commis une mauvaise action et nous ne saurions supporter qu'elle se renouvelle.

F. D. »

Je suis certain que ces propos reflètent bien l'opinion de la majorité de ceux et celles qui ont vu l'émission.

f.-g. g.

Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, 18 septembre 1969, p. 19

Vu hier soir

Un canal pollué

La nouvelle grille des programmes de la TV romande nous vaut le retour de l'émission consacrée aux jeunes : « Canal 18/25 ». On pouvait espérer que certaines désastreuses expériences de la saison dernière auraient entraîné une amélioration du niveau de cette production. Il a fallu bien rapidement déchanter, et nous ne pouvons taire notre colère et notre révolte en face de tant d'insanités, de bêtises et de perversités sciemment dispensées. Nous disons bien « sciemment », car nous pouvons penser que la productrice, Nathalie Nath, est suffisamment intelligente pour être pleinement consciente du mal que peut faire une telle émission et que la venue à Genève de la journaliste danoise Suzanne Brueger a été voulue de propos délibérés.

Le sujet choisi : « Les jeunes et le mariage » aurait pu être magnifiquement traité Or, déjà l'enquête filmée est un ratage, aussi bien sur le plan de la forme — que venaient faire ces lectures de textes plus ahurissants les uns que les autres entrecoupant les séquences d'un reportage décevant — que sur celui du fond : on a passé systématiquement à côté de l'essentiel et les images de la noce, en particulier, étaient insupportable de niaiserie, si ce n'est de vulgarité. Il fallait bien sûr ne pas oublier la pilule et faire un sort à l'agence matrimoniale organisée à coups d'ordinateur. Quelle indigence !

Quant aux interventions du psychologue, Yves de Saussure, tout en restant marquées par certain bon sens et d'une certaine valeur humaine, elles n'ont pu contrebalancer l'imbécilité de Suzanne Brueger. Qu'on vienne, sans pudeur, prôner la nécessité des relations sexuelles avant le mariage et, comble de perversité, faire l'éloge du mariage collectif, cela dépasse les limites. Et nous disons que cela est intolérable et qu'on ne peut continuer à passer ainsi impunément les bornes d'une élémentaire bienséance. Nous voudrions nuancer notre pensée, mais il est des circonstances où il n'est plus permis d'être lénifiant. Un seul aspect positif : les questions souvent intelligentes et mesurées des jeunes gens qui ont dû être les premiers ébahis et choqués qu'on leur serve une pâture aussi faisandée. Nous le répétons sans ambages : la TV romande a commis hier soir une mauvaise action et nous ne saurions supporter qu'elle se renouvelle. Ce « Canal 18/25 » est pollué ... Il faut ou l'assainir, ou le supprimer.

F. D.

La Liberté, 17 septembre 1969, p. 11.

7.2 Suzanne Breuger, « Les jeunes et le mariage »

« - [Jo Excoffier] Alors, Suzanne Breuger, je répète la dernière question qui était posée : faut-il réinventer le mariage ou même lui substituer d'autres formes ? Qu'est-ce que vous répondez ?
- [Suzanne Breuger] Oui, il faut chercher d'autres manières de vivre, parce que dans le mariage « famille-cellule », l'homme se trouve seul, la femme et l'homme se trouvent seuls. Depuis l'urbanisation à grande échelle et l'industrialisation, on est atomisés dans de petites familles, et les gens, les voisins, on ne les connaît pas, et les gens qu'on connaît vivent loin.
- [J. E.] Et c'est la raison pour laquelle vous avez inventé, notamment dans votre pays, d'autres formes ?
- [S. B.] Oui, on a… Il y a des jeunes qui sont en train d'inventer le « collectif », c'est-à-dire qu'au lieu de se marier à un autre, on se marie à quinze autres.
- [J. E.] Par exemple quinze autres ? Ça peut être…
- [S. B.] Oh, ça peut être treize ou dix-…
- [J. E.] Ou dix-sept ?
- [S. B.] Oui, ça dépend du nombre d'amis qu'on a, du nombre qu'on a envie d'habiter avec.
- [J. E.] Et on vit tous ensemble ?
- [S. B.] Oui.
- [J. E.] Dans une même maison ?
- [S. B] Oui. On achète… Le collectif achète une grande maison qui convient à leur manière de vivre.
- [J.E.] Et c'est une expérience qui dure depuis combien de temps ?
- [S. B] Le premier collectif s'est constitué en soixante-sept, et maintenant il s'en crée deux par mois environ, je crois en ce moment on a à peu près cinquante collectifs au Danemark.
- [J.E.] Et ça fonctionne d'une manière générale relativement bien ?
- [S. B] Oui, il y a des difficultés, mais ça existe partout. Ce n'est pas moins difficile de vivre en collectif, mais à ce qu'on m'a dit, c'est beaucoup plus drôle. »[278]

[278] Archives de la TSR, « Les jeunes et le mariage », *Canal 18/25*, 01 10'07'' - 01 12' 03''.

7.3 Discours de René Schenker dans le débat supplémentaire de « Demain, la femme »

« Mesdames et Messieurs, je tiens à vous dire, tout d'abord, combien je regrette de ne pas être des vôtres ce soir, car j'aurais eu beaucoup de plaisir à pouvoir participer et beaucoup *d'intérêt* surtout, à pouvoir participer au débat qui va suivre. Vous avez suivi la polémique concernant le renvoi de l'émission *Canal 18/25* du 10 mars. J'avais visionné cette émission trois jours avant sa diffusion, et j'ai eu quelques doutes concernant le troisième volet de ce programme. Vous l'avez suivi intégralement ce soir, nous n'avons pas enlevé une image, un mot, vous l'avez vu donc dans sa version intégrale. Toutefois, quarante-huit heures avant la date du 10 mars, qui était celle de la projection prévue, j'ai enregistré quelques réactions qui m'ont peut-être confirmé, dans ce sentiment d'incertitude, que j'avais de laisser diffuser ce programme. N'ayant pas la possibilité de joindre tous les participants à cette émission avant sa diffusion, ce que j'aurais volontiers fait pour éventuellement compléter le dernier débat, j'ai préféré renvoyer l'émission de quelques semaines pour me permettre de prendre contact personnellement avec tous les participants. Ceci a été fait il y a quelques semaines déjà et j'ai pu lire, dans un certain nombre de lettres des regrets au sujet, non pas du thème qui a été choisi pour ce programme, mais plus particulièrement de la brièveté du dernier débat. On m'a fait remarquer, et cela confirmait mon impression première, qu'un thème aussi délicat devait être traité avec un temps beaucoup plus long que celui qui avait été donné au troisième volet du programme. Je pense que le débat de ce soir va permettre à chaque participant, que je remercie du reste d'être venus ce soir pour la seconde fois en studio donner son avis sur ce programme, de compléter ce qu'ils avaient à dire et pour cela je cède la parole à Jo Excoffier qui avait présidé le débat il y a quelques semaines. »

7.4 Témoignages

Les textes qui suivent sont issus d'entretiens menés entre juin 2007 et février 2008, élaborés à partir d'une dizaine de questions portant sur la forme et le contenu des émissions télévisées étudiées, ainsi que sur les conditions de travail qui en découlaient. Ces témoignages, enregistrés, ont été retranscrits en respectant le ton et le style constitutifs de ces sources orales.

Chaque texte a été relu par la personne interviewée et est publié ici avec son accord.

7.4.1 Nathalie Nath

«J’ai fait de la Télévision par le plus grand des hasards. J'arrivais de Montréal, où j’avais fait des études de psychologie. Je cherchais du travail.
J'ai appris par un ami que la télévision organisait un concours de speakerines, j’y suis allée un peu par curiosité et un peu aussi par bravade. A la suite de ce casting, René Schenker, le directeur de l'époque, m’a proposé un poste de productrice. Bien modeste dans un premier temps: je devais organiser, à partir d'émissions diffusées en soirée une heure de programme pour la fin d'après-midi destinée aux jeunes qui, à l'époque, ne regardaient pas la télé en soirée.... D'où son appellation : *Les Jeunes aussi*, sous-entendu les jeunes aussi ont droit à des reportages forts, à l'ouverture sur le monde.
J’ai dit oui, évidemment, et pendant six mois j’ai visionné toute la journée absolument toutes les archives. Je composais mon programme hebdomadaire en toute liberté et je le présentais. Ce fut une période extrêmement formatrice, car en visionnant le travail de grands réalisateurs comme Tanner, Goretta, Soutter, Koralnik, Lagrange, Roy, j'apprenais le langage télévisuel avec humilité et passion. Petit à petit, j'ai découvert les différentes techniques et ceux qui les pratiquaient.
La Télévision, alors en pleine expansion, engageait à tour de bras en particulier les «babyboomeurs», comme les sociologues les nommeront plus tard.
En toute logique, ces jeunes professionnels partageaient le même désir de concevoir et réaliser des émissions originales destinées à ceux qui avaient leur âge : les dix-huit – vingt-cinq ans. Les jeunes « soixante-huitards », avides d'un renouveau, mais ayant reçu somme toute une éducation encore « classique » c'est à dire des armes pour le dire.
Et c'est ainsi que *Profils 68*, émission originale, succède aux reprises des *aussi*. Le grand saut fut le passage en *prime time*. C'est à dire à l'heure où l'audience est potentiellement la plus forte. Ce fut en 1969. Puis, la direction nous confia une soirée complète, ce fut *Canal 18/25*.
Il faut replacer cette émission dans son époque: celle d'un éclatement jubilatoire et politisé et d'une télévision d'une très grande liberté. Les différents pouvoirs n'ont pas encore pris totalement conscience de l'impact de ce nouveau média. Jugez plutôt. *Canal* était une émission de 2 heures 30 confiée à ceux qui voulaient «interdire d'interdire». Je peux affirmer qu'elle était unique en Europe.
Il y avait bien *Dim Dam Dom* sur les Chaînes françaises et plus tard le *Grand Échiquier* mais aucune n'avait le mordant et l'insolence de *Canal 18/25* et surtout le direct, garantie de l'authenticité. Pas de montage pour gommer les «excès» et ainsi répondre aux exigences de l'idéologie dominante.
J’ai toujours aimé le mélange des genres. Je ne voyais – et ne vois toujours pas – pourquoi les émissions devaient être ou totalement sérieuses ou uniquement divertissantes ; comme la vie, une émission est tout à la fois. Il s'agit de trouver l'équilibre entre les séquences et le ton approprié pour chacune d'elles. Il est vrai que ce point de vue déplaît encore aujourd'hui à certains professionnels. De moins en moins grâce à Internet.
L’émission était réalisée en direct toutes les trois semaines. C’était un rythme d’enfer, on n’arrêtait pas. Mais nous avions l'âge de vivre les passions allégrement et la Télévision en était une. *Canal 18/ 25* avait une structure de magazine: on ouvrait avec un fait d’actualité, puis suivaient des séquences courtes sur des sujets «émergents», dits plus simplement « dans l'air du temps », puis une enquête pré-produite suivie d'un débat en direct avec le public présent (cinq cent personnes environ) et quelques spécialistes choisis avec soin, afin de respecter toutes les tendances politiques.
C'était la partie sérieuse et souvent très polémique de l'émission. Plus que le choix des thèmes, il pourrait être le même aujourd'hui, c'était la liberté de ton avec laquelle les problèmes d'une

société étaient débattus. C'est cette liberté qui était tout à fait nouvelle et unique, et qui a posé les vrais problèmes.
Les variétés internationales, la culture sous toutes ses formes en faisaient également partie.
Notre originalité consistait également à sillonner la Suisse Romande avec nos cars de reportage. Nous allions à la rencontre de notre public, d'une manière simple et efficace. Le spectacle se déroulait dans les salles communales en direct et en public. Dans ces conditions impossible de tricher par du montage. Le public, composé essentiellement de jeunes, n'était pas «filtré». Nous avions un rapport de confiance avec lui. Tous, et nous les premiers, savions que cette émission était un petit miracle qui pouvait s'arrêter au moindre faux pas. Les choses étaient dites clairement mais correctement.
Par sécurité, on avait toutefois prévu que le ou les invités politiques soient au studio à Genève en duplex. De sorte que s'il y avait eu un débordement dans la salle communale, ce qui pouvait malgré tout arriver, on coupait sur le studio à Genève. Ainsi, l'invité et le journaliste continuaient à «tenir» l'antenne pendant que nous calmions la salle. Nous n'avons eu aucun débordement. Bravo les jeunes ! Ce qui n'a pas été le cas pour la prestigieuse émission *Temps Présent* en direct de Zürich.
Canal 18-25 crée réellement l'événement télévisuel du moment. L'émission est en osmose avec son époque, avec la jeunesse et la nouveauté du média qui s'impose comme majeur. *Canal 18/25* était une émission «libertaire» contrairement à ce qui se disait : une émission de gauchistes voire de communistes et même de pornographes. Comme quoi dans le feu de l'action, les commentateurs se mêlent les crayons.
Mais ce vent de jeunesse iconoclaste ne pouvait durer. Des émissions sur l'émancipation des femmes, sur l'armée sont interdites. Il ne faut pas oublier qu'à l'époque les femmes n'avaient pas le droit de vote et que leur signature devait être garantie par celle du mari. Alors, oser dire : «Je veux un enfant et pas forcément un mari....» Dire que la sexualité, ça s'apprend, que les humains ne sont pas des singes !....
Sans oublier la mémorable émission à Porrentruy avec Léo Ferré et son discours anarchiste, qui a été coupée abruptement à l'antenne, sur ordre de la direction. La speakerine a fait une annonce du style: « pour des raisons techniques etc.... ». Impensable! Les boussoles commençaient à s'affoler. Il faut rappeler que c'était l'époque où les esprits étaient en ébullition, c'était l'époque du combat pour un « Jura libre ».
Sur place avec le public, les invités, Léo en tête, nous avons fait une grande fête, car nous savions qu'avec cette coupure aussi brutale et si peu civilisée, nous avions changé d'époque. Je me souviens de Léo Ferré m'offrant un gala, si je me faisais virer. Je rencontre encore aujourd'hui des personnes qui gardent un souvenir vivace de ce soir là. C'était un enterrement style Nouvelle Orléans : la gaieté pour cacher la tristesse.

La classe politique s'est réveillée et prend conscience de l'impact de la télévision. *Canal 18/25* crée de violents débats sur la place publique, dans la presse, et jusqu'au Parlement fédéral.
Après Porrentruy, première semonce : le direct est supprimé. Nos émissions sont préenregistrées et visionnées par ce qu'il faut bien appeler des «censeurs». Mais malgré tout le ton reste et le contenu aussi. Moins flamboyant peut-être. De ceci en cela, *Canal 18-25* fut simplement supprimé. Une autre émission, plus formatée, plus «acceptable» va le remplacer : *Regards*. Mais revenons au contexte général.

Mai 68 a fortement déstabilisé les autorités en place. Un rapport commandé par la direction, «Le Temps du mépris» de Jean-Claude Diserens, met en évidence de graves dysfonctionnements internes à la Télévision. Sur cette lancée, un groupe de collaborateurs (TVR) fait circuler des tracts très politisés. La direction informe tous les collaborateurs que les auteurs des ces tracts seront renvoyés séance tenante. Une enquête policière est ouverte,

nous l'apprendrons plus tard. Certains d'entre nous sont mis sur écoute téléphonique et certainement plus encore. Les rapports se durcissent. Une grève secoue la maison.
A mon avis, il y a eu un affolement chez nos dirigeants. Il fallait que cette «chienlit», comme disait le Général, cesse. A ce stade, je ne peux faire que des suppositions car même après les procès qui vont suivre nous n'aurons pas de preuves concrètes de notre renvoi, celles-ci étant considérées comme «secret d'Etat». C'est également l'époque des fiches. Dans cette totale hystérie, la SSR va prendre un canon pour tuer une mouche.

Ce fut un soir d'octobre de 1971, première de Gilles Vigneault à L'Olympia, que je fus convoquée chez le Directeur. Rien ne laissait supposer que j'allais vivre le grand soir. L'accueil de Madame Marthe (assistante du Directeur), chaleureux, et l'attente devant quelques *Radio-TV Je vois tout* identiques à l'habituel.
J'ai commencé à me douter de quelque chose, lorsque j'ai vu René Schenker sortir de son bureau entouré de personnalités représentant différents pouvoirs. Ils m'ont invitée à les suivre à la salle de conférence. Là dans cette grande salle éclairée par la lumière blafarde de néons, attendaient cinq collègues: Marlène Belilos, Michel Boujut, Pierre-Henri Zoller, Jean-Claude Deschamps et Pierre Nicole. J'ai pensé: nous allons payer la facture de la grève, j'étais un peu pessimiste... Le meilleur allait arriver.
Monsieur Schenker s'est levé et d'une voix blanche nous a lu une lettre dont je suis incapable de me souvenir des mots exacts tant le choc fut violent. Mais j'ai compris l'essentiel: nous avions quelques instants pour prendre nos affaires personnelles, quitter les lieux et tous les espaces de la SSR nous étaient interdits *ad eaternam*. De «gentils» camarades nous ont accompagnés dans nos bureaux pour vérifier que nous n'avions pas de bombes ou des mitraillettes, le central téléphonique fut coupé, des scellés posés sur nos portes. La grande mise en scène digne d'un état totalitaire. Mais le plus curieux - et je me pose encore aujourd'hui la question – nous n'avons opposé aucune résistance. Nous aurions pu au moins exiger des explications claires, voire des preuves, et surtout savoir ce qui nous était reproché. Ce point est très important pour la suite, car nous avions tous des contrats de collaborateurs au cachet non soumis à la convention collective. Par conséquent la TSR n'avait pas à justifier notre renvoi. Bien sûr l'affaire fit tant de bruit que les procès purent avoir lieu.

En ce qui me concerne, j'ai fait par l'entremise de mon avocat Maître Farina, qui a bien voulu me défendre (un autre a refusé tant l'affaire semblait «Kolossal»), un procès au civil. On ne pouvait pas attaquer au pénal, parce que la Télévision n'avait pas commis de crime en me renvoyant, n'importe quel patron a le droit de renvoyer un employé. En revanche, tout le bruit qui a été fait autour de nos licenciements était hautement diffamatoire. Nous ne pouvions plus exercer nos métiers, ni payer notre téléphone.
C'était de l'ordre du civil, c'est-à-dire qu'il fallait un dédommagement pour dommage causé à autrui. En même temps s'est constitué un tribunal arbitral composé de sept juges fédéraux. Ce tribunal m'a complètement blanchie. Et j'ai obtenu un dédommagement après conciliation au civil.
Un semblant de réintégration a été fait sous la direction d'Alexandre Burger**,** mais de pure forme, c'était juste pour répondre aux exigences de la conciliation. Le temps devait faire son œuvre. J'ai dû attendre 1994 pour refaire de la télé à la demande de Raymond Vouillamoz.
Ce renvoi injuste, violent, m'a permis de vivre des expériences fabuleuses en dehors de la Télévision, en particulier la création du «Théâtre Am Stram Gram», la création d'une agence de Communication, ma participation au plus haut niveau au premier magazine européen : *Emois*. J'ai une pensée toute particulière pour Alain Tanner, qui le premier m'a donné du travail après mon licenciement et m'a permis de rebondir. »

7.4.2 Pierre Nicole

« Je suis rentré à la télévision en 1963, j'ai donc démarré la réalisation à peu près au même moment où Nathalie Nath a eu les moyens de produire *Profils 68*. J'ai été assistant de réalisation pendant deux ans et demi et j'ai commencé à faire des réalisations à partir de 1966 environ. Nathalie Nath à cette époque-là avait une émission qui s'appelait *Les Jeunes aussi*, une émission basée presque exclusivement sur des achats. On faisait des présentations filmées, je débutais dans la réalisation. Quand Nathalie a pu produire *Profils 68*, je me suis retrouvé dans son équipe avec Jean-Claude Deschamps, Pierre Demont, on était trois ou quatre réalisateurs à travailler pour elle. Il y avait aussi trois ou quatre journalistes, dont Pierre-Henri Zoller (qui est décédé il n'y a pas longtemps), Gérald Mury et Michel Dami. C'était les années où la télévision suisse était en train de se développer. Quand j'y suis entré, il y avait cent cinquante personnes qui y travaillaient, et quand je l'ai quittée fin 71, on était déjà près de mille. Pendant ces années, on engageait beaucoup, la moyenne d'âge était extrêmement basse, entre autres parmi les réalisateurs, les journalistes, les scripts, tous ceux qui participaient à la production des émissions. Il n'y avait pas d'école pour la formation cinématographique ou pour les métiers de la télévision, la plupart des gens étaient formés sur le tas, sauf les cameramen, beaucoup d'entre eux avaient été formés à Vevey ; et quelques réalisateurs avaient fait l'IDAC à Paris. Le personnel de l'administration par contre était déjà un peu plus âgé et il avait une autre formation : le secrétariat, la comptabilité, ou la musique comme le directeur.

Avec les autres réalisateurs et Nathalie, nous avions été formés sur place par les grands réalisateurs de l'époque, Claude Goretta, Jean-Jacques Lagrange, Jean-Claude Diserens, Pierre Matteuzzi, Paul Siegrist, etc. On s'était regroupés autour de Nathalie, on avait envie de produire une émission pour les jeunes adultes. A cette époque, on était extrêmement idéalistes, on imaginait que la télévision pouvait être un outil de formation, d'enseignement, de transmission du savoir, de l'information. On voulait faire une télévision sociale, qui montre quelle était l'exacte réalité sociale de notre pays, dont on n'entendait pas beaucoup parler dans la presse, et même dans les médias en général – nous semblait-il. On voulait que des gens, qui étaient considérés comme des marginaux parce qu'ils avaient des idées nouvelles aient, également le droit à la parole. On se réunissait pour échafauder des projets d'émissions, inspirées de *Cinq Colonnes à la Une* et de *Continents sans Visa*. Il y avait certainement d'autres émissions qui nous plaisaient, mais je ne m'en souviens plus à présent. Le grand reportage nous passionnait, mais on s'intéressait davantage à faire connaître la réalité sociale de chez nous, aux gens de chez nous.

Canal 18/25 était une émission plutôt sociale que politique. Je pense que ce qu'on cherchait, c'était à démontrer qu'en Suisse aussi, la justice sociale et l'égalité sociale n'étaient pas aussi bien respectées qu'on pouvait le croire. Mais ce n'était pas seulement dans le cadre des émissions de Nathalie Nath. Par exemple, le mouvement populaire des familles avait fait une enquête dans *Temps Présent* sur les familles qui, en Suisse romande, vivaient avec mille francs et moins. La grande majorité ne se rendait pas compte qu'il y avait autant de gens qui vivaient avec mille francs et moins, ce qui était le seuil de la pauvreté. *Temps Présent*, avec Claude Torracinta, était aussi une émission qui a été passablement critiquée, mais elle était moins provocatrice. C'étaient des gens qui étaient plus prudents dans leur façon d'expliquer les choses et de les montrer après. Nous voulions justement éviter cette télévision qui ronronne, même si *Temps Présent* avait une vraie ouverture sociale, du point de vue de la gauche et des défavorisés en général. Mais c'était toujours emballé pour que ça ne choque pas.

On pensait qu'il fallait qu'on puisse dire les choses de manière plus directe, sans prendre tellement de précautions, de peur qu'à force de prendre des précautions on ne finisse par noyer le message. On voulait que ce message passe brut, on pensait que dans une démocratie il y a de la place pour qu'une partie de l'information soit directe.

On était au départ très libres, et puis très rapidement on nous a considérés comme « provocateurs », parce qu'on sortait un peu des sentiers battus, parce qu'on ne pratiquait pas l'auto-censure qu'avaient tendance à pratiquer nos aînés. Ils disaient qu'on ne doit pas faire de vagues pour que la télévision ait une chance de bien se développer, qu'il fallait particulièrement ménager nos autorités et ménager tous les points de vue. Le parlement faisait un nouvel article de loi sur l'audio-visuel et au nom de la préparation de ce nouvel article, il fallait que l'on modère nos propos, sinon l'article serait plus strict… C'était une bonne excuse, il était évident que la majorité politique du pays étant à droite, elle ne pouvait faire qu'une loi qui la favorise. Nous au contraire nous pensions qu'il n'était pas nécessaire à l'intérieur d'une même émission que tous les points de vue soient exprimés. On pensait que comme la grande majorité des points de vue exprimés dans la presse et dans les médias en Suisse romande (entre autre à la radio et à la télévision) étaient plutôt de centre droite, que nous on pouvait se permettre d'avoir regard plus progressiste et plus à gauche, sans que l'on exige que dans nos propres émissions on donne *aussi* le point de vue opposé, puisque dans l'ensemble, le point de vue opposé était largement représenté. Et ça, ça nous a été assez rapidement contesté.

Par exemple, je me souviens qu'un jour j'ai proposé à Torracinta et au chef du département de l'information, Alexandre Burger, de faire un sujet sur l'accueil en Suède des déserteurs américains qui ne voulaient pas partir au Vietnam, des Grecs qui fuyaient la dictature des Colonels, des Portugais qui fuyaient la dictature de Salazar… Une démocratie qui accueille les gens qui sont en contradiction avec leur pays. On ne m'a pas refusé de faire ce sujet, puisque j'avais toute une série d'informations claires pour montrer qu'il était intéressant. Par contre, on m'a demandé de m'arrêter à Copenhague où il y avait un bateau sur lequel on accueillait des réfugiés qui eux fuyaient les pays communistes, principalement des Juifs. Dans le même reportage, il fallait qu'il y ait les deux points de vue.
Avec *Canal* et *Regards*, on faisait tout le temps pression sur nous pour qu'il y ait cet équilibre, mais pas entre nous, on était tous d'accord qu'il fallait secouer les choses pour que la télévision s'ouvre d'avantage, qu'elle soit un peu plus audacieuse. Mais il y avait toujours cette possibilité que certaines émissions ne soient pas diffusées sous prétexte qu'elles n'étaient pas de bonne qualité. On n'avait pas peur, mais finalement on était quand même constamment préoccupés. Enfin, de nous-mêmes, sans aller aussi loin que nos aînés, on en arrivait quand même à se dire qu'il fallait un peu ruser avec le pouvoir pour pouvoir s'exprimer, par exemple à travers des personnalités incontestées. Inviter des grands chercheurs, des grands artistes, des grands scientifiques, comme Léo Ferré, Nougaro, Raymond Devos, des gens qui pouvaient porter les discours et grâce à leur notoriété, ne pas être remis en question.

D'abord, on était jeunes, donc on avait déjà *a priori* des idées qui forcément remettaient un peu en cause les aînés, et comme on était enthousiastes et qu'on n'avait pas trop envie de prendre de précautions, on disait les choses assez fermement et vertement. Ça nous a valu pas mal d'attaques de la part du pouvoir politique et de la presse écrite, particulièrement du *Nouvelliste*. Il y avait un juge fédéral, le juge Favre, qui n'acceptait justement pas que nos émissions présentent des sujets progressistes avec le seul point de vue progressiste. Donc il y a eu des pressions sur notre direction et comme la télévision se développait, la droite politique entendait maîtriser ce média comme elle maîtrisait déjà la grande majorité de la presse écrite.

Notre direction les relayait et nous disait qu'il fallait qu'on fasse attention, qu'on ménage tous les points de vue, qu'on était trop provocateurs… Même certaines fois, on demandait à visionner les émissions avant qu'elles ne soient diffusées à l'antenne. On nous demandait alors qu'une séquence soit supprimée, que l'émission soit modifiée. Ils ne pouvaient visionner que ce qui était enregistré, ce qui était soit sur bande magnétique, soit sur support film. Pour ce qui passait en direct, ils ont essayé de nous assagir en mettant avec nous des journalistes plus modérés, qui avaient déjà appris les codes et qui étaient donc acceptés par le public et par les autorités politiques. Des journalistes comme Jo Excoffier ou Guy Ackermann, qui étaient des journalistes proches de nous au niveau des idées, mais qui les formulaient avec beaucoup plus de modération, d'habileté, qui rendaient les choses acceptables pour le public. Quelque fois, ça a donné lieu à des conflits, mais on ne s'est pas laissé faire, et on a parfois réussi à les tirer vers nous. Mais c'est vrai qu'à partir du moment où on avait la caution d'un de ces journalistes qui n'était pas comme nous catalogué comme « gauchiste » ou « révolutionnaire », ça se passait mieux.

Le direct n'était pas très courant, chacune de nos émissions était un vrai événement. Le sport était en direct, comme certaines émissions médicales, et les grands jeux comme Interneige, Intervilles. Comme débats, il y avait *Table ouverte*, en direct le dimanche vers midi, mais on prenait soin d'inviter un représentant de chaque point de vue.
Notre argument, pour qu'on nous autorise à faire du direct, était que ça accrochait le public. Dans un direct, même si on faisait des préparations, on ne peut bien sûr pas tout contrôler. Nathalie proposait un certain nombre de participants, mais en tant que réalisateurs, on était moins directement impliqués dans le choix des intervenants. Par contre après on participait un peu dans la préparation avec eux, il fallait quand même les rencontrer avant pour définir au minimum dans quelle direction le débat allait. Plus tard la télé s'est organisée pour que dans nos directs il y ait ce « panachage » de toutes les opinions, ce qui avait tendance à normaliser… malgré cela, on ne nous a pas laissés faire du direct très longtemps. L'argument principal a été qu'on peut mieux maîtriser un débat s'il y a un montage, on peut notamment supprimer des « longueurs ». Même un débat en direct peut s'organiser bien sûr, mais on le maîtrise moins bien, il y a une spontanéité et une vraie liberté d'expression. Dans un débat enregistré, beaucoup de gens pensent que s'ils disent quelque chose qui ne convient pas ce sera coupé lors du montage.
Avec le public il n'y avait pas de grande préparation, les gens venaient, c'était ouvert, le public n'était pas filtré, pour nous c'était aussi une garantie que nos émissions soient moins censurées. Quelques personnes s'annonçaient et disaient qu'elles voudraient parler, on allait vers elles, parce que la difficulté était souvent de faire parler le public. La plupart du temps les gens avaient plutôt peur de s'exprimer devant une caméra. Je n'ai pas connu de débordements, l'émission n'a jamais été gravement perturbée.

Après la suppression du direct, la direction visionnait les débats quand il y avait des sujets un peu délicats, ou que du personnel de l'enregistrement, des gens du public ou des participants au débat avait appelé la direction pour se plaindre. Mais je ne me souviens pas qu'il y ait eu des coupes dans les débats. Nous coupions nous-mêmes dans les débats parce qu'ils étaient un peu trop long et qu'à partir du moment où on enregistrait, on enregistrait plus que le temps d'antenne dont nous disposions, pour pouvoir garder un maximum de choses intéressantes. Dans ces débats, quelques fois, il y a des gens qui ont tendance à mettre beaucoup de temps pour dire peu de choses et on coupait là-dedans. Il ne me semble pas, par contre, qu'on ait eu à couper pour d'autres raisons.

Par contre, je me souviens d'une émission entière que j'avais réalisée, je ne sais plus si c'était pour *Profils* ou pour *Canal*, c'était une improvisation collective qui n'a jamais été diffusée, un « happening ». A l'époque, des troupes de théâtre américaines créaient des « happening », auxquels on faisait participer l'ensemble du public. Une compagnie américaine, le Living Theatre avait fait une grande tournée en Europe et était passée en autres à Genève. On avait décidé d'organiser un « happening » avec L'Atelier Théâtre de Genève, dirigée par François Rochaix, il y avait aussi Patrick Moreau, un chanteur qui dénonçait la guerre du Vietnam. Le titre était « Happening : les photographes photographiés ». On avait invité à peu près une cinquantaine de photographes de la presse suisse romande et un groupe de gens qui fréquentaient des compagnies de théâtre amateur. Ce « happening » a duré deux bonnes heures, après quoi, j'ai fait le montage. Durant le montage justement, un certain nombre de techniciens ont pensé qu'il y avait des images un peu provocatrices et en ont informé la direction. Elle a visionné l'émission et a jugé qu'elle ne pouvait pas être diffusée. Le directeur ne pouvait pas assumer tout seul la censure, il a convoqué une séance de tous les cadres des programmes de la télévision suisse romande, notamment Torracinta, il leur a fait visionner l'émission et se prononcer sur le bien-fondé de la diffusion. Malheureusement, personne ne nous a soutenu. J'ai demandé à des gens comme Claude Goretta, qui avait aussi lui-même des idées assez contestées par la majorité et assez progressistes en quoi c'était choquant. Le discours était que c'était provocateur et qu'on n'y avait pas mis les formes. Il y avait des scènes avec des jeunes femmes qui se trémoussent de manière excessivement sensuelle, c'était « de l'érotisme gratuit ». Peut-être, mais je ne voyais pas pourquoi ça méritait une censure. L'argument officiel qui a été utilisé pour interdire ce « happening » était que la réalisation n'était pas bonne, c'était un jugement de qualité sur la façon dont j'avais réalisé l'émission. C'était évident que ce n'était pas ça la raison, la raison c'était le contenu provocateur et politique. Ce qui était incroyable c'est qu'ils avaient publié des photos dans le *Radio-TV Je vois tout* pour annoncer l'émission, les photos étaient superbes, mais à leur avis c'était provocateur. Ils auraient pu refaire le montage, ou supprimer certaines images, mais il n'a jamais été diffusé.
Il y a eu plus tard un grand débat dans la presse pour dire que l'émission avait été interdite. Le directeur du théâtre de l'atelier qui avait été pris à partie aussi, a écrit une lettre ouverte à la presse pour s'adresser à la télévision, puisqu'ils n'avaient pas voulu le recevoir. Tout ça donnait petit à petit le sentiment qu'on manquait de maturité, qu'on était irresponsables.

Parallèlement à mon activité de réalisateur, je me suis présenté en soixante-huit ou neuf pour devenir le président de l'Association des Employés de la Télévision Suisse, l'AETS. C'était un syndicat interne, issue de l'Association du Personnel, créée elle par certains cadres qui craignaient que des syndicats extérieurs ne viennent défendre les employés. Dans ces années-là, on gagnait très mal sa vie à la Télévision romande. On était mal payés, et on nous faisait miroiter des améliorations ; mais en attendant, la Télévision investissait des grosses sommes, par exemple pour construire la nouvelle Tour. On nous faisait beaucoup travailler parce que beaucoup d'entre nous avaient des contrats au cachet, on nous donnait donc peu de jours au cachet pour faire une émission qui en réalité nous prenait plus de temps que ce pour quoi on était payés. Il y avait toujours plus d'employés, mais les salaires ne s'amélioraient pas. Parallèlement, il y avait ces problèmes de manque de liberté d'expression, toutes ces pressions politiques qui s'exerçaient, reliées par la direction. Parce qu'au fond, qu'il y ait des pressions politiques d'une droite qui était majoritaire en Suisse, ça nous paraissait tout à fait normal. Ce qui ne nous paraissait pas normal, c'était qu'à partir du moment où les informations qu'on donnait étaient incontestables – on s'était bien documenté, on avait fait honnêtement notre travail d'informateurs et de journalistes – et que notre présentation était attractive, on ne comprenait pas que les responsables, nos directeurs, nos chefs de département, ne nous

défendent pas vis-à-vis de l'extérieur. Au contraire ils donnaient raison à tous ceux qui se plaignaient de nos émissions en leur disant : « vous avez raison, ces jeunes ont mal fait leur travail ». C'était un jugement de valeur pour couvrir le fait que nos idées les dérangeaient, mais qu'ils pouvaient difficilement les affronter, puisque nos informations étaient correctes. Ils ne pouvaient pas dire que nous mentions, leur solution était donc de dire que nos émissions n'étaient pas bien réalisées.

Il y avait aussi ce conflit entre administration et gens du programme. Les gens du programme avaient l'impression que l'administration prenait fait et cause pour la direction, ce qui était d'ailleurs une réalité. Tous les administratifs avaient un pouvoir important sur nous, puisqu'ils mettaient à disposition les moyens techniques et financiers. L'administration était un peu hautaine, agressive avec les gens du programme qui se débattaient pour faire les meilleures émissions possibles. Ils appuyaient systématiquement les prises de position de nos cadres et de la direction sur le plan du contenu de nos émissions, ils appuyaient donc y compris le fait que nous étions encore trop jeunes, que la qualité de notre travail était encore relative. Il y avait en plus toutes sortes de tracasseries administratives, on pouvait vous faire remplir quarante-cinq feuilles si vous vouliez avoir un caméraman pendant une journée, puis on vous disait qu'il n'y avait pas de caméraman disponible pour plus d'une demi-journée. Vous aviez besoin de tel outil, de telle caméra, on vous disait qu'elle n'était pas disponible, mais que si vous étiez un bon professionnel, vous pouviez bien vous débrouiller avec une autre, même si c'est celle-là qu'il vous fallait.
Il y avait plusieurs groupes professionnels qui étaient encore plus exploités que les autres, par exemple à l'époque les monteurs films, et les preneurs de son qui n'étaient pas considérés comme l'équivalent des cameramen. Ils créaient comme ça des différences pour éviter que les gens ne se solidarisent. Mais petit à petit l'ensemble des gens qui travaillaient dans le programme ont compris qu'il fallait qu'ils s'unissent pour obtenir des améliorations. Toute cette ambiance à la fois de manque de liberté d'expression, de salaires anormalement bas, de contraintes administratives et de mauvaise volonté de l'administration pour mettre les moyens techniques et financiers à disposition, a provoqué un profond mécontentement.

A un moment donné la direction a quand même jugé nécessaire de faire faire par un des anciens de la maison, Jean-Claude Diserens, qui était réalisateur et considéré comme le plus dans la ligne de la direction, une enquête sur le malaise qui régnait à l'intérieur de la maison. Il a fait un rapport extrêmement clair et honnête, dénonçant les problèmes, expliquant comment et pourquoi il y avait ce malaise. Quelquefois, c'était aussi par manque d'informations qu'il y avait des malentendus, ceux qui détenaient l'information ne la diffusaient pas correctement, sous prétexte que ça ne regardait pas les autres. Par exemple, *Carrefour*. Les journalistes se déplaçaient, voyageaient aux frais d'une ville touristique qui voulait faire parler d'elle. Ils ne pouvaient pas avoir un regard très objectif sur la ville en question et auraient dû dire que c'était une émission de complaisance, mais niaient. Comme autre exemple, la Télévision Suisse Romande avait créé une maison de production extérieure privée, qui était appelée à réaliser des feuilletons co-produits par la télévision. On ne savait pas qui étaient exactement les actionnaires et les créateurs de cette société, on soupçonnait donc que certains de nos directeurs l'aient créée, en étaient actionnaires et faisaient acheter ses produits par la Télévision. Ou encore, du matériel était loué à la télévision, alors qu'il appartenait probablement à des employés qui en planifiaient directement la location.

En tant que président du syndicat, j'étais invité aux séances de cadres, je suis donc allé à la séance où figurait à l'ordre du jour le rapport Diserens. Il devait donner lieu à un débat, mais le directeur est arrivé à cette séance en disant qu'il n'était pas question d'entrer en matière sur

ce rapport. L'ensemble des cadres lui a remis son exemplaire du rapport, sauf je crois Claude Torracinta - il était cadre aussi, en tant que producteur de *Temps Présent* - qui s'est abstenu. La direction a donc refusé d'entrer en matière sur la base du rapport qu'elle avait elle-même commandé. C'est ce qui a été au fond le déclencheur de la grève et de nos licenciements. Au syndicat, on n'a bien sûr pas rendu le rapport. Puis il y a eu le « Groupe Action TVR » (pour Action Télévision Romande) qui l'a diffusé, non seulement à l'ensemble du personnel de la télévision, mais aussi à toute la presse et à tous les députés suisses romands au Conseil National. Le problème et l'erreur de ce groupe TVR, c'est que toute cette diffusion a été faite dans un certain anonymat sous le label « Groupe Action TVR ». La direction a parlé d'un groupe d'activistes d'extrême-gauche. *A posteriori*, il est vrai qu'on se rend compte que l'anonymat était une erreur, ça aurait eu un autre impact si on avait su effectivement qui était dans ce groupe « Action TVR ». J'ai personnellement dit assez clairement autour de moi que j'en faisais partie, que j'assumais cette action, mais ce n'était pas l'avis de la majorité. Il y a eu une sorte de division à l'intérieur du groupe. Finalement, il y a quand même une majorité du personnel qui a soutenu cette initiative du « Groupe TVR », puisqu'au moins, selon Torracinta, ils ont eu connaissance du rapport. A partir de là ils ont décidé de faire des actions, entre autre de faire une grève de vingt-quatre heures avec occupation des studios pour empêcher la diffusion des émissions de la soirée.

Parallèlement à la diffusion de ce rapport, l'AETS dont j'étais président a décidé de se dissoudre pour s'affilier à la VPOD, un syndicat national de fonctionnaires cantonaux et fédéraux à tendance clairement socialiste. On n'a pas eu le temps de le faire avant la grève, immédiatement après on a recréé une section syndicale dans le cadre de ce syndicat. Les sections suisses alémaniques et tessinoises de télévision n'ont pas suivi. C'était pour avoir un levier plus fort et faire un contre-pouvoir aux pressions politiques qui s'exerçaient sur notre direction qui ne nous défendait pas. Ce contre-pouvoir était évidemment plus fort s'il s'agissait de la VPOD que s'il s'agissait de cette association interne qui n'avait pas de relais avec les autres syndicats suisses. Ça a déjà évidemment beaucoup inquiété nos directeurs, jusqu'à la direction générale, puisque l'AETS avait signé une convention avec la direction, aux termes de laquelle le personnel de la télévision s'interdisait le droit de faire grève. Comme il n'y avait plus de convention collective, puisqu'il n'y avait plus d'association répondante, on a pu en organiser une. Si elle a eu autant de succès, c'était quand même grâce au rapport. L'ensemble du personnel, qui avait répondu à l'enquête en plus, puisque Diserens était allé interroger les employés, se sentait floué, et c'est la raison pour laquelle la grève a eu tant de succès. La télévision s'est sentie dans l'obligation de faire un exemple, ils ont licencié six personnes en disant que c'est parce qu'on était le « Groupe TVR », mais il comptait vingt personnes… Et ils ont mis dans le panier Nathalie Nath qui n'avait rien à voir avec ce mouvement.

Le seul moyen qu'on avait de se défendre était de répondre qu'il y avait diffamation. Parce qu'ils disaient non seulement que nous étions les membres du groupe qui était l'auteur de la diffusion du rapport, mais en plus que nous étions des gens dangereux, que nous avions suivi des cours de subversion à l'étranger… Ils en ont vraiment rajouté. Et ils nous ont licenciés d'une manière extrêmement spectaculaire en cinq minutes. On était tous en train de travailler, on a été convoqués dans le bureau de René Schenker où il y avait un huissier judiciaire. M. Schenker est apparu, a lu une lettre – on a eu son contenu oralement uniquement – au terme de laquelle on était licenciés ; il nous paierait ce que prévoyaient nos contrats, mais on devait quitter séance tenante les locaux de la Télévision où nous étions interdits de séjour. En même temps qu'il nous parlait, il avait coupé le central téléphonique, placé des gardes avec des chiens devant les entrées. Chacun d'entre nous a été accompagné par deux personnes jusque

dans son bureau pour récupérer ses affaires personnelles, et une fois qu'on l'avait quitté, l'huissier judiciaire y posait un scellé. Forcément, ça a énormément impressionné l'ensemble du personnel. Par la suite il y a eu encore quelques soubresauts pour nous défendre, mais ils ont été assez vite étouffés.

Il y a eu trois procès par la suite, celui de première instance pour diffamation à Genève, puis le tribunal arbitral, et enfin le procès civil pour dommages et intérêts pour tort moral.
Au cours des procès, la direction a produit un inspecteur de la police politique pour justifier nos licenciements. Cet inspecteur, au cours d'une enquête qui ne nous concernait pas (il enquêtait sur les milieux d'extrême-gauche à Genève), avait découvert que nous étions les auteurs de la diffusion de ce rapport. Comme le président de la Société Romande de Télévision, Jean Brolliet, était aussi Conseiller National, c'est vraisemblablement à travers lui qu'ils ont obtenu que le procureur de la Confédération fasse cette enquête et nous mette sur écoute téléphonique. S'ils avaient su nos noms, c'était par ce moyen : nous avions malheureusement collaboré avec un jeune député du Grand Conseil genevois, Daniel Marco. Nous n'étions pas toujours d'accord dans le groupe, il y avait souvent des discussions très animées, et un jour Daniel Marco m'a téléphoné et s'est mis à citer plusieurs noms.

Au tribunal de première instance à Genève, le juge a été impressionné par le témoignage de l'officier Gagnebin, et la télévision a remporté le procès. Le juge a considéré qu'il n'y avait pas eu diffamation, puisqu'il y avait des présomptions suffisantes pour que la Direction nous licencie.
Mais l'AETS, qui existait toujours dans les autres régions, a demandé un tribunal arbitral, puisque dans le cadre de la convention collective la direction et le syndicat s'engageaient s'il y avait un grave différend à y recourir. Au niveau du tribunal fédéral les juges ne se sont pas laissés impressionner par les déclarations de l'officier. Le juge disait qu'il était certes policier, mais que jusqu'à preuve du contraire nous étions dans un état de droit. S'il avait fait une enquête, il devait lui remettre son dossier avec ses éléments de preuve, et lui déciderait si nous étions responsables. Ou il remettait ses dossiers avec ses éléments de preuve, ou les juges considéreraient qu'il n'avait aucune raison de transmettre quelque information sur nous à la direction, donc nous n'étions pas responsables de quoi que ce soit. L'officier ne pouvait pas remettre son dossier parce que c'était un secret d'Etat, l'enquête ayant été commandée par le procureur de la Confédération. Le jugement du tribunal arbitral nous a permis d'aller aux tribunaux civils par la suite, pour réclamer des dommages et intérêts, que la télévision a dû payer. Nathalie Nath a obtenu une plus grosse indemnisation que nous, parce que l'officier de la police politique n'a pas osé aller témoigner à son procès. Les cinq autres, nous nous sommes regroupés et défendus ensemble avec Christian Grobet et Bernard Ziegler comme avocats. Nathalie Nath a fait un autre procès avec un autre avocat, ne faisant pas partie du « Groupe TVR », sa façon de se défendre était différente. Je ne sais pas pourquoi ils l'ont renvoyée en même temps. Soit l'enquête a été mal faite, soit ils se sont dit qu'ils allaient se débarrasser d'elle, parce qu'elle les dérangeait.

Evidemment c'est facile rétrospectivement d'analyser les choses, de dire où étaient nos erreurs. Je n'ai jamais trouvé que cet anonymat était une bonne idée, mais je me suis plié à la majorité des voix. Après on a été tentés encore lorsqu'on se défendait au procès de dire « oui, c'est nous qui avons publié le rapport. Et après ? Est-ce que ça mérite le licenciement, ou est-ce qu'avoir voulu le cacher ne justifiait pas sa diffusion ? »… On aurait pu se défendre beaucoup plus clairement. Mais nos avocats voulaient faire apparaître l'alliance entre le Procureur de la Confédération et la Direction par les écoutes téléphoniques pour le

licenciement de personnes qui n’avaient rien fait de répréhensible. C’était ce qu’ils voulaient démontrer, mais du coup on en a un peu fait les frais… »

7.4.3 Raymond Vouillamoz

« J'ai rejoint la Télévision parce que quand j'étais adolescent, mon rêve était de faire du cinéma, mais je n'avais aucune idée de comment y parvenir. Au début des années soixante est arrivée la « Nouvelle Vague » française avec des cinéastes comme Truffaut, Godard, Chabrol, qui étaient tous d'anciens critiques. Naïvement, je me suis dit j'allais faire de la critique, pour pouvoir faire du cinéma après… J'ai fait un stage de journaliste et je suis devenu journaliste stagiaire à *L'Express - Feuille d'Avis de Neuchâtel* et je me suis spécialisé dans le cinéma. Quelques années plus tard, il y a eu une annonce dans le *Radio-TV Je vois tout* cherchant un rédacteur pour créer les pages télévision. La télévision ne m'intéressait pas, mais j'ai posé ma candidature, et à ma grande surprise j'ai été sélectionné. Les programmes de télévision étaient jusque-là commentés par des articles rédigés par les producteurs eux-mêmes et la Direction du journal voulait créer un cahier particulier avec un contenu plus indépendant. J'ai été engagé au moment où il fallait préparer un numéro spécial pour le dixième anniversaire de la Télévision en 1964, et j'ai dû interviewer tous les gens importants, j'ai donc connu tout le monde en quinze jours.
Il y avait quelqu'un que je n'avais pas interviewé parce qu'il était en tournage, c'était Claude Goretta. Je le croise justement un jour dans l'ascenseur, il me dit que je pourrais devenir son assistant, au lieu d'écrire toutes les semaines des pages et des pages sur Godard (qui était alors mon idole). J'ai évidemment accepté, on est allés voir le directeur et j'ai été engagé, pratiquement sur-le-champ. Il y avait à ce moment un tel besoin de nouveaux collaborateurs à la Télévision et tellement peu de gens qui s'y intéressaient, qu'il suffisait presque d'avoir envie pour être engagé. Après un stage de trois ans comme assistant, j'ai passé les examens finaux et je suis devenu réalisateur.

Nathalie Nath a commencé son émission à peu près au même moment. Il y avait une grande effervescence politique à la Télévision, on refaisait le monde tout le temps et on y croyait vraiment. La création d'émissions telles que *Canal 18/25* faisait partie de cette mouvance. Il y avait évidemment des oppositions, celle du clan « conservateur » et celui, je dirais, des « sociaux-démocrates ». Ces derniers considéraient que nous les jeunes débutants, nous ne faisions pas notre métier d'informateurs de manière suffisamment sérieuse, parce qu'on ne le faisait pas comme eux, on était un petit peu plus engagés. Aussi parce qu'on était plus jeune, évidemment. Il y a eu très vite des frictions entre eux et nous. Comme j'étais un réalisateur au cachet, je travaillais à la fois pour Nathalie Nath et pour d'autres émissions comme *Temps Présent*, j'aimais toucher à tout, aussi bien les variétés que la fiction. Les« conservateurs », eux, étaient plutôt des administratifs, soit au niveau de la direction, soit au conseil d'administration de la Télévision. Mais au niveau des émissions, non, c'était soit comme nous des « utopistes », soit des « sociaux-démocrates », dont le chef de file était Claude Torracinta. Il était correspondant à Paris pour la *Tribune de Genève*, mais travaillait occasionnellement pour la télévision romande et a été engagé en 1969 pour créer *Temps Présent*.

Il y avait donc des différences politiques, mais en même temps il y avait une grande solidarité. Un jour il y a eu une grève (quel événement en Suisse !), et le lendemain il y a eu ma photo en première page de *La Suisse*, j'y étais debout et je haranguais mes collègues. La direction a voulu m'exclure, mais Claude Torracinta a pris ma défense en conseil de direction, malgré nos oppositions idéologiques. Nous étions plusieurs à avoir également frisé le renvoi, mais les « sociaux-démocrates » nous ont soutenus. Ils étaient conduits par Torracinta, et de l'autre côté les « utopistes » étaient emmenés par Nathalie Nath. Mais, et c'est ça qui a probablement jeté le trouble, il y avait de réels agitateurs dans sa mouvance, ce que j'ignorais. Ils étaient en

liaison avec les mouvements gauchistes qui sévissaient (si je puis dire) en ville, à l'université, dans les usines, etc. Ce n'était pas le cas de Nathalie Nath, j'en suis à peu près sûr. Moi j'étais un peu naïf, mais je n'étais pas endoctriné, j'étais uniquement « utopiste ».

Il y avait un mentor dans *Canal 18/25*, c'était Nathalie Nath, et probablement un deuxième, Jo Excoffier. Jo Excoffier était un metteur en scène de théâtre, un comédien, un homme de grande culture, qui avait toujours été très à gauche. Ils ont beaucoup collaboré. J'étais très proche amicalement de Nathalie Nath, mais j'étais moins proche de l'équipe globale de *Canal 18/25*, parce que je ne faisais pas partie du comité de rédaction permanent. Dans ce comité, il y avait Michel Dami, c'était probablement lui, après Nathalie Nath, qui en faisait le plus, pour *Canal 18/25*. Il y avait donc un groupe, pas vraiment formel, qui travaillait presque exclusivement pour elle, ce qui n'était pas mon cas ; j'allais et je repartais dans d'autres émissions.

L'émission était révolutionnaire aussi parce qu'elle utilisait deux techniques, le film pour l'enquête, et le direct. Le direct n'était pas toujours enregistré, parce que les bandes pour l'enregistrer coûtaient très cher. (A l'époque, la TSR invitait les plus grands artistes de variétés et le lendemain on effaçait la bande sur laquelle on avait enregistré l'émission, parce que la bande coûtait plus cher que le cachet de l'artiste)… Les reportages étaient faits en 16 mm, et par conséquent la pellicule, elle, pouvait être conservée.
Ce qui était donc très important à *Canal 18/25*, plus que les enquêtes, c'était le direct. Quand vous faites un reportage, vous pouvez être contrôlé par la hiérarchie, puisque ce reportage est vu avant d'être diffusé. Tout rédacteur en chef d'émissions doit évidemment voir les émissions avant diffusion, sinon il ne fait pas son travail, car il peut y avoir des fautes professionnelles, il peut y avoir des erreurs, etc. Mais en tout cas, qu'on le veuille ou non, il y a un contrôle qui s'exerce. Et c'est tout à fait normal. Il y a une ligne directrice, une ligne éditoriale qui doit être respectée. Dans *Canal 18/25*, il n'y avait qu'une partie des éléments qui étaient décidés à l'avance : les interviews et l'enquête. Mais le corps principal de l'émission, c'était le direct, et le direct échappait par sa nature même aux contrôles hiérarchiques. Sauf aux gens qui étaient en train de le faire, les journalistes qui interviewaient et les invités qui ne pouvaient pas être censurés, puisque c'était en direct. Il y avait donc une immense responsabilité de la part de ceux qui interviewaient sur le plateau, puisqu'ils étaient seuls maîtres à bord. Et comme on invitait des gens qui étaient souvent des marginaux d'une certaine manière, des personnes qui ne pensaient pas comme la majorité des Romands, ça avait crée le rejet idéologique de cette émission par les autorités de la TV, et au-delà, du monde politique et religieux.

Parfois en direct il y avait de l'imprévu, car la société bougeait vraiment ! Je me souviens par exemple d'une autre émission, qui s'appelait « une ville en question : Zurich ». J'avais fait les reportages et je réalisais le direct. C'était un gros bastringue avec des caméras sur trois plateaux différents : un restaurant, un théâtre et un troisième endroit. Les gauchistes zurichois, très organisés, ont envahi le plateau et on a dû arrêter l'émission, parce qu'ils avaient envahi les trois plateaux. J'avais une scripte suisse allemande qui avait peur et m'a demandé qu'on ferme à clef le car de reportage, parce qu'une semaine auparavant un car de la TV suisse allemande avait été retourné par des gauchistes…

Une chose très caractéristique de *Canal 18/25*, en plus du direct, c'était que l'équipe se déplaçait en Suisse romande. Généralement, les cars de reportages étaient utilisés pour faire des matchs de foot, des messes, des cultes…. Grâce aux cars de reportage, le fait d'aller dans des villes comme Yverdon, Le Locle, Delémont, etc., était un événement extraordinaire, parce

qu'il y avait très peu d'images de ces endroits. La Suisse romande était très compartimentée par les cantons. On voyageait beaucoup moins, il n'y avait qu'une autoroute, celle de Lausanne – Genève. Il y avait des particularismes cantonaux très forts, avec des accents beaucoup plus prononcés qu'aujourd'hui. Il n'y avait que les étudiants qui « voyageaient », par exemple les étudiants valaisans qui venaient à Fribourg ou à Genève. L'action de la radio romande d'abord, et de la télévision ensuite, a créé une sorte d'esprit suisse romand qui n'existait presque pas auparavant ; mais cette unification venue de la région lémanique plus ouverte heurtait les convictions profondes de certains. Ce que je vous dis est vrai, mais même moi j'ai de la peine aujourd'hui à me remettre dans ce climat, tellement tout cela paraît lointain.

Le public participant aux émissions était à l'époque trouvé assez facilement, dans la mesure où la télévision était une attraction. Il suffisait donc de dire qu'on venait dans une ville pour que le public soit là et que du monde vienne, il n'y avait aucun problème. Et en plus l'émission avait une telle réputation, les gens intéressés venaient, ceux qui étaient pour, pour la soutenir, et les autres pour la démolir. Il n'y avait aucun problème.

Pour *Regards*, l'émission qui a succédé à *Canal 18/25*, on préparait certaines enquêtes sous forme d'enquêtes-fiction, c'était assez nouveau. Par exemple, j'en ai fait une qui s'appelait « la maladie de Walter ». J'ai introduit à l'hôpital psychiatrique de Cery deux ou trois comédiens qui jouaient des malades, mais tous les autres participants étaient des vrais malades, des vrais médecins et des vrais infirmiers. Une enquête-fiction c'était ce mélange, à la fois d'une enquête sérieuse, mais utilisant des comédiens, pour des raisons facilement compréhensibles pour la psychiatrie, mais aussi pour d'autres raisons. Claude Goretta et André Gazut avaient inventé une série qui s'appelait *Aujourd'hui*. Ils suivaient des gens, dans leur intimité et dans leur travail. Ils avaient fait une émission sur un banquier – en voulant critiquer la banque, le capitalisme, les spéculateurs, etc. – et finalement l'employé de banque filmé en a beaucoup souffert personnellement, parce que Goretta l'avait utilisé comme un symbole des méfaits du capitalisme, alors qu'il n'y pouvait rien. Goretta et moi, ça nous a fait beaucoup réfléchir, sur l'utilisation des gens pour défendre des idées. On ne peut pas se permettre de critiquer un individu en le prenant comme symbole. Donc, il faut prendre des comédiens et par exemple les insérer dans un milieu réel comme je l'ai fait avec Jean-Luc Bideau dans *Ce fleuve qui nous charrie*, tourné pendant la course pédestre Morat-Fribourg.

Nous étions pour la liberté d'expression totale, c'est bien ça qui gênait la hiérarchie : « vous ne contrôlez pas vos émissions, vous donnez la parole à des gens dont vous ne savez pas ce qu'ils vont dire ». Ça ne nous gênait pas, puisqu'on y était favorables. On reprochait à l'équipe de *Canal* de ne pas maîtriser son sujet parce qu'on laissait n'importe qui s'exprimer, en direct. Ce qu'aurait voulu le monde politique, par exemple dans cette fameuse émission sur le mariage, c'est que des Suisses romands présents au débat contestent vigoureusement cette vision utopiste du mariage à plusieurs. On nous reprochait de ne pas être objectifs, mais nous on pensait qu'il n'y avait pas d'objectivité, qu'elle n'existait pas ; on avait, non pas à défendre des opinions, mais à offrir des rencontres, on voulait donner à voir et à entendre des opinions contestataires que l'on n'entendait pas ailleurs. On pouvait donc nous reprocher un manque de professionnalisme, puisque effectivement, on ne maîtrisait pas tout ; mais notre volonté était justement de ne pas tout maîtriser. Le dialogue était donc impossible. Il nous semblait impossible de donner par souci d'impartialité le même minutage d'antenne à Hitler et à ses victimes !

On nous reprochait aussi de ne montrer que les aspects négatifs de la société, et non ce qui allait bien. La direction voulait absolument que je fasse un reportage sur le scoutisme, on insistait beaucoup sur ce sujet. Moi, ça ne m'intéressait pas, je répondais qu'on ne fait pas de reportages sur les trains qui arrivent à l'heure.

A la fois, l'émission *Canal* était contestée, au point d'être arrêtée et pas mal de ses collaborateurs licenciés, mais d'un autre côté, l'autre télévision, celle de Torracinta (pour simplifier), était aussi violemment contestée par *l'establishment*, on disait que c'était des dangereux socialistes-gauchistes, c'était très violent.

Et donc un jour, ces conflits se sont très mal terminés, puisqu'il y a eu six ou sept licenciements, séance tenante.

Un des prétextes pour renvoyer mes camarades, c'est que la direction avait dit accepter les tracts, mais signés, donc comme le directeur avait précisé qu'on licenciait les auteurs de tracts anonymes, on a pu les licencier. Il y avait des tracts terribles, on en sortait tous les jours, et il y avait ces tracts anonymes du « Groupe TVR », qui portaient à la fois sur l'idéologie et sur l'organisation de la maison. Ce « groupuscule » *aurait* était composé – parce que je ne sais pas vraiment –par les licenciés, mais sans Nathalie Nath très probablement, ainsi que par d'autres collaborateurs de la TSR, plus expérimentés, qui eux ont échappé au licenciement.

Les renvois ont eu lieu en fin d'après-midi. Je partageais mon bureau avec deux des licenciés. Ils ont été convoqués par la direction *in corpore*, on leur a signifié à tour de rôle leur licenciement, des membres de la direction les ont accompagnés dans leurs bureaux, ils ont eu dix minutes pour prendre leurs affaires personnelles et partir, ils leur ont repris les clefs des bureaux et l'entrée. Ça a été extrêmement brutal, et pas du tout dans les mœurs helvétiques, ni de l'époque, ni d'aujourd'hui. Mais c'est symptomatique d'une extrême tension politique, les responsables politiques avaient peur d'une sorte de révolution, c'était presque un état de guerre idéologique. Et la TSR avait beaucoup d'importance, parce que c'était la seule chaîne reçue à l'intérieur de la Suisse, puisque les chaînes françaises n'arrivaient pas à franchir les montagnes. Et en Valais justement, il y avait une opposition à la télévision d'une violence inouïe, notamment dans *Le Nouvelliste*, qui à l'époque était pratiquement un journal d'extrême-droite. Il était dirigé par André Luisier, un homme de grand talent. Il y avait une opposition entre ce journal qui formait l'opinion publique valaisanne et nos émissions, et tout à coup quand il y eu celle consacrée au mariage libre, c'était une bombe atomique qui explosait, lancée par quelques jeunes gens et jeunes filles qui avaient la chance de travailler dans le média le plus moderne de l'époque. En effet la télévision dans son ensemble incarnait la modernité contre la tradition dans un monde et une Suisse qui changeaient à toute allure.

Ces licenciements ont laissé des traces à la TSR pendant deux générations. C'est une plaie qui ne s'est jamais vraiment refermée, parce qu'il a été très difficile de connaître la vérité sur ce qui s'était réellement passé, et parce qu'il y a eu des procès qui ont été très douloureux pour toutes les parties.

Du côté des autorités et de la Direction, il n'y a bientôt plus de témoins directs, et les survivants détestent évoquer cette période, mais avec les différentes sources que j'ai recoupées je pense pouvoir reconstituer ce qui c'est passé : certains de mes camarades étaient surveillés par la police fédérale. Un jour la police fédérale, et probablement un ou deux membres du Conseil d'Etat genevois, ont mandaté la police genevoise pour mettre sur écoute certaines personnes de la Télévision.

Ces écoutes téléphoniques ont dû pouvoir établir qu'il existait des liens entre les « gauchistes » de la TSR et les mouvements extérieurs. La police fédérale a averti la direction générale de la SSR et cette dernière a ordonné à la direction romande, au directeur René Schenker, de licencier ces collaborateurs en disant qu'ils étaient des agitateurs. Et « on » en a profité pour licencier Nathalie Nath qui produisait des émissions dérangeantes. Pour les agitateurs c'était très nettement une décision politique.
René Schenker, fondateur et directeur de la TSR, aujourd'hui disparu, a beaucoup souffert de ces licenciements. L'ordre venait de Berne et il n'a jamais voulu ou pu se justifier. D'une certaine manière, il a été dans cette affaire, floué, voire manipulé.

Un licenciement politique était une décision très dure, car il mettait en péril l'avenir de ces jeunes filles et jeunes gens dans l'audiovisuel suisse puisqu'à l'époque, hors la TSR, il n'y avait pas d'autres lieux pour exercer son métier.

La plupart ont dû changer d'orientation professionnelle et, lorsque je suis devenu en 1992 directeur des programmes de la TSR, réengager Nathalie Nath et occasionnellement Michel Boujut n'a pas été de tout repos : il existait encore des haines et des rancoeurs difficiles à admettre pour un pacifique comme moi.

7.5 Tableaux synoptiques des émissions Profils 68, Profils, Canal 18/25 *et* Regards

Les abréviations suivantes ont été utilisées pour les quotidiens : FAN pour *Feuille d'Avis de Neuchâtel*, GZ pour *Gazette de Lausanne*, LL pour *La Liberté*, LS pour *La Suisse*, NV pour le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, SEN pour *Le Peuple - La Sentinelle* ; *Radio-TV Je vois tout* est abrégé RJVT. Ces abréviations sont reprises pour les graphiques.

Profils 68 n°1	Lundi 15 janvier 1968, 20h35 – 21h10	*RJVT* n°1/68, pp. 30-31 ; n°2/1968, p. 40
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A témoin : La Porte étroite
Presse	*FAN*, 16. 01. 1968, p. 17. *LS*, 16. 01. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°2	Lundi 22 janvier 1968, 20h35 – 21h10	*RJVT* n°3/1968, p. 36, 51
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole, Jean-Claude Deschamps.
		- Staccato : La Vierge de Nuremberg, la fabrication du chocolat, une agence matrimoniale, le maquillage, la parodie d'un film d'épouvante
	FAN, 23. 01. 1968, p. 13. *GZ*, 23. 01. 1968, p. 7. *LL*, 23. 01. 1968, p. 15. *LS*, 23. 01. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°3	Lundi 29 janvier 1968, 20h35 – 21h10	*RJVT* n°4/1968, pp. 34-35, 51.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- Ecran : Le cinéma suisse à Soleure
	FAN, 30. 01. 1968, p. 13.	

Profils 68 n°4	Lundi 19 février 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°7/1968, p. 39, 55
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole, Jean-Claude Deschamps.
		- A l'affiche : Félix Leclerc
	GZ, 20. 02. 1968, p. 9. *LL*, 20. 02. 1968, p. 16.	

Profils 68 n°5	Lundi 26 février 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°8/1968, pp. 40-41, 55
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole ; Caméraman : Simon Edelstein.
		- A témoin : Comment fabrique-t-on un mannequin ?
	GZ, 27. 02. 1968, p. 7. *LS*, 27. 02. 1968, p. 7.	

	LL, 27. 02. 1968, p. 15.

Profils 68 n°6	Lundi 11 mars 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°10/1968, p. 59
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Nathalie Nath, François Tranchant ; Réalisation : Pierre Demont.
		- Staccato : Les hippies de San Francisco
	FAN, 12. 03. 1968, p. 17.	

Profils 68 n°7	Lundi 18 mars 1968, 21h00 – 21h40	*RJVT* n°11/1968, p. 60, 73
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Pierre-Henri Zoller ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- Ecran : « L'affaire Langlois » et la Cinémathèque suisse
	GZ, 19. 03. 1968, p. 9. *LS*, 19. 03. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°8	Lundi 25 mars 1968, 21h00 – 21h40	*RJVT* n°12/1968, p. 71
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Pierre-Henri Zoller ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A l'affiche : Jean-Claude Bellecour
	FAN, 26. 03. 1968, p. 21. *LL*, 26. 03. 1968, p. 15. *LS*, 26. 03. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°9	Lundi 8 avril 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°14/1968, p. 56-57, 71
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Claude Delarue ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A témoin : Création d'une œuvre théâtrale, L'Atelier de Genève
	FAN, 09. 04. 1968, p. 25. *LL*, 09. 04. 1968, p. 18.	

Profils 68 n°10	Lundi 15 avril 1968, 20h35– 21h15	*RJVT* n°15/1968, p. 81
Programme Annoncé (*RJVT*)		
		- Film de Jean-Jacques Lagrange sur la pédagogie
	GZ, 16. 04. 1968, p. 13. *LS*, 16. 04. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°11	Lundi 22 avril 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°16/1968, p. 53, 67
Programme Annoncé (*RJVT*)		Réalisateur : Michel Dami ; Journaliste : François Tranchant.
		- Ecran : Jean Renoir
	FAN, 23. 04. 1968, p. 17. *GZ*, 23. 04. 1968, p. 9. *LL*, 23. 04. 1968, p. 18. *LS*, 23. 04. 1968, p. 18.	

Profils 68 n°12	Lundi 29 avril 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°17/1968, p. 81
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Gérald Mury ; Réalisation : Michel Dami.
		- Staccato : La grève des étudiants de Locarno, la mode des posters, les couples métissés, les Rolling Stones à Zurich
	FAN, 30. 04. 1968, p. 21. *GZ*, 30. 04. 1968, p. 11. *LL*, 30. 04. 1968, p. 20. *LS*, 30. 04. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°13	Lundi 13 mai 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°19/1968, p. 57, 73
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Gérald Mury ; Réalisation : Jean-Claude Deschamps ; Caméraman : Roger Bimpage.
		- A témoin : Un jeune ouvrier
	FAN, 14. 05. 1968, p. 21. *GZ*, 14. 05. 1968, p. 17. *LS*, 14. 05. 1968, p. 7.	

Profils 68 n°14	Lundi 20 mai 1968, 21h30 – 22h05	*RJVT* n°20/1968, p. 59, 75 « Le courrier des téléspectateurs », *RJVT* n°26/68, p. 60
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Gérald Mury ; Réalisation : Michel Dami.
		- Staccato : L'endettement des jeunes, le cascadeur Gérald Battiaz, les bandes dessinées, le groupe « The Cheese »
	FAN, 21. 05. 1968, p. 21. *GZ*, 21. 05. 1968, p. 11. *NV*, 21. 05. 1968, p. 21.	

Profils 68 n°15	Lundi 27 mai 1968, 21h25 – 22h05	*RJVT* n°21/1968, p. 73
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A l'affiche : Maurice Fanon
	GZ, 28. 05. 1968, p. 11. *LL*, 28. 05. 1968, p. 12. *LS*, 28. 05. 1968, p. 7. *NV*, 28. 05. 1968, p. 10.	

Profils 68 n°16	Lundi 10 juin 1968, 21h25 – 22h00	*RJVT* n°23/1968, p. 52, 62
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Régie : Michel Dami.
		- Ecran : Le cinéma des jeunes, *Quatre d'entre elles*, *Personna*

Profils 68 n°17	Lundi 17 juin 1968, 21h30 – 22h10	*RJVT* n°24/1968, p. 62

Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Pierre-Henri Zoller ; Réalisation : Jean-Claude Deschamps.
		- Le Centre communautaire de la jeunesse juive
	NV, 18. 06. 1968, p. 17.	

Profils 68 n°18	Lundi 24 juin 1968, 21h25 – 22h05	*RJVT* n°25/1968, p. 51, 62
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Régie : Michel Dami.
		- Staccato : Qui est Marcuse ?, le club des bandes dessinées, les débuts de jeunes enseignants
	FAN, 25. 06. 1968, p. 17. *GZ*, 25. 06. 1968, p. 9. *LL*, 25. 06. 1968, p. 6. *LS*, 25. 06. 1968, p. 7. *NV*, 25. 06. 1968, p. 21.	

Profils 68 n°19	Lundi 1er juillet 1968, 21h30 – 22h10	*RJVT* n°26/1968, pp. 50-51, 60
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Michel Boujut ; Régie : Pierre Demont.
		- Ecran : Bilan de la saison cinématographique
	FAN, 02. 07. 1968, p. 17. *GZ*, 02. 07. 1968, p. 19. *LL*, 02. 07. 1968, p. 6.	

Profils 68 n°20	Lundi 16 septembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°37/1968, pp. 68-69, 80
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Jean-Claude Deschamps ; Cameraman : Michel Perrenoud ; Preneur de son : Charles Champod.
		- Alena, étudiante tchécoslovaque
	FAN, 17. 09. 1968, p. 17. *LL*, 17. 09. 1968, p. 16. *LS*, 17. 09. 1968, p. 7. *NV*, 17. 09. 1968, p. 18.	

Profils 68 n°21	Lundi 23 septembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°38/1968, p. 51, 68
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Lova Golovtchiner ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A l'affiche : Graeme Allwright, Anna Saint-Clair et le BGS System
	LS, 24. 09. 1968, p. 7. *NV*, 24. 09. 1968, p. 22.	

Profils 68 n°22	Lundi 7 octobre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°40/1968, p. 85
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Demont.
		- Ecran : André Delvaux, les entractes, le festival du film de Locarno

	FAN, 08. 10. 1968, p. 17. *NV*, 08. 10. 1968, p. 20.	

Profils 68 n°23	Lundi 14 octobre 1968,20h25 – 21h05	*RJVT* n°41/1968, pp. 86-87, 101
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Demont.
		- Staccato : Un jeune président de commune, la boxe amateur
	LS, 15. 10. 1968, p. 7. *NV*, 15. 10. 1968, p. 20.	

Profils 68 n°24	Lundi 21 octobre 1968, 20h30 – 21h15	*RJVT* n°42/1968, pp. 70-71, 85
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : François Tranchant ; Régie : Pierre Demont ; Caméraman : Jacques Cavussin.
		- A témoin : Nadia et Lény à la Cité paisible
	FAN, 22. 10. 1968, p. 17. *LL*, 22. 10. 1968, p. 17. *LS*, 22. 10. 1968, p. 7. *NV*, 22. 10. 1968, p. 30.	

Profils 68 n°25	Lundi 28 octobre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°43/1968, p. 105
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Lova Golovtchiner ; Réalisation : Jean-Claude Deschamps.
		- A l'affiche : Pia Colombo, Jacques Debronckart et Michel Buhler
	FAN, 29. 10. 1968, p. 15. *NV*, 29. 10. 1968, p. 20.	

Profils 68 n°26	Lundi 11 novembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°45/1968, pp. 82-83, 97
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Michel Dami.
		- Ecran : *Les Gauloises bleues* de Michel Tournot, *Quatre d'entre elles*, *L'Oeil bleu* de Jacques Sandoz
	LS, 12. 11. 1968, p. 7. *NV*, 12. 11. 1968, p. 16.	

Profils 68 n°27	Lundi 18 novembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°46/1968, p. 92
Programme Annoncé (*RJVT*)		Régie : Michel Dami.
		- Les jeunes et la musique, les motards
	GZ, 19. 11. 1968, p. 9.	

Profils 68 n°28	Lundi 25 novembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°47/1968, p. 89, 105
Programme		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Pierre Nicole.

Annoncé (*RJVT*)		- A témoin : Les jeunes d'une petite ville : Sainte-Croix
	FAN, 26. 11. 1968, p. 17. *GZ*, 26. 11. 1968, p. 11. *LL*, 26. 11. 1968, p. 11. *LS*, 26. 11. 1968, p. 7. *NV*, 26. 11. 1968, p. 22.	

Profils 68 n°29	Lundi 9 décembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°49/1968, p. 69, 85
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury, Régie : Franck Pichard.
		- Ecran : Spécial animation
	FAN, 10. 12. 1968, p. 11. *GZ*, 10. 12. 1968, p. 21. *LL*, 10. 12. 1968, p. 11.	

Profils 68 n°30	Lundi 16 décembre 1968, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°50/1968, p. 60
Programme Annoncé (*RJVT*)		Interviews : Jean-Pierre Goretta ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- A témoin : Peuvent-elles choisir ?
	FAN, 17. 12. 1968, p. 21. *GZ*, 17. 12. 1968, p. 21. *LL*, 17. 12. 1968, p. 17. *LS*, 17. 12. 1968, p. 7. *NV*, 17. 12. 1968, p. 18.	

Profils 68 n°31	Lundi 23 décembre 1968, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°51/1968, p. 44, 59
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Lova Golovtchiner ; Réalisation : Pierre Nicole, Jean-Claude Deschamps.
		- A l'affiche : Francesca Solleville, Serge Lama, Jean Vallée, le clown Dimitri, Les Planchanoeuds
	GZ, 24. 12. 1968, p. 9. *NV*, 24-25. 12. 1968, p. 19.	

Profils n°32	Lundi 13 janvier 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°2/1969, p. 44
Programme Annoncé (*RJVT*)		Reportage de Jean-Claude Deschamps et Gérald Mury.
		- Un autre monde ?

Profils n°33	Lundi 20 janvier 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°3/1969, pp. 34-35, 51
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct du Petit Palais, Genève	Présentation : Gérald Mury et Lova Golovtchiner ; Réalisation : Jean-Claude Deschamps, Pierre Demont.
		- Arabesque : le corps de ballet du Grand Théâtre, Michel Lancelot et Colette Magny (variétés).
Remarques	Introduction du direct.	
	FAN, 21. 01. 1969, p. 17. *GZ*, 22. 01. 1969, p. 13.	

	LL, 21. 01. 1969, p. 11. *NV*, 21. 01. 1969, p. 12.	

Profils n°34	Lundi 3 février 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°5/1969, pp. 44-45, 49, 58 « Le Courrier des téléspectateurs », *RJVT* n°11/69, p. 84 (même lettre que pour l'émission suivante)
Programme Annoncé (*RJVT*)		Interviews : Jean-François Nicod et Pierre-Henri Zoller ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- Elles ont un salaire et un enfant (portraits de quatre couples de 25 à 30 ans).
	GZ, 05. 02. 1969, p. 11. *LL*, 04. 02. 1969, p. 11. *NV*, 04. 02. 1969, p. 17. *SEN*, 07. 02. 1969, p. 5.	

Profils n°35	Lundi 17 février 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°7/1969, p. 50, 60 « Le Courrier des téléspectateurs », *RJVT* n°11/69, p. 84 (même lettre que pour l'émission précédente)
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Crissier	Présentation : Lova Golovtchiner ; Réalisation : Christian Liardet, Pierre Demont.
		- Maurice Clavel - Variétés : Brigitte Fontaine
	FAN, 18. 02. 1969, p. 21 ; 03. 06. 1969, p. 1 ; 14. 06. 1969, p. 15 ; 15. 07. 1969, pp. 1, 16. ; 13. 11. 1969, p. 27. *GZ*, 22-23. 02. 1969, p. 19 ; 25. 02. 1969, p. 9 ; 01-02. 03. 1969, p. 23 ; 05. 03. 1969, p. 11 ; 10. 03. 1969, p. 11 ; 14. 03. 1969, p. 13 ; 02. 04. 1969, p. 11 ; 19. 05. 1969, p. 9 ; 03. 06. 1969, p. 4 ; 05. 06. 1969, p. 27 ; 01-02. 11. 1969, p. 19 ; 17-18. 10. 1970, p. 17 ; 14-15. 11. 1970, p. 15. *LL*, 18. 02. 1969, p. 11 ; 20. 03. 1969, p. 5 ; 12. 11. 1969, p. 3. *LS*, 18. 02. 1969, p. 7. *NV*, 18. 02. 1969, p. 10 ; 19. 02. 1969, pp. 1, 28, 31 ; 04. 03. 1969, p. 4 ; 12. 03. 1969, p. 1 ; 14. 03. 1969, p. 23 ; 17. 03. 1969, p. 22 ; 03. 06. 1969, p. 23 ; 04-05. 06. 1969, p. 29.	

Profils n°36	Lundi 3 mars 1969, 20h35 – 21h15	*RJVT* n°9/1969, p. 61, 77
Programme Annoncé (*RJVT*)		Interviews : Marlène Belilos ; Réalisation : Pierre Nicole.
		- Quand le bâtiment va… avec les étudiant de l'Ecole d'Architecture de Lausanne
	FAN, 04. 03. 1969, p. 21. *GZ*, 05. 03. 1969, p. 11. *LL*, 04. 03. 1969, p. 11. *NV*, 04. 03. 1969, p. 22.	

Profils n°37	Lundi 17 mars 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°11/1969, p. 89
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Neuchâtel	Présentation : Gérald Mury, Lova Golovtchiner ; Réalisation : Pierre Nicole, Michel Dami.
		- La faim dans le monde - Variétés : Gilles Vigneault

	FAN, 19. 03. 1969, p. 3 ; 12. 04. 1969, p. 17. *GZ*, 05. 03. 1969, p. 11. *LL*, 18. 03. 1969, p. 15. *LS*, 18. 03. 1969, p. 7.	

Profils n°38	Lundi 31 mars 1969, 20h25 – 21h05	*RJVT* n°13/1969, p. 90
Programme Annoncé (*RJVT*)		
		Débat complémentaire à la première émission sur Maurice Clavel
	FAN, 01. 04. 1969, p. 21. *GZ*, 02. 04. 1969, p. 11. *LL*, 01. 04. 1969, p. 11. *NV*, 01. 04. 1969, pp. 1, 22 ; 02. 04. 1969, p. 1.	

Canal 18/25 n°1	Mardi 22 avril 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°16/1969, pp. 90, 107.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Fribourg.	Présentation : Jo Excoffier, Lova Golovtchiner, Gérald Mury ; Réalisation : Michel Dami et Pierre Desmont
		- Actualités : la greffe du cœur - Enquête : les jeunes bâlois - Cinéma : *Valvieja*, de Yves Yersin - Variétés : Georges Moustaki, The Soft Machines, Les Frères Ennemis
	FAN, 23. 04. 1969, p. 21. *GZ*, 24. 04. 1969, p. 11. *LL*, 23. 04. 1969, p. 11. *LS*, 23. 04. 1969, p. 7. *NV*, 23. 04. 1969, p. 25.	

Canal 18/25 n°2	Mardi 13 mai 1969, 20h20 – 22h40	RJVT n°19/1969, pp. 108, 123.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Sierre.	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps et Pierre Nicole ; Présentation : Nathalie Nath, Jo Excoffier, Guy Ackermann, Gérald Mury ; Réalisation : Michel Dami, Gérald Mury.
		- Enquête : Impression d'internat - Variétés : Jean Ferrat et The Joint
	FAN, 14. 05. 1969, p. 25. *GZ*, 16. 05. 1969, p. 11 ; 19. 05. 1969, p. 9. *LL*, 14. 05. 1969, p. 11. *LS*, 14. 05. 1969, p. 7. *NV*, 14-15. 05. 1969, p. 38.	

Canal 18/25 n°3	Mardi 3 juin 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°22/1969, pp. 72-73, 87.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Porrentruy.	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps et Pierre Nicole ; Présentation :

		Nathalie Nath, Jo Excoffier ; Réalisation : Michel Dami, Pierre Demont
		- Actualité : la venue du pape à Genève - Enquête : L'Aventure du sacerdoce - Variétés : Yvan Labéjov et Les Enfants Terribles - Cinéma : *La Bataille*, de Raymond Vouillamoz
	FAN, 04. 06. 1969, p. 21. *GZ*, 05. 06. 1969, p. 13 ; 07-08. 06. 1969, p. 27. *LL*, 04. 06. 1969, p. 13. *LS*, 04. 06. 1969, p. 7.	

Canal 18/25 n°4	Mardi 1er juillet 1969, 20h20 – 22h15	*RJVT* n°26/1969, pp. 47, 61. « J'ai vu », *RJVT* n°28/69, p. 50
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct du Grand-Lancy.	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps et Pierre Nicole ; Présentation : Nathalie Nath, Jo Excoffier ; Réalisation : Pierre Nicole, Michel Dami
		- Enquête : Sur les sentiers de la gloire - Variétés : Claude Nougaro et son orchestre de jazz
	GZ, 03. 07. 1969, p. 13. *LL*, 02. 07. 1969, p. 11.	

Canal 18/25 n°5	Mardi 16 septembre 1969, 20h20 – 22h15	*RJVT* n°37/1969, pp. 54, 90. « la revue des critiques TV », *RJVT* n°39, p. 99 [*Feuille d'avis de Lausanne, La Liberté*] « les sujets 'tabous' », *RJVT* n°41, p. 103. « Autour d'une polémique ; l'autonomie de la télévision suisse n'est pas remise en cause », *RJVT* n°44/69, p. 81
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct d'Yverdon.	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps et Pierre Nicole ; Présentation : Nathalie Nath, Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Pierre Nicole, Christian Liardet.
		- Enquête : les jeunes et le mariage - Variétés : Raymond Devos et Atahualpa Yupanqui
	FAN, 27. 10. 1969, p. 8 ; 14. 11. 1969, p. 39 ; 02. 11. 1970, p. 23 ; 15-16. 05. 1971, p. 35 ; 20. 12. 1971, p. 11. *GZ*, 01-02. 11. 1969, p. 19 ; 08-09. 11. 1969, p. 15 ; 14-15. 11. 1970, p. 15 ; 15-16. 05. 1971, p. 23. *LL*, 17. 09. 1969, p. 11 ; 24. 09. 1969, p. 11 ; 12. 11. 1969, p. 3 ; 9-10. 05. 1970, p. 41. *LS*, 17. 09. 1969, p. 7 ; 15. 05. 1971, p. 43 ; 18. 12. 1971, p. 33. *NV*, 17. 09. 1969, p. 26 ; 18. 09. 1969, p. 19 ; 19. 09. 1969, p. 1 ; 23. 09. 1969, p. 20 ; 09. 10. 1969, p. 14 ; 10. 10. 1969, p. 39 ; 14. 10. 1969, p. 1 ; 15. 10. 1969, p. 1 ; 16. 10. 1969, p. 1 ; 22. 10. 1969, p. 1 ; 30. 10. 1969, p. 15 ; 19. 12. 1969, pp. 1, 21 ; 03. 05. 1971, p. 1 ; 16. 06. 1971, p. 29.	

Canal 18/25 n°6	Mardi 7 octobre 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°39/1969, pp. 71-73. *RJVT* n°40/1969, pp. 83, 92.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Locarno En triplex de	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami et Gérald Mury avec la collaboration de Pierre

	Monthey, Genève et Locarno	Demont, Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz ; Présentation : Nathalie Nath, Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Pierre Nicole, Christian Liardet.
		- Enquête : 8 000 000 d'heures de travail ou le temps d'un barrage - Cinéma : le festival de Locarno - Variétés : Gilles Vigneault et Jacques Yvart
	FAN, 08. 10. 1969, p. 21. *LL*, 08. 10. 1969, p. 13. *NV*, 08. 10. 1969, p. 30.	

Canal 18/25 n°7	Mardi 28 octobre 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°43/1969, p. 92.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Emission préparée présentée et réalisée par Michel Dami, Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps, Jo Excoffier, Christian Liardet, Gérald Mury, Nathalie Nath, Pierre Nicole, Raymond Vouillamoz.
		- Spécial USA.
	FAN, 29. 10. 1969, p. 21. *LL*, 29. 10. 1969, p. 13. *LS*, 29. 10. 1969, p. 7. *NV*, 29. 10. 1969, p. 30, 30. 10. 1969, p. 15.	

Canal 18/25 n°8	Mardi 18 novembre 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°46/1969, pp. 54-55, 92.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct du Locle	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz ; Présentation : Nathalie Nath, Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Raymond Vouillamoz, Jean-Claude Deschamps.
		- Enquête : Etre Suisse dans les années 70 - Cinéma : *Anne-Marie Jeudi*
	FAN, 19. 11. 1969, p. 25. *LL*, 19. 11. 1969, p. 13. *LS*, 19. 11. 1969, p. 7. *NV*, 19. 11. 1969, p. 31.	

Canal 18/25 n°9	Mardi 9 décembre 1969, 20h20 – 22h40	*RJVT* n°45/1969, p. 81. *RJVT* n°46/1969, pp. 45-45, 80. « J'ai vu » et « La revue des critiques TV » [*Tribune de Lausanne, La Liberté*, *Feuille d'avis de Neuchâtel*], *RJVT* n°51/69, p. 53.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Delémont	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole, Raymond Vouillamoz, et la troupe du Mûrit-Blé de Delémont ; Présentation : Jo Excoffier, Gérald Mury, Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Michel Dami, Pierre Demont
		- Enquête-fiction : Mine de rien

		- Variétés : Léo Ferré, Monique Rossé, Alexandre Pertuis et le Nameless Jazz Band
Remarques	Première utilisation de l'enquête-fiction.	
	FAN, 10. 12. 1969, p. 29. *LL*, 10. 12. 1969, p. 15. *LS*, 10. 12. 1969, p. 7. *NV*, 10. 12. 1969, p. 12.	

Canal 18/25 n°10	Mardi 30 décembre 1969, 20h20 – 22h00	*RJVT* n°52/1969, p. 20-21, 36. « La revue des critiques TV » [*Tribune de Genève*, *Tribune de Lausanne*, *La Suisse*, *Journal de Genève*], *RJVT* n°2/1970, p. 44.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En direct de Genève	Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami et Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz ; Présentation : Jo Excoffier, Gérald Mury, Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Pierre Demont, Michel Dami.
		- Actualités nationales et internationales de 1949 - Boris Vian, acteur et témoin d'une époque - Variétés : Francis Lemarque, Claude Luther, Les Charlots, Béatrice Moulin.
	LS, 30. 12. 1969, p. 7. *NV*, 31. 12. 1969 -01. 01. 1970, p. 35.	

Canal 18/25 n°11	Mardi 17 février 1970, 20h40 – 22h40	*RJVT* n°7/1970, pp. 38-39, 70. « j'ai vu », *RJVT* n°9/1970, p. 81.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami et Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Demont, Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole, Raymond Vouillamoz.
		- Enquête - fiction : Ce monde qu'ils nous préparent - Variétés : Jacques Yvart
Remarques	L'émission ne dispose plus du direct.	
	FAN, 18. 02. 1970, p. 19. *LL*, 18. 02. 1970, p. 11. *LS*, 18. 02. 1970, p. 7. *NV*, 18. 02. 1970, p. 25.	

Canal 18/25 n°12	Mardi 10 mars 1970, 20h40 – 22h40	*RJVT* n°10/1970, pp. 36, 68. « L'opinion de M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR ; A propos de Canal 18/25 », *RJVT* n°12/1970, p. 61. « René Schenker, A propos de Canal 18/25 », *RJVT* n°12/1970, p. 80. « Courrier des lecteurs », *RJVT* n°21/1970, p. 84.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Emission préparée par Nathalie Nath, Michel Dami, Gérald Mury avec la collaboration de Pierre Nicole et Jo Excoffier.
		- Enquête : Demain, la femme - Variétés : Anne Vanderlove et Leny Escudero - Invités : Evelyne Sullerot, Rolland Jaccard, Mme Bornet et M^{e} Perraudin

Remarques	L'émission est déprogrammée puis diffusée le mois suivant.
	FAN, 11. 03. 1970, p. 21 ; 13. 03. 1970, p. 43 ; 21-22. 03. 1970, p. 32 ; 23. 03. 1970, p. 27 ; 01. 04. 1970, p. 17 ; 03. 04. 1970, p. 29. *GZ*, 13. 03. 1970, p. 11 ; 14-15. 03. 1970, pp. 1, 13 ; 21-22. 03. 1970 (*GZ littéraire*) ; 23. 03. 1970, p. 3 ; 28-29. 03. 1970, p. 3 ; 18-19. 07. 1970, p. 9 ; 17-18. 10. 1970, p. 17. *LL*, 11. 03. 1970, p. 14 ; 15. 04. 1970, p. 13. *LS*, 11. 03. 1970, p. 7 ; 12. 03. 1970, p. 41 ; 13. 03. 1970, p. 63 ; 14. 03. 1970, p. 9 ; 15. 03. 1970, p. 35 ; 16. 03. 1970, p. 2 ; 06. 05. 1970, p. 7 ; 31. 12. 1970, p. 23 ; 03. 10. 1971, p. 37. *NV*, 11. 03. 1970, p. 29 ; 12. 03. 1970, p. 1 ; 20. 03. 1970, p. 1 ; 22. 03. 1970, p. 36 ; 14. 04. 1970, p. 1 ; 15. 04. 1970, p. 23 ; 18-19. 04. 1970, p. 35. *SEN*, 12. 03. 1970, p. 1 ; 14. 03. 1970, p. 1 ; 23. 03. 1970, p. 8 ; 25. 09. 1970, p. 1.

Canal 18/25 n°12 (bis)	Mardi 14 avril 1970, 20h40 – 22h40, puis débat supplémentaire jusqu'à 23h30	*RJVT* n°15/1970, p. 80.
Programme Annoncé (*RJVT*)		
	FAN, 15. 04. 1970, p. 25 ; 18-19. 04. 1970, p. 28. *LL*, 15. 04. 1970, p. 13. *LS*, 15. 04. 1970, p. 7 ; 16. 04. 1970, p. 7. *NV*, 15. 04. 1970, p. 23.	

Canal 18/25 n°13	Mardi 5 mai 1970, 20h40 – 22h40	*RJVT* n°18/1970, pp. 48-49. « La Revue des critiques TV » [*Feuille d'avis de Neuchâtel*, *Le Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais*], *RJVT* n°20/1970, pp. 94.
Programme Annoncé (*RJVT*)	[Tourné à la Joux]	Emission préparée par Nathalie Nath, Pierre Demont, Christian Liardet, Pierre-Pascal Rossi, avec la collaboration de Michel Dami, Gérald Mury.
		- Enquête : les jeunes romanches - Cinéma : *Black out*, de Jean-Louis Roy - Variétés : Jacques Higelin
	FAN, 06. 05. 1970, p. 29 ; 08. 05. 1970, p. 37. *LS*, 06. 05. 1970, p. 7. *NV*, 06-07. 05. 1970, p. 43.	

Canal 18/25 n°14	Mardi 26 mai 1970, 20h40 – 22h35	*RJVT* n°21/1970, p. 50. « Revue des critiques TV » [*Tribune de Genève*, *Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais*, *Feuille d'avis de Neuchâtel*], *RJVT* n°23/1970, p. 79.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Emission préparée par Nathalie Nath, Michel Dami, Jo Excoffier, avec la collaboration de Gérald Mury.
		- Enquête : Portrait de deux internes en médecine - Variétés : Guy Béart
	FAN, 27. 05. 1970, p. 29. *LS*, 27. 05. 1970, p. 7. *NV*, 27-28. 05. 1970, p. 16.	

Canal 18/25 n°15	Mardi 16 juin 1970, 20h40 – 22h35	*RJVT* n°24/1970, p. 40. « Revue des critiques TV » [*Tribune de Genève*, *Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais*, *Feuille d'avis de Neuchâtel*], *RJVT* n°23/1970, p. 79.
Programme Annoncé (*RJVT*)	Tourné à Chevrens	Emission préparée par Nathalie Nath, Jean-Claude Deschamps, Roland Christen, Pierre-Pascal Rossi, avec la collaboration de Michel Dami et Gérald Mury.
		- Enquête-fiction : *La fugue ou le costume blanc* - Variétés : Claude Léveillée - Invité : Jo Siffert
	FAN, 17. 06. 1970, p. 19. *LL*, 17. 06. 1970, p. 11. *LS*, 17. 06. 1970, p. 7. *NV*, 17. 06. 1970, p. 27.	

Canal 18/25 n°16	Mardi 6 juillet 1970, 20h45 – 22h00	*RJVT* n°27/1970, pp. 28-29. « Revue des critiques TV » [*Tribune de Genève*, *Nouvelliste et Feuille d'avis du Valais*, *Feuille d'avis de Neuchâtel*], *RJVT* n°23/1970, p. 79.
Programme Annoncé (*RJVT*)	Tourné à Chevrens	Emission préparée par Nathalie Nath, Jean-Claude Deschamps, avec la collaboration de Michel Dami et Gérald Mury.
		- Le management, une nouvelle religion ? 3 portraits
	FAN, 09. 07. 1970, p. 21. *LS*, 07. 07. 1970, p. 7. *SEN*, 08. 07. 1970, p. 5 ; 11. 07. 1970, p. 1.	

Regards n°1	Mardi 8 septembre 1970, 21h30 – 22h55	*RJVT* n°32/1970, p. 29. *RJVT* n°36/1970, pp. 46-47, 76.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Emission préparée par Nathalie Nath, Jo Excoffier, Michel Dami, Gérald Mury, avec la collaboration de Jean-Claude Deschamps, Christian Liardet, Pierre Nicole et Raymond Vouillamoz.
		- Les communautés Emmaüs de Genève et Marseille, avec l'Abbé Pierre
Remarques	Annoncé un mois auparavant comme édition de *Canal 18-25*.	
	LS, 09. 09. 1970, p. 7 ; 10. 09. 1970, p. 7. *NV*, 09. 09. 1970, p. 25.	

Regards n°2	Mardi 22 septembre 1970, 21h30 – 22h25	*RJVT* n°38/1970, p. 82. « Critique TV », *RJVT* n°38/70, p. 92
Programme Annoncé (*RJVT*)		Présentation : Eric Lehmann ; Réalisation : Michel Dami.
		- Le voyage - le groupe Los Jairas, Colin Scot
	NV, 23. 09. 1970, p. 25.	

Regards n°3	Mardi 6 octobre 1970, 21h35 – 23h00	*RJVT* n°40/1970, p. 90.
Programme Annoncé		Emission préparée par Nathalie Nath, avec la collaboration de Claude Chenou et Raymond Vouillamoz.

(RJVT)		- La Maladie de Walter, enquête-fiction
	FAN, 07. 10. 1970, p. 21. *LL*, 07. 10. 1970, p. 2. *SEN*, 09. 10. 1970, p. 1. *NV*, 07. 10. 1970, p. 28.	

Regards n°4	Mardi 20 octobre 1970, 21h30 – 22h20	*RJVT* n°41/1970, pp. 54-55. *RJVT* n°42/1970, p. 90. « J'ai vu », *RJVT* n°44/1970, p. 100.
Programme Annoncé (*RJVT*)	En relais différé de Locarno	Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation Raymond Vouillamoz.
		- Barbara et Michel Simon
	LL, 21. 10. 1970, p. 2. *NV*, 21. 10. 1970, p. 29.	

Regards n°5	Mardi 3 novembre 1970, 21h35 – 22h45	*RJVT* n°44/1970, p. 55, 90.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journalistes : Jean-Philippe Rapp, Gaston Nicole ; Réalisation : Alain Bloch.
		- La situation de l'apprenti en Suisse
	FAN, 05. 11. 1970, p. 29. *LL*, 04. 11. 1970, p. 2. *LS*, 04. 11. 1970, p. 7. *NV*, 04. 11. 1970, p. 21.	

Regards n°6	Mardi 17 novembre 1970, 21h35 – 22h45	*RJVT* n°46/1970, p. 58, 90.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Raymond Vouillamoz. Avec la collaboration Claude Chenou.
		- La vie du Théâtre populaire romand
	FAN, 18. 11. 1970, p. 21 ; 19. 11. 1970, p. 23. *NV*, 18. 11. 1970, p. 29.	

Regards n°7	Mardi 1er décembre 1970, 21h40 – 22h50	*RJVT* n°48/1970, p. 86.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Pierre-Pascal Rossi ; Réalisation : Christian Liardet.
		- La recherche d'un nouveau mysticisme
	FAN, 02. 12. 1970, p. 6. *NV*, 02. 12. 1970, p. 25. *SEN*, 03. 12. 1970, p. 1.	

Regards n°8	Mardi 15 décembre 1970, 21h40 – 22h30	*RJVT* n°48/1970, p. 27, 54.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Régie : Christian Zeender ; Réalisation : Michel Dami.
		- La musique pop est-elle instrument de contestation ou simple objet de consommation ?
	LL, 16. 12. 1970, p. 2.	

	LS, 16. 12. 1970, p. 7. *NV*, 16. 12. 1970, p. 25.	

Regards n°9	Mardi 29 décembre 1970, 21h35 – 22h50	*RJVT* n°52/1970, p. 27, 48.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Pierre-Pascal Rossi ; Réalisation : Raymond Vouillamoz.
		- Chronique locale, ou la délinquance des jeunes adultes, enquête-fiction
	FAN, 30. 12. 1970, p. 6. *LL*, 30. 12. 1970, p. 2. *NV*, 30. 12. 1970, p. 30.	

Regards n°10	Mardi 12 janvier 1971, 21h20 – 22h10	*RJVT* n°1/1971, p. 36.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Alain Bloch.
		- La possible autonomie du centre de jeunesse de Bienne - Colette Magny
	FAN, 07. 01. 1971, p. 8 ; 11. 01. 1971, p. 9 ; 13. 01. 1971, p. 6 ; 14. 01. 1971, p. 11. *GZ*, 16-17. 01. 1971, p. 13. *LL*, 13. 01. 1971, p. 2. *LS*, 13. 01. 1971, p. 7. *NV*, 13. 01. 1971, p. 23.	

Regards n°11	Mardi 26 janvier 1971, 21h25 – 22h35	*RJVT* n°3/1971, p. 29, 44.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Pierre-Pascal Rossi ; Réalisation : Eric Lehmann.
		- Quand les jeunes réalisent une émission : le travail
	FAN, 28. 01. 1971, p. 6. *LS*, 27. 01. 1971, p. 7. *NV*, 27. 01. 1971, p. 22.	

Regards n°12	Mardi 9 février 1971, 21h10 – 22h00	*RJVT* n°5/1971, pp. 32-33, 48.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Alain Bloch.
		- La chanson suisse existe-t-elle ? - Michel Buhler, Henri Dès, Annick Beauchamps
	FAN, 10. 02. 1971, p. 7. *LL*, 10. 02. 1971, p. 2. *NV*, 10. 02. 1971, p. 21.	

Regards n°13	Mardi 23 février 1971, 21h20 – 22h30	*RJVT* n°7/1971, p. 29, 58.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Pierre-Pascal Rossi, Réalisation : Pierre Nicole.
		- Il avait les cheveux longs, enquête-fiction
	FAN, 24. 02. 1971, p. 6. *GZ*, 27-28. 02. 1971, p. 13. *LL*, 24. 02. 1971, p. 2.	

	NV, 24. 02. 1971, p. 25.

Regards n°14	Mardi 23 mars 1971, 21h20 – 22h15	*RJVT* n°11/1971, p. 43, 74.
Programme Annoncé (*RJVT*)	Vissoie	Présentation : Pierre-Pascal Rossi, Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Michel Dami.
		- Ils sont de la montagne - Variétés : Michel Buhler
	FAN, 24. 03. 1971, p. 6. *LL*, 24. 03. 1971, p. 2. *LS*, 24. 03. 1971, p. 7. *NV*, 24. 03. 1971, p. 29.	

Regards n°15	Mardi 6 avril 1971, 21h15 – 22h10	*RJVT* n°13/1971, p. 74.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Jean-Philippe Rapp, Réalisation : Lilliane Annen et Michel Dami.
		- Les paysans demain - Variétés : Gilles Vigneault
	LL, 07. 04. 1971, p. 2. *LS*, 07. 04. 1971, p. 7. *NV*, 07. 04. 1971, p. 27.	

Regards n°16	Mardi 20 avril 1971, 21h20 – 22h30	*RJVT* n°15/1971, p. 66.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann, Réalisation : Michel Soutter.
		- Le Hootenanny, la Maison des jeunes de Genève
	LL, 21. 04. 1971, p. 6. *LS*, 21. 04. 1971, p. 7. *NV*, 21. 04. 1971, p. 27.	

Regards n°17	Mardi 4 mai 1971, 21h20 – 22h30	*RJVT* n°17/1971, p. 57, 74. « Est-ce une censure ? », *RJVT* n°18/1971, p. 82.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Christian Zeender.
		- Le Mât de cocagne, un groupe de jeunes travailleurs espagnols - Variétés : Paco Iban□ez
Remarques	Ce numéro devait initialement porter sur les jeunes et l'armée. Il a été remplacé par les conditions de logement des saisonniers à Genève.	
	FAN, 23. 04. 1971, p. 35 ; 05. 05. 1971, p. 6 ; 06. 05. 1971, p. 6. *GZ*, 23. 04. 1971, p. 3 ; 22-23. 05. 1971, p. 9 ; 05-06. 06. 1971, p. 9. *LL*, 22. 04. 1971, p. 5 ; 23. 04. 1971, p. 7 ; 05. 05. 1971, p. 2. *LS*, 22. 04. 1971, p. 37 ; 30. 04. 1971, p. 9 ; 05. 05. 1971, p. 7. *NV*, 22. 04. 1971, p. 31 ; 05. 05. 1971, p. 29. *SEN*, 22. 04. 1971, pp. 1, 6 ; 27 ; 04. 05. 1971, p. 2 ; 06. 05. 1971, pp. 1, 6.	

Regards n°18	Mardi 18 mai 1971,	*RJVT* n°19/1971, p. 84.

	21h20 – 22h10	
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Michel Dami. - Pourtant la montagne…
	FAN, 19. 05. 1971, p. 6. *LL*, 19-20. 05. 1971, p. 2. *LS*, 19. 05. 1971, p. 7. *NV*, 19. 05. 1971, p. 35.	

Regards n°19	Mardi 15 juin 1971, 21h25 – 22h35	*RJVT* n°23/1971, p. 43, 68.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Réalisation : Raymond Vouillamoz ; Caméraman : Roger Bimpage ; Régisseur du son : Michel Morier ; Monteuse : Françoise Lenoir. - Notes sur un Homme heureux, enquête-fiction
	FAN, 16. 06. 1971, p. 7. *NV*, 16. 06. 1971, p. 17.	

Regards n°20	Mardi 29 juin 1971, 21h35 – 22h25	*RJVT* n°25/1971, p. 56.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Eric Lehmann ; Réalisation : Michel Dami. - L'Ecole des Beaux-Arts de Lausanne - Variétés : Mairhorse
	FAN, 01. 07. 1971, p. 7. *LS*, 30. 06. 1971, p. 7.	

Regards (Rediffusion)	Lundi 23 août 1971, 20h25 – 21h20	*RJVT* n°33/1971, p. 25, 38.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Jean-Philippe Rapp ; Réalisation Michel Dami et Lilianne Annen. - Les paysans, demain - Variétés : Gilles Vigneault

Regards n°21	Mardi 5 octobre 1971, 21h00 – 22h20	*RJVT* n°39/1971, p. 52. « J'ai vu », *RJVT* n°41/1971, p. 54.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Gérald Mury ; Réalisation : Christian Liardet. - Malaise de la jeunesse ?
	FAN, 07. 10. 1971, p. 7. *LL*, 06. 10. 1971, p. 2. *LS*, 06. 10. 1971, p. 7. *NV*, 06. 10. 1971, p. 29.	

Regards n°22	Mardi 19 octobre 1971, 21h30 – 22h20	*RJVT* n°41/1971, p. 61.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Michel Boujut ; Réalisation : Alain Bloch. - Les jeunes et la loi I
	FAN, 21. 10. 1971, p. 6. *LL*, 20. 10. 1971, p. 2. *LS*, 20. 10. 1971, p. 7. *NV*, 20. 10. 1971, p. 29.	

Regards n°23	Mardi 2 novembre 1971, 21h45 – 22h55	*RJVT* n°45/1971, p. 59.
Programme Annoncé (*RJVT*)		Journaliste : Jean-Philippe Rapp ; Réalisation : Michel Dami.
		- Les jeunes et la loi II
Remarques	L'émission n'est pas diffusée.	
	LL, 03. 11. 1971, p. 2. *LS*, 03. 11. 1971, p. 7. *NV*, 03. 11. 1971, p. 28.	

7.6 Graphiques

7.6.1 Nombre d'articles publiés par édition

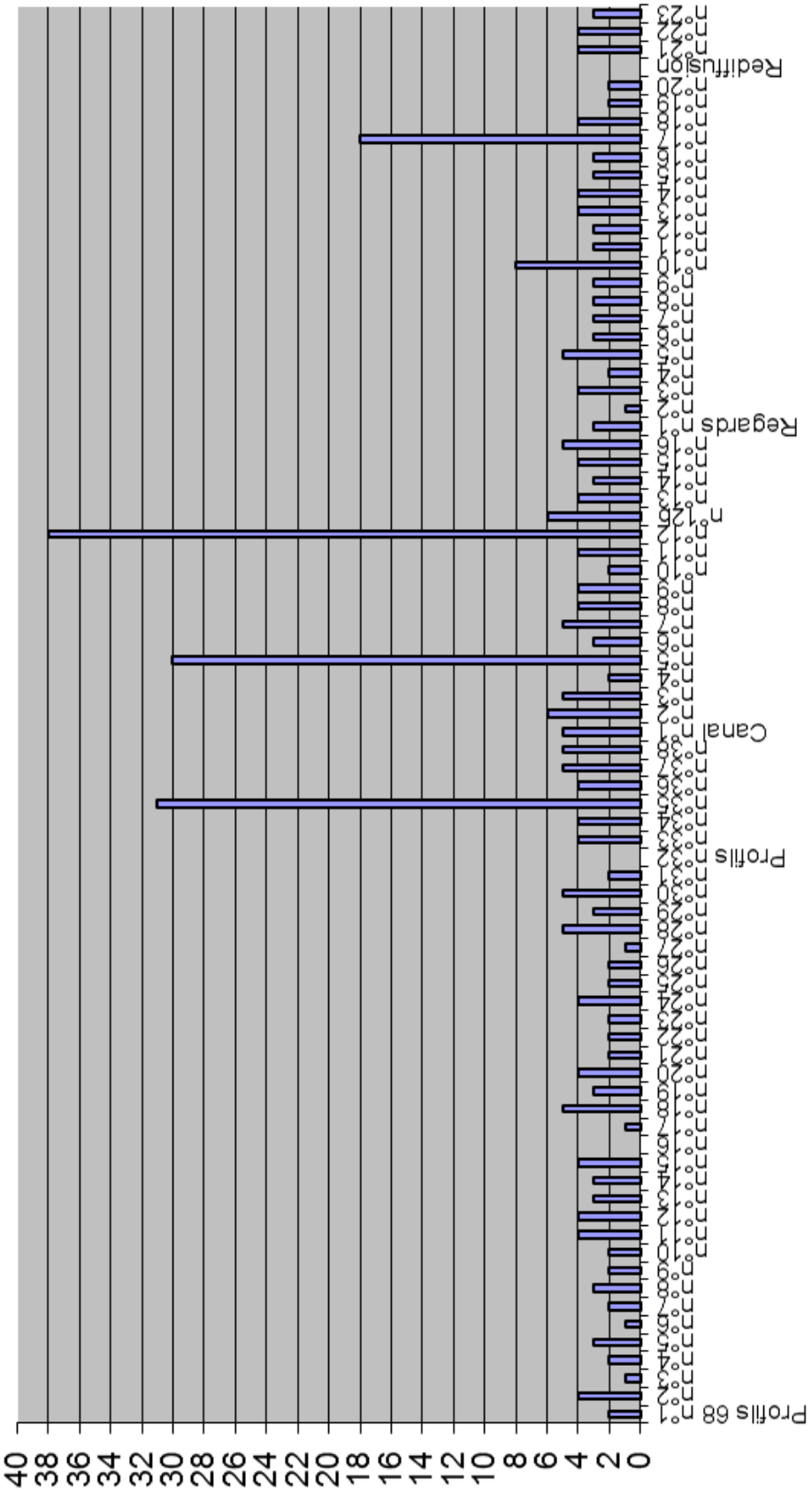

7.6.2 Pourcentages des numéros des différentes émissions mentionnés par les quotidiens analysés

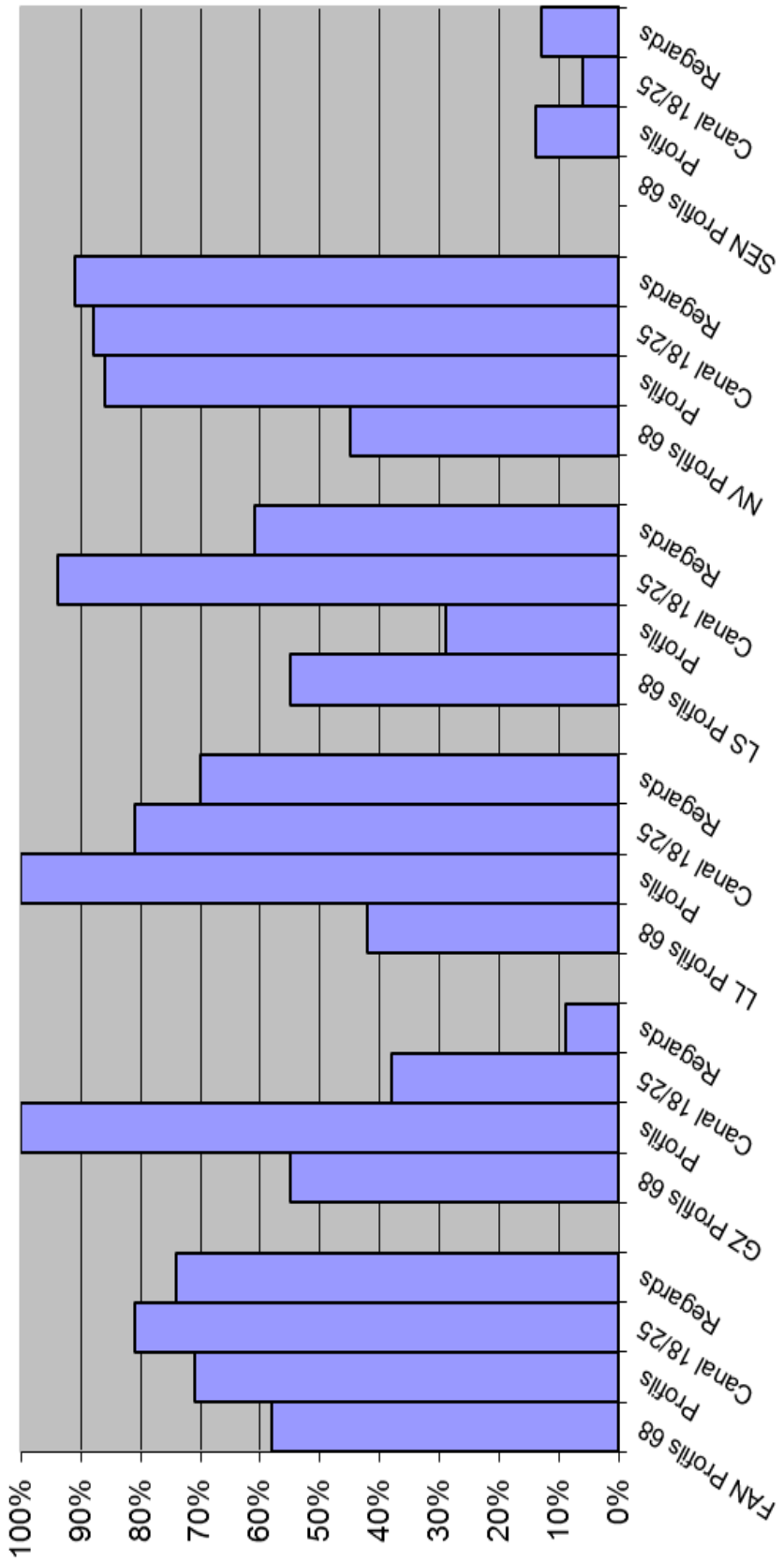

"Maurice Clavel" (17. 02. 1969) : nombre d'articles publiés par quotidien jusqu'au 31. 12. 1971

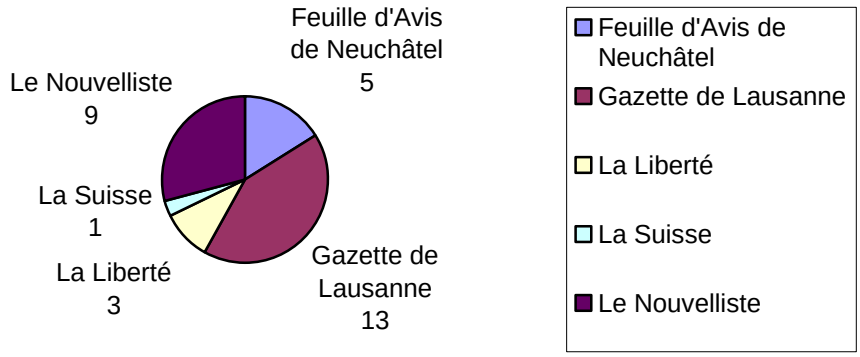

"Demain, la femme" (10. 03. et 14. 04. 1970): nombre d'articles publiés par quotidien jusqu'au 31. 12. 1971

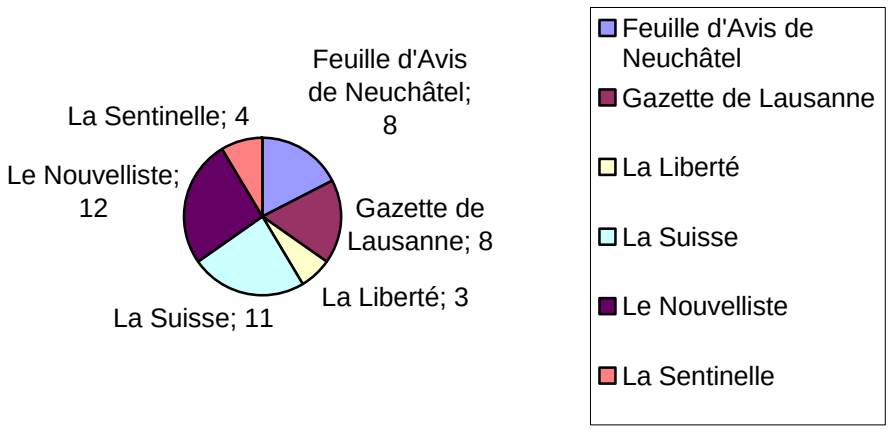

"Les jeunes et le mariage" (16. 09. 1969) : nombre d'articles publiés par quotidien jusqu'au 31. 12. 1971

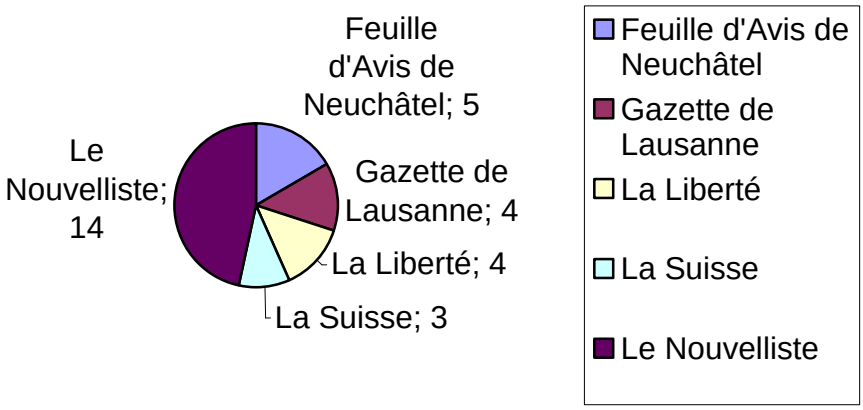

8 Bibliographie

8.1 Sources

8.1.1 Société Suisse de Radiodiffusion et télévision

Rapport sur l'autonomie de la SSR, la liberté et le contrôle des programmes. Adopté par le Comité central le 1er juin 1970
Jugendsendungen, 1962-1975
Kommissionen Programmkommission Radio/Fernsehen, A009.005.04.01 bis A009.005.04.02
Kommissionnen nationale Fernseh-und Programmkommission, A009.005.01.05 bis A009.005.01.06
Fernsehen. Diverse ab 1. Januar 1969-Dez. 1969. Fälle : Luisier/Clavel, Canal 18/25
Fernsehen. Diverse ab 1. 1. 1970 – 31.12.1973
Plaintes et recours en matière de programmes ab 25. 6. 1970 – 16.8. 1977
Reklamationen, Beschwerden besondere Fälle 1966-1969
Reklamationen, Beschwerden besondere Fälle 1970-1971

Fonds Bellac :
Kinder-und Jugendsendungen, 1953-1970
Kinder-und Jugendsendungen, 1971-1975
206.02.13 bis 206.02.19
206.02.28 bis 206.02.38
B 0001. 203. 03. 16 – 203. 03. 19 A

8.1.2 Archives filmiques, Télévision Suisse Romande

Canal 18/25
Profils, édition du 17 février 1969.

8.1.3 Archives administratives, Télévision Suisse Romande

« 1966-1969 : Les Jeunes aussi, Profils 68, Canal 18/25 »

8.1.4 Sources imprimées

Annuaire SSR, 1968-1971
Bulletins sténographiques du Conseil national, 1969-1971
Catalogue de la presse suisse ; Journaux, feuilles officielles, feuilles d'annonces. Zurich : Association d'Agences Suisses de Publicité, 1969, 83 p.
Catalogue de la presse suisse ; Journaux, feuilles officielles, feuilles d'annonces. Zurich : Association d'Agences Suisses de Publicité, 1971, 78 p.
Radio-TV je vois tout, 1968-1971
Résumés des délibérations de l'Assemblée fédérale, 1969-1971
La Gazette de Lausanne, 1968-1971
La Suisse, 1968-1971
La Feuille d'Avis de Neuchâtel, 1968-1971
Le Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais, (1er avril) 1968-1971
La Liberté, 1968-1971
Le Peuple-La Sentinelle, 1968-1971 (Edition Neuchâtel-Jura)

NATH, Nathalie, « Mes « années de poudre » », in VOUILLAMOZ, Raymond *et alii*, *40e Télévision suisse romande ; Agenda 1995*. Genève : TSR et SSR, 1995, non paginé, semaine 11.

8.1.5 Archives personnelles

Archives de M. Pierre Nicole.

8.1.6 Sites Internet

Site de la Télévision suisse romande : http://www.histoiredelatsr.ch
Dictionnaire Historique de la Suisse, version électronique : www.dhs.ch
Site d'Arte : http://archives.arte.tv/fr/archive_271127.html. Consulté en mai 2008.
Site de l'Administration fédérale : www.ubi.admin.ch. Consulté en avril 2008.

8.2 Littérature secondaire

8.2.1 Analyse des discours télévisuels, méthodologie

BEYLOT, Pierre, *Le Récit audiovisuel*. Paris: Armand Colin, 2005, 228 p.

CHALVON-DEMERSAY, Sabine, « Variétés, régularités », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 78, 1998, pp. 12-15.

DUCCINI, Hélène, *La Télévision et ses mises en scène*. Paris : Armand Colin, 2005 (Nathan, 1998[1]), 124 p.

ECO, Umberto, *L'Oeuvre ouverte*, ROUX DE BÉZIEUX, Chantal et BOUCOURECHLIEV, André (trad.). Paris: Seuil, 1965 (éd. originale italienne 1962), 293 p., pp. 145-167.

GERVEREAU, Laurent, *Histoire du visuel au XXe siècle*. Paris: Seuil, 2003[2], (2000[1]), 492 p.

GERVEREAU, Laurent, « Triomphe et mort des variétés », *Dossiers de l'audiovisuel*, n° 78, 1998, pp. 11-12.

JEANNENEY, Jean-Noël et SAUVAGE, Monique (dir.), *Télévision, nouvelle mémoire ; Les Magazines de grand reportage 1959-1968*. Paris: Seuil, INA, 1982, 224 p.

JOST, François, *La Télévision du quotidien ; Entre réalité et fiction*. Bruxelles: De Boeck, 2003[2], 218 p.

JOST, François, *Un Monde à notre image; Enonciation, cinéma, télévision*. Paris: Méridiens Klincksieck, 1992, 132 p.

JOST, François, *Introduction à l'analyse de la télévision*. Paris: Ellipses, 1999, 158 p.

JOST, François (dir.), *Années 70 ; la télévision en jeu*. Paris: CNRS, 2005, 230 p.

JOST, François, « La Promesse des genres », *Réseaux ; communication, société*, n° 81, 1997, pp. 13-31.

LOCHARD, Guy et SOULAGES, Jean-Claude, *La Communication télévisuelle*. Paris : Armand Colin, 1998, 222 p.

LOCHARD, Guy, *L'information télévisée ; mutations professionnelles et enjeux citoyens*. Paris : Clemi, Vuibert ; Bry-sur-Marne : INA, 2005, 208 p.

MORANGE, Jean, *La Liberté d'expression*. Paris: Presses universitaires de France, 1993, 125 p.

8.2.2 Jeunesse et contexte des années 1960

FERNANDEZ, Jimena, *« Mai 68 » dans les universités de Suisse romande ; développement des mouvements et impact du facteur international*. Université de Fribourg : Mémoire de licence (non corrigé), 1990.

GALLAND, Olivier, *Les Jeunes*. Paris: Hachette, 2002[6], (1984[1]), 120 p.

GROS, Dominique, ZEUGIN, Peter, RADEFF, Frédéric, *Les Jeunes en Suisse; Acteurs, valeurs et comportements*. Zurich : Pro Helvetia, 1991, 123 p.

GILG, Peter et HABLÜTZEL, Peter, « Une course accélérée vers l'avenir, 1945 - … », in ANDREY, Georges *et alii*, *Nouvelle Histoire de la Suisse et des Suisses*. Lausanne : Payot, 1983, vol. 3, pp. 179-299.

LÉVY, Marie-Françoise, « La Télévision Française, 1960-1973 », in GERVEREAU, Laurent (dir.) et MELLOR, David (dir.), *Les Sixties ; Années utopies*. Paris : Somogy éditions d'Art, 1996, pp. 178-185.

MICHELLOD, Malika, *Mai 68 au travers de la presse valaisanne*. Université de Lausanne : Mémoire de licence (non corrigé), 2000, 93 p.

SIRINELLI, Jean-François, *Les Baby-boomers ; Une Génération, 1945-1969*. Paris: Fayard, 2003, 307 p.

STUESSI, Andreas, *Mai 68 à Genève*. Université de Genève : Mémoire de licence (non corrigé), 1988.

WILSON, Sarah, « Filles d'Albion. Germaine Greer, la sexualité et les sixties », in GERVEREAU, Laurent (dir.) et MELLOR, David (dir.), *Les Sixties ; Années utopies*. Paris : Somogy éditions d'Art, 1996, pp. 74-85.

WALDBURGER, Julian, *Mai 68 en Suisse ; Réaction de la presse suisse (R/A) par rapport à ce «qui s'est passé en France et en Allemagne : les retombées en Suisse romande et allemande*. Université de Fribourg : Mémoire de licence (non corrigé), 1995.

8.2.3 Les médias en Suisse

ACQUADRO, Boris *et alii*, *La TSR a 50 ans ; Album de famille 1954-2004*. Genève : TSR-SRG SSR idée suisse, 2004, 337 p.

BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; les faits et les opinions*. Lausanne : Payot, 1986, 189 p.

BOLLINGER, Ernst, *La Presse suisse ; structure et diversité*. Berne : Herbert Lang, 1976, 323 p.

CORBOZ, Bernard, « Le Contrôle populaire des émissions de la radio et de la télévision », in *Mélange Robert Patry*. Lausanne : Payot, 1988, pp. 279-293.

CORDONIER, Gérald, *« Eduquer, informer, divertir » ; Histoire de la Télévision suisse Romande et de ses émissions, à travers la mise en place de la première grille des programmes (1954-1968)*. Université de Lausanne : Mémoire de licence (non corrigé), 2004, 2 vol.

CRETTAZ, Bernard et DELLEY, Jean-Daniel, « TV suisse 1952-1971 : Vers l'âge adulte », *Domaine Public*, n° 147-148, 1971, 48 p.

DISERENS, Dominique et ROSTAN, Blaise, *Cinéma, radio et télévision*. Lausanne : Presses polytechniques romandes, 1984, 180 p., pp. 83-180.

Label TSR ; Cinquante ans d'images 1954-2004. TSR-SSR, 2004, 5 DVD.

MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas, « Radio, télévision et évolution de la société », in MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas (dir.), *La Radio et la télévision en Suisse ; Histoire de la société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*. Baden : hier + jetzt, 2006, pp. 20-28.

MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas, « Croissance et complexité – La SSR : une Suisse en miniature », in MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas (dir.), *La Radio et la télévision en Suisse ; Histoire de la société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*. Baden : hier + jetzt, 2006, pp. 373-380.

MORAND, Charles-Albert, « La liberté de l'information et les médias audio-visuels », in *Aspects du droit des médias I*. Fribourg : Editions universitaires, 1983, pp. 63-86.

PÜNTER, Otto, *Société suisse de radiodiffusion et télévision ; 1931-1970*. Berne : SSR, 1971, 228 p.

ROSTAN, Blaise, *Le Service public de radio et de télévision*. Lausanne : René Thonney-Dupraz, 1982, 272 p.

SUGNAUX, Christophe, *Continents sans visa, un magazine télévisé de grand reportage (1959-1969) ; sa représentation des acteurs de la décolonisation en Afrique noire*. Université de Fribourg : Mémoire de licence (non corrigé), 1997, 137 p.

VALLOTTON, François, « Anastasie ou Cassandre ? Le rôle de la radio-télévision dans la société helvétique », in MÄUSLI, Théo et STEIGMEIER, Andreas (dir.), *La Radio et la télévision en Suisse ; Histoire de la société suisse de radiodiffusion et télévision SSR 1958-1983*. Baden : hier + jetzt, 2006, pp. 37-76.

VALLOTTON, Paul, 1922-1997 : Radio et télévision de Suisse romande, pour un 75e anniversaire. Lausanne : RSR ; Genève : TSR, 1997, 40 p.